

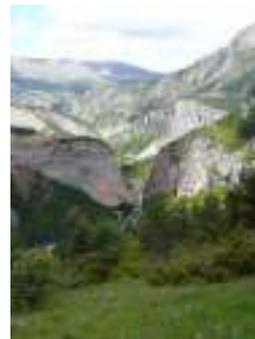


Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

L'Europe investit dans les zones rurales

BILAN ANNUEL 2021-2022 et TRIENNAL 2019-2022

DE L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000



"Montagne de Val Haut - Clues de Barles- Clues de Verdaches"

(FR9301535)

Comité de pilotage à Barles, le 24/02/2023

Syndicat Mixte du Massif des Monges

Rédacteur : Caroline SOUTEYRAND, chargée de mission

Table des matières

1	Préambule.....	5
1.1	Le document d'objectifs et le site Natura 2000.....	5
1.2	L'animation.....	5
1.3	Rappel des enjeux et objectifs du Docob.....	7
1.3.1	Les habitats.....	7
1.3.2	Les enjeux de conservation.....	8
1.3.3	Les espèces.....	15
1.4	Missions de la structure animatrice.....	17
2	Gestion et contractualisation.....	18
2.1	Animation des contrats Natura 2000.....	18
2.1.1	Etude de faisabilité d'un contrat forestier dispositif favorisant le développement de bois sénescents (contrat F12i) sur la commune de Barles.....	18
2.1.2	Contrat dispositif favorisant le développement de bois sénescents en forêt communale d'Auzet- le bois de la Pinée (F12i).....	23
2.1.3	Projet de contrat de chantier lourd de restauration de milieu ouvert par débroussaillage à Auzet (N01Pi).....	25
2.1.4	étude de faisabilité d'un contrat de débroussaillage sur la Robine sur Galabre.....	26
2.1.5	étude de faisabilité d'un contrat bois sénescents en forêt privée à Barles.....	28
2.1.6	autres études de faisabilité de contrats Natura 2000 et suivis post chantier.....	32
2.1.7	Prise en main sur Qfield.....	33
2.2	Animation des MAEC.....	33
2.2.1	L'animation des MAEC.....	33
2.2.2	Rappel de MAEC contractualisées par commune en 2021	34
2.2.2	préparation de la campagne MAEC 2023-2027.....	35
2.3	Animation de la charte Natura 2000.....	54
2.4	Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers.....	54
2.5	Animation foncière.....	55
3	Évaluation des incidences des projets.....	55
3-1	Escalade et concertation pour les aménagements de la cluie du Péouré.....	56
3.2	Les autres projets portés à la connaissance de l'animatrice:.....	58
4	les inventaires et suivis scientifiques.....	59
4.1	Les suivis en régie : suivis des colonies de mise bas de Petits et Grands Rhinolophes.....	59
4.2	inventaire et cartographie des habitats favorables aux coléoptères saproxyliques et arbres gîtes à chauves-souris.....	63
4.3	Etude sous traitée	63
4.4	perspectives études et suivis en régie et - ou sous traités.....	63
4.4.1	étude pour la Recherche d'arbres gîtes potentiels et de gîtes fréquentés par la Barbastelle et autres chiroptères forestiers.....	63
4.4.2	Le projet coléoptères saproxyliques du Conservatoire espaces naturels.....	64
4.4.3	Suivis proposés en perspectives 2019-2020 et non réalisés et autres suivis chiroptères	65
4.4.4	le bas marais alcalin.....	65
4	Information, communication, sensibilisation.....	66
5.1	Festival InvenTerre.....	66
5.2	Communication / Animation auprès des scolaires : intervention auprès des BTS gestion et protection de la nature.....	68
5.3	les autres actions de communication et de sensibilisation.....	68

5.3.1- Création / mise à jour d'outils de communication, media : le site internet Natura 2000	68
5.4. Perspectives information, communication, sensibilisation.....	69
5.4.1. Sensibilisation-information des propriétaires et usagers des bâtiments.....	69
5.4.2. réalisation d'une feuille d'information annuelle Natura 2000 sous format papier et numérique.....	70
5.4.3. Participation à la nuit de la chauve souris le 01/07/2023.....	71
5.4.4. La fête de la nature : les animations sur le Fanget-Négron et Charui, à Auzet.....	72
6. Gouvernance du site, actualisation du DOCOB et vie du réseau.....	75
6.1. COPIL et bilan d'activité.....	75
6.2. Actualisation du DOCOB.....	76
6.3. Réunion de cadrage préalable à l'animation (RCPA) – convention 2022-2024.....	77
6.4. Vie du réseau.....	77
7. Gestion financière, formation et divers.....	79
7.1. montage du budget prévisionnel 2022-2024.....	79
8. Synthèse qualitative et quantitative du temps de travail et des missions sur 2021-2022.....	80
9. Bilan quantitatif triennal.....	81
10. annexes.....	84
10.1. Annexe 1 : Les habitats d'intérêt communautaire.....	84
10.2. Annexe 2 : carte de localisation des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire.....	85
10. 3. Annexe 3 : légende de la carte des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire.....	86
10.4. Annexe 4 : Les espèces d'intérêt communautaire, inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats.....	87
10.5. Annexe 5 : espèces d'intérêt communautaire, inscrites à l'Annexe 4 de la Directive habitats et autres espèces importantes.....	88
10. 6 Annexe 6 : arrêté préfectoral de validation du DOCOB.....	90
10.7 Annexe 7 : fiche projet Recherche d'arbres gîtes potentiels et de gîtes fréquentés par la Barbastelle et autres chiroptères forestiers.....	92
10.8.annexe 8 : affiche inauguration festival InvenTerre.....	96
10.9. annexe 9 : panneau sensibilisation dérangement du Tétrás-Lyre.....	97
.....	98

1 Préambule

1.1 Le document d'objectifs et le site Natura 2000

Le site FR9301535 "Montagne de Val Haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches" est une Zone spéciale de conservation (ZSC, relative à la Directive Habitat- Faune-Flore de l'Union européenne).

Le site a été proposé à la Commission européenne en avril 2002. Le Document d'objectifs (Docob) a été approuvé par le Comité de pilotage (COPIL) en décembre 2002. La note de service préfectorale validant le DOCOB a été signée en novembre 2004. La note de service de 2014 a été modifiée suite à l'actualisation du DOCOB, approuvé par Arrêté Préfectoral n°2022-088-002 en date du 29/03/2022 (annexe 6).

Le site comprend 9 communes : Auzet, Barles, Bayons, Beaujeu, La Javie, La Robine, Selonnet, Seyne-les-Alpes, Verdaches.

1.2 L'animation

Le syndicat mixte du massif des Monges (S3M) porte depuis le 1er juillet 2013 l'animation du site "Montagne de val-Haut - Clues de Barles- Clues de Verdaches". Le S3M s'est engagé en juillet 2019 dans une troisième période d'animation de 3 ans (jusqu'à fin juin 2022).

Le comité de pilotage est présidé par monsieur Maxime Musso, élu de la commune de Seyne les Alpes depuis le 22 janvier 2021.

Le présent bilan présente la troisième année d'activité 2021-2022 et le bilan triennal de cette convention d'animation 2019-2022.

La chargée de mission en charge de l'animation territoriale consacre 0,5 équivalent temps plein à ses missions d'animation.

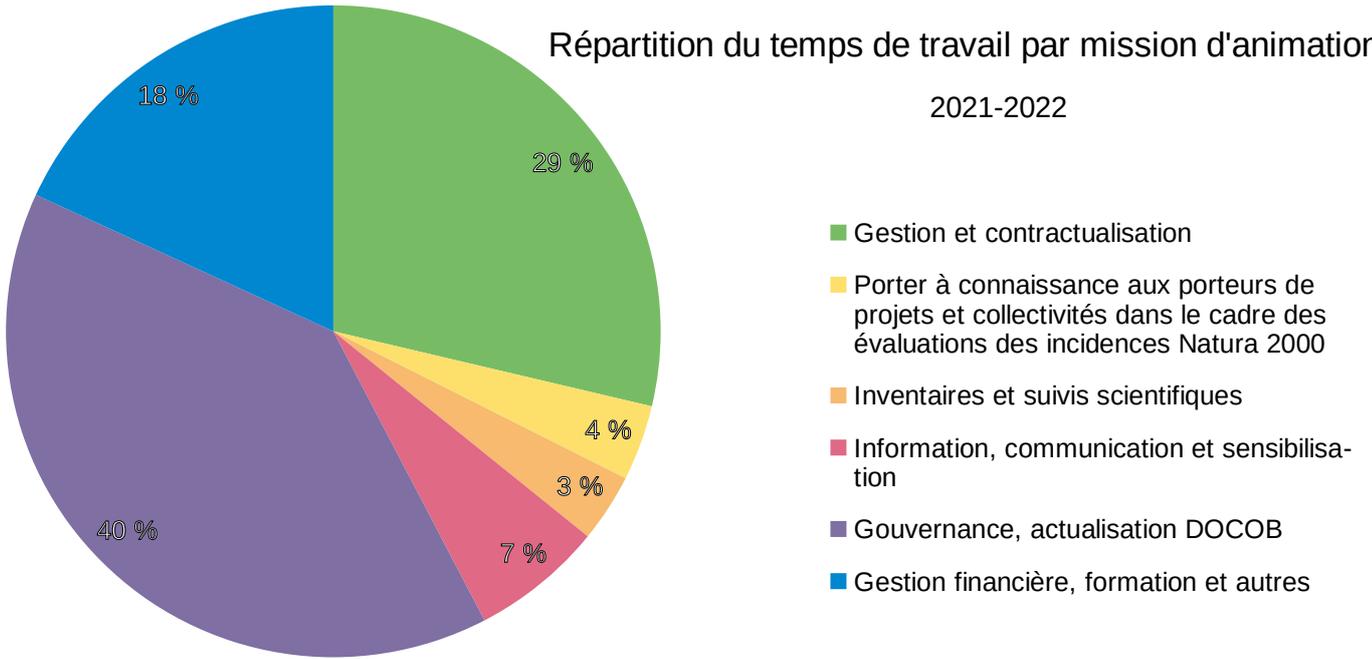
La gestion financière des 3 sites portés par la syndicat du massif des Monges est prise en charge par Valérie-Claude SOURRIBES. La chargée de mission fait l'interface entre la DREAL, la DDT et le syndicat lors des négociations des budgets. Elle monte les dossiers de demande de financement FEADER pour les 3 sites. Elle élabore le budget et réalise le suivi des dépenses du site de Val Haut sur la base des éléments financiers transmis par la chargée de mission du site "Montagne de Val-Haut-Clues de Barles-Clue de Verdaches".

La communication via le site internet est mutualisée pour les 3 sites animés par le syndicat des Monges. Elle est prise en charge par Caroline Souteyrand.

Le temps employé à l'animation du site Natura 2000 "Montagne de Val Haut -Clues de Barles - Clues de Verdaches" a été de 118 jours, réparti comme illustré sur le diagramme ci dessous.

Répartition du temps de travail par mission d'animation

2021-2022



1.3

Rappel des enjeux et objectifs du Docob

La surface du site est de 13 198 hectares. Il couvre deux régions biogéographiques : Alpine (33%) et Méditerranéenne (67%), et s'étale de 735 à 2 189 mètres d'altitude.

1.3.1 Les habitats

Les tableaux et chiffres suivant prennent en compte les résultats de l'étude sur l'inventaire et la cartographie des habitats et des espèces réalisée en 2019. Cette cartographie est disponible sous convention avec le syndicat des Monges et en attente de validation par le conservatoire national Gap-Charance.

Le site comprend 28 habitats d'intérêt communautaire (c'est-à-dire inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats) dont 5 habitats sont d'intérêt "prioritaire". Et 5 habitats d'espèces d'intérêt communautaire (espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat, les habitats ne sont pas d'intérêt communautaire).

Ces habitats couvrent 67,22 % du territoire.

Ci après le tableau 1 présente un comparatif des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire entre 2000 et 2019.

Habitat (communautaire, * prioritaire, ** habitat d'espèce)	Surface d'habitat en 2019 (ha)	% surface d'habitats par rapport surface totale en 2019	Surface d'habitat en 2000 (ha)	% surface d'habitats par rapport surface totale en 2000
Forêts	habitats d'espèces : 2307,02**	17,48		Pas comptabilisé en 2000
Forêts	Communautaire : 503,9	3,81	534	4,05
Habitats rocheux : éboulis et falaises	Éboulis : 2186,93 falaises : 225,44	16,57 1,71 } 18,28	1764,1	13,37
Pelouses et prairies	Prioritaire : 517,45* communautaire : 1825,25	3,92 13,83 } 17,75	2368,01	17,94
Landes et matorral	1028,78	7,79	470,01	3,56
Forêts galerie et habitats associés	Prioritaire : 84,97 communautaire : 13,28 habitats associés : 178,35	0,64 0,10 } 0,74 1,35	66	0,5
Bas marais alcalin	0,38	0,002	2	0,02
TOTAL	8871,75	67,22	11248,12	85,23

habitats dont la surface est en progression entre 2000 et 2019

habitats dont la surface est en régression entre 2000 et 2019

Habitats dont la surface est stable entre 2000 et 2019

Les habitats d'intérêt communautaire sont listés en annexe 1 et localisés sur une carte en annexe 2 et 3 du présent document.

1.3.2 Les enjeux de conservation

L'analyse du patrimoine naturel d'intérêt communautaire et de ses relations avec les activités humaines s'exerçant sur le site permet d'établir une liste des enjeux. L'importance d'un enjeu est évaluée en croisant les caractéristiques d'un habitat ou d'une espèce (valeur, importance sur le site, état de conservation...) avec l'importance des activités humaines et leur impact négatif ou positif, avéré ou potentiel.

Les enjeux de conservation listés ci-après sont ceux du document d'objectif (DOCOB) actualisé, validé en comité de pilotage le 11 février 2022 et approuvé par Arrêté Préfectoral 2022-088-002 approuvant le DOCOB date du 29/03/2022 (annexe 6).

Rappel du contexte de mise à jour du DOCOB

Le DOCOB du site « montagne de Val-Haut-Clues de Barles-Clues de Verdaches » est mis en œuvre depuis fin 2004. Sur la période d'animation portée par le syndicat mixte du Massif des Monges (S3M), deux études importantes ont permis de mettre à jour l'inventaire et la cartographie des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire en 2019 (ONF-Odepp) et de réaliser un inventaire et une cartographie des chiroptères des sites Natura 2000 FR 9301530, FR 9301535 et FR 931545 et la recherche de vieux boisements en 2014 (Asellia écologie).

Ces études ont mis à jour de nouvelles espèces de chiroptères présentes et non connues en 1999 lors des inventaires initiaux et définit des enjeux de conservation sur des espèces et habitats d'espèces. Elles ont fait évoluer les enjeux de conservation des habitats et des espèces initialement inventoriées et elles ont permis d'identifier de nouveaux habitats naturels, espèces d'intérêt communautaire.

De plus, les états de conservation des habitats naturels et des espèces, de manière positive ou négative, concomitante avec l'évolution des usages, des projets de développement, des pratiques pastorales et autres activités humaines, de la dynamique de la végétation et des conséquences du changement climatique ont évolué depuis 1999.

Ainsi, l'actualisation du DOCOB se justifiait. L'actualisation du DOCOB s'effectuera en deux parties. La première répondra à une volonté politique déterminée de certaines communes du site de valoriser la préservation de la biodiversité à travers la mise en œuvre de contrats de gestion forestiers. La première partie s'attachera donc à répondre aux enjeux de conservation des espèces et habitats d'espèces forestières et espèces de chiroptères anthropophiles sur la base des enjeux déterminés dans l'étude d'Asellia écologie de 2014 (tableau ci après).

La seconde partie répondra aux enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaires identifiés lors de l'étude Odepp-ONF de 2019. Les objectifs de conservation et les mesures de gestion sur ces habitats et espèces feront l'objet de concertation et seront discutés au sein de groupes de travail émanant du COPIL.

Rappel des enjeux définis suite à l'étude sur les chiroptères et les vieux boisements de 2014

L'inventaire et la cartographie des chiroptères des sites Natura 2000 FR 9301530, FR 9301535 et FR 931545 et la recherche de vieux boisements en 2014 (Asellia écologie) définit les enjeux ci-après :

Code Espèce	Nom Latin	Nom Commun	Note régionale**	Effectif régional de référence*	Effectif sur le site	Représentativité du site	Commentaires	Note globale	Enjeux
1308	Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe	5	66	>50	25-50%	Espèce extrêmement présente en acoustique sur le site. Pas de reproduction avérée.	10	Très fort
1087	Rosalia alpina	Rosalie des Alpes	3	38 communes	2 communes	5-10%	2 stations connues dans le site (+1)	7	Fort
1084	Osmoderma eremita	Pique-prune	4	38 communes	1 commune	2-5%	1 station connue, dans le site (+1)	7	Fort
1303	Rhinolophus hipposideros	Petit Rhinolophe	4	4553	>120	2-5%	Espèce bien présente sur le site en reproduction et chasse. (+1)	7	Fort
1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand Rhinolophe	5	3344	<10	0-2%	Espèce découverte sur le site. Effectifs très faible, mais reproduction (+1)	7	Fort
1310	Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers	5	10068	Inconnu	0-2%	quelques individus en transit/chasse	6	Modéré
1307	Myotis blythii	Petit Murin	5	7167	Inconnu	0-2%	quelques individus en transit/chasse/gîte	6	Modéré
1083	Lucanus cervus	Lucane cerf-volant	1	242 communes	3 communes	0-2%	3 stations dans le site (+1)	3	Faible
1088	Cerambyx cerdo	Grand Capricorne	1	74 communes	1 commune	0-2%		2	Faible

Hiérarchisation des enjeux de conservation des espèces de l'Annexe 2 présentes dans le SIC

*Les effectifs régionaux de référence sont basés sur la synthèse actualisée des populations en France des Chiroptères de l'annexe II – Bilan 2014 (Vincent Coord. 2014).

** La note régionale est fixée d'après la méthodologie de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en PACA.

Nouveaux enjeux et objectifs de conservation en milieu forestier et pour les espèces de chauves-souris anthropophiles

Le tableau ci après insère dans les objectifs initiaux des objectifs de conservation liés aux milieux forestiers, habitats d'espèce et espèces d'intérêt communautaire en objectif de conservation 10 et 11 : OC 10 et OC 11 et les objectifs de conservation 12 et 13 pour les espèces de chiroptères anthropophiles : OC 12 et OC 13.

A noter que la forme du DOCOB initial ne priorisaient pas les objectifs de conservation et les actions de gestion (objectif 1 à 9). Cette priorisation sera faites lors de la prochaine actualisation du DOCOB, partie 2.

CODE	OBJECTIF DE CONSERVATION	PRIORITE	Sous objectifs ou mesures
	OBJECTIF N°1 : PRESERVATION DES ESPACES OUVERTS		<ul style="list-style-type: none"> • Mesure 1-1 : Entretien des prairies par la fauche • Mesure 1-2 : Gestion pastorale conservatoire • Mesure 1-3 : Réouverture de milieux embroussaillés au bénéfice des pelouses d'intérêt communautaire
	OBJECTIF N°2 : PRESERVATION DES HÊTRAIES SÈCHES		<ul style="list-style-type: none"> • Mesure 2-1 : Incitation à la réalisation de plans simples de gestion en forêt privée • Mesure 2-2 : Maîtrise d'un écobuage respectueux des hêtraies et des Génévriers thurifères • Mesure 2-3 : Incitation à l'adaptation des aménagements forestiers en forêts publiques
	OBJECTIF N°3 : PRÉSERVATION DES PINERAIES À CROCHETS		<ul style="list-style-type: none"> • Mesure 3-1 : Dépressage de la régénération naturelle en faveur du Pin à crochets • Mesure 3-2 : Préservation des Pins à crochets lors des interventions d'ouverture des milieux
	OBJECTIF N°4 : PRESERVATION DES FORÊTS DE PENTE ET DE RAVINS		<ul style="list-style-type: none"> • Mesure 4-1 : Veille et information des propriétaires et des aménageurs potentiels sur le caractère exceptionnel de l'habitat
	OBJECTIF N°5 : PRESERVATION DES PEUPELEMENTS DE GENÉVRIERS THURIFÈRES		<ul style="list-style-type: none"> • Mesure 5-1 : Dégagement des Génévriers thurifères • Mesure 5-2 : Prévention des risques d'incendie des Génévriers thurifères • Mesure 5-3 : Maîtrise d'un écobuage respectueux des Génévriers thurifères
	OBJECTIF N°6 : PRESERVATION DES TOURBIÈRES A CAREX DE DAVALL		<ul style="list-style-type: none"> • Mesure 6-1 : Suivi de l'état de conservation des tourbières à Laiche de Davall
	OBJECTIF N°7 : PRESERVATION DES LANDES ET FRUTICEES		<ul style="list-style-type: none"> • Mesure 7-1 : Préservation des landes à Airelle et Myrtille et de leur variante à Rhododendron par un plan global de gestion pastorale

OBJECTIF N°8 : PRESERVATION DES RIPISYLVES ET DES FOURRÉS ET BOIS DES BANCS DE GRAVIERS

OBJECTIF N°9 : AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

- **Mesure 7-2** : Limitation de l'extension des landes à Airelle et Myrtille dans un objectif de préservation des pelouses d'intérêt communautaire.
- **Mesure 7-3** : Préservation des landes à Genévrier nain
- **Mesure 7-4** : Préservation des landes à Genévrier commun
- **Mesure 8-1** : Information des propriétaires et des aménageurs potentiels sur le caractère exceptionnel de ces habitats
- **Mesure 9-1** : Suivi de l'état de conservation des pelouses à Flouve et Canche
- **Mesure 9-2** : Suivi de la régénération des hêtraies sèches
- **Mesure 9-3** : Suivi de la régénération des Genévriers thurifères
- **Mesure 9-4** : Suivi de la dynamique des prairies de fauche
- **Mesure 9-5** : Suivi de la dynamique végétale après débroussaillage et brûlage
- **Mesure 9-6** : Etude de la variabilité génétique du Pin à crochet
- **Mesure 9-7** : Suivi de la population de Tétras-lyre
- **Mesure 9-8** : Suivi de la population de Loup

OC 10

PRÉSERVER ET ACCROÎTRE LES SURFACES DE VIEUX BOIS

1

OC 10-1-1 : conserver les vieux arbres riches en cavités

1

OC 10-1-2 : rechercher et cartographier d'autres secteurs de vieux arbres et poursuivre les inventaires en particulier de la Barbastelle et du Pique prune

1

OC 10-1-3: développer des peuplements forestiers plus âgés davantage source de biodiversité

OC 11	PROMOUVOIR DES PRATIQUES SYLVICOLES FAVORABLES À LA BARBASTELLE ET À LA BIODIVERSITÉ	1	OC 11-1-1 : favoriser la prise en compte dans la gestion forestière d'habitats et d'espèces faunistiques d'intérêt communautaire et patrimonial et, le cas échéant permettre la restauration d'habitats -d'habitats d'espèces favorables
		2	OC 11-1-2 : améliorer la connaissance des enjeux liés à la biodiversité en priorité dans les forêts faisant l'objet d'un document de gestion.
		1	OC 11-1-3 : application des préconisations du schéma régional de gestion sylvicole, des directives et schéma régionaux d'aménagement et engagement complémentaires
OC 12	MAINTENIR L'INTÉGRITÉ ET LA FONCTIONNALITÉ DES HABITATS DES CHAUVES SOURIS ANTHROPHILES	1	OC 12-1 : Assurer la pérennité et l'accessibilité des sites utilisés par les chauves-souris au cours de leur cycle vital.
		1	OC 12-2 : Réaliser une animation et une sensibilisation auprès des propriétaires et usagers de bâtiments abritant des gîtes à Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe en vue de favoriser le maintien des colonies et/ou restaurer les gîtes dégradés.
		1	OC 12-3 : Effectuer un suivi pluriannuel des gîtes, mettre à jour le statut de tous les gîtes connus et rechercher de nouveaux gîtes dans les bâtiments
		1	OC 12-4 : améliorer les connaissances sur le Petit et Grand Murin : effectifs et domaine vital

OC 13	PRÉSERVER ET CONSOLIDER LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES ENTRE LES COLONIES DE CHAUVES SOURIS ANTHROPOPHILES	2	OC 12-5 : Créer de nouveaux gîtes d'accueil notamment dans les espaces favorables des bâtiments publics
		2	OC 12-6 : Sensibiliser les propriétaires, communes et professionnels du bâtiment sur la prise en compte des chauves-souris dans l'entretien et la restauration des bâtiments et la qualité de l'environnement.
		2	OC 12-7 : effectuer un suivi des gîtes artificiels non habités par l'homme : mines, galeries, ponts
		1	OC 13-1 : Identifier et cartographier les principaux corridors de déplacements autour des gîtes de reproduction
		2	OC 13-2 : Sensibiliser et encourager au maintien, voire à la replantation d'arbres isolés et de haies
		2	OC 13-3 : réaliser une animation et une sensibilisation auprès des communes concernées par des gîtes de reproduction

1.3.3 Les espèces

Le nombre d'espèce présentes sur le site, listées ci-après comprend la liste des espèces inscrites sur le formulaire standard de données (FSD, dernière édition du 26/10/2022, dernière actualisation 15/07/2021 : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9301535/tab/responsables>) et des données recueillies par des naturalistes et non inscrite au FSD.



Figure 2: Sabot de vénus



Figure 1: Pique prune



Figure 3: Grand murin



Figure 4: Carabe de Solier



Figure 5: Grenouille rousse



Figure 6: Crapaud accoucheur



Figure 7: Maillot des Alpes



Figure 8: Epipogon sans
feuille

Espèces animales : 42

- invertébrés : 15, dont 7 annexe II, 8 annexe IV
 - Azurée de la croisette présente et non inscrite au FSD, donnée transmise à la DREAL Paca
- reptiles : 4, dont 1 annexe II (Vipère d'Orsini non retrouvée), 3 annexe IV
- poissons : 2 annexe II
- amphibien : 1 annexe V ;
- chauves-souris : 19, dont 5 annexe II, 14 annexe IV.
 - 2 espèces découvertes lors de l'étude de 2014 par ASELIA écologie.
 - le Grand Murin, annexe II, non inscrite au FSD, donnée de Roland Jamault (GEOECO), transmise à la DREAL PACA
- autres mammifères : 2, dont 1 annexe II, 1 annexe IV



Figure 9: Petit rhinolophe

Espèces végétales : 2 annexe II

Les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial sont listées en annexe 4 du présent document. Certaines sont présentes sur la carte des espèces végétales patrimoniales réalisées lors de la cartographie de 2019 (annexe 1 et 2). Cette liste est complétée par des espèces découvertes par Bernard Overal. Le détail de leur statut de protection et des enjeux locaux sont détaillé en annexe 4.



Figure 10: Orpin de Montereale



Figure 11: *Gymnocarpium robertinum*



Figure 12: *Impatiens noli tangere*



Figure 13: *Ranunculus platanifolius*



Figure 14: *Viola mirabilis*



Figure 15: *Lunaria rediviva*



Figure 16: *Iberis nana*

1.4 Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du DOCOB sont :

- Gestion et contractualisation :
 - ⇒ contrats N2000 (forestiers et ni ni),
 - ⇒ MAEC,
 - ⇒ Charte "parcelle", autres
 - ⇒ outils financiers ou réglementaires
 - ⇒ animation foncière
- Evaluation des incidences
- Inventaires et suivis scientifiques
- Information, communication, sensibilisation
- Gouvernance du site et révision DOCOB
- Gestion financière et divers

Le bilan d'activité annuel 2021 -2022 est structuré selon les missions ci-dessus.

Un paragraphe complémentaire sera consacré au bilan quantitatif et qualitatif des 3 années d'animation entre 2019 et 2022 en fin de bilan annuel.

2 Gestion et contractualisation

2.1 Animation des contrats Natura 2000

2.1.1 Etude de faisabilité d'un contrat forestier dispositif favorisant le développement de bois sénescents (contrat F12i) sur la commune de Barles

Ce projet de contrat se situe sur une propriété privée, en limite communale de Barles et Auzet, entre le col de la Pinée et le bois de Charui.

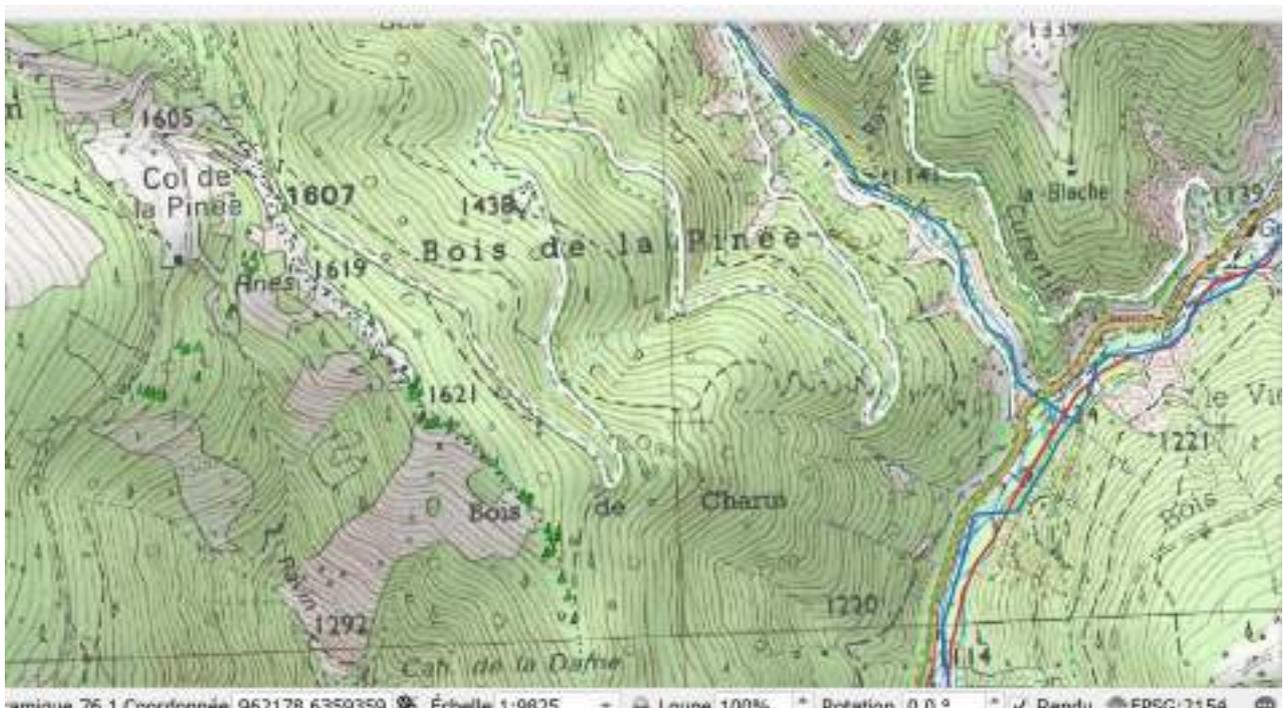


Figure 17: carte de localisation des arbres sénescents ou à micro-habitats

Contexte et objectifs :

- volonté forte de la propriétaire d'engager les nouvelles parcelles acquises en contrat bois sénescents
- présence potentielle forte de chiroptères forestiers annexe 2 de la DHFF, en particulier de la Barbastelle d'Europe
- présence potentielle forte du Pique prune
- 76 arbres présentant des signes de sénescence ou des micro-habitats
- proximité du contrat bois sénescents d'Auzet en communal soumis
- création d'un ensemble à forte valeur patrimoniale (carte ci dessous)

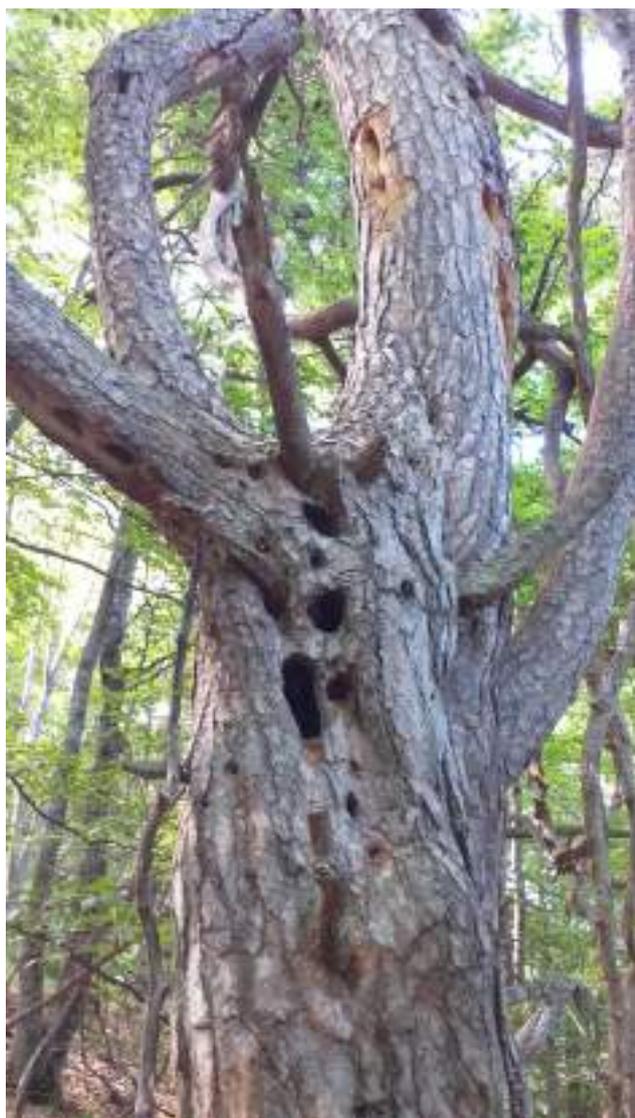


Figure 18: Pin sylvestre éligible

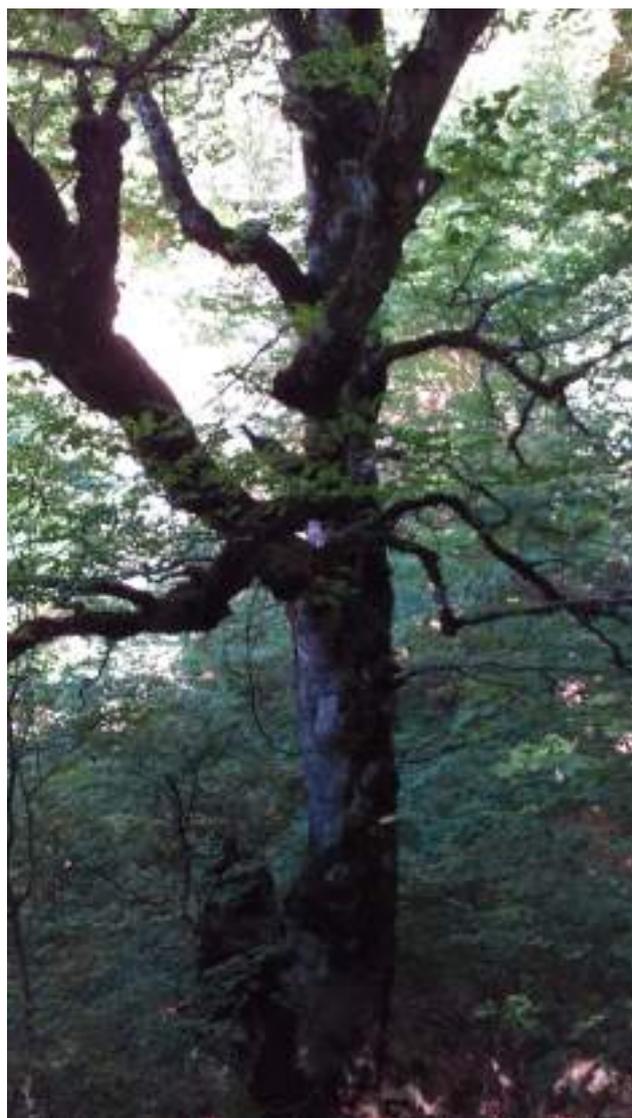


Figure 19: Hêtre éligible



Figure 20: arbre éligible

Actions de l'animatrice

- visite en vue de l'étude de faisabilité du contrat,
- pointage et description rapide des arbres éligibles, en présence du CRPF, présent pour conseiller sur un plan simple de gestion

Reste à faire :

- réalisation d'un Plan simple de gestion : réalisation de plusieurs devis auprès de prestataires : AviSylva, coopérative provence forêt ou terrain d'étude pour des étudiants du lycée agricole de carmejane, spécialité foresterie.
- élaboration d'une fiche projet pour justifier de l'intérêt d'un contrat bois sénescents
- appui au montage du dossier de demande de subvention après validation par la Région du contrats

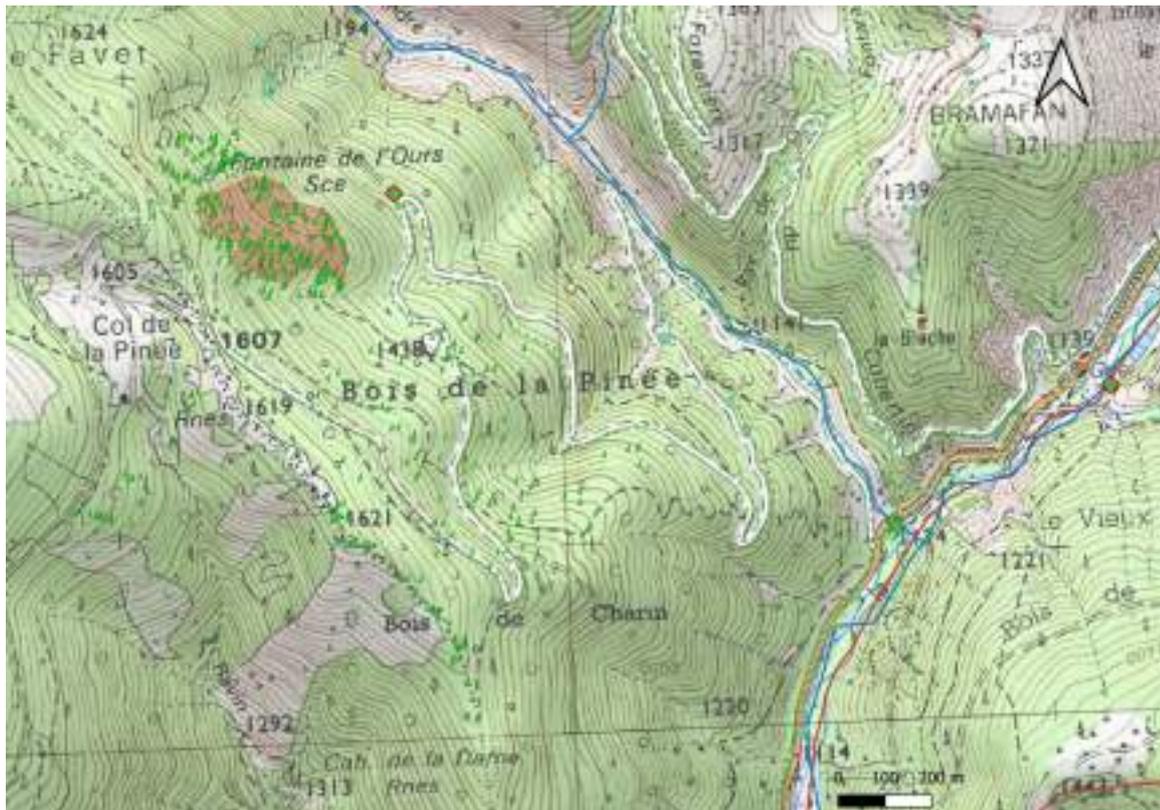


Figure 21: carte de localisation des arbres du projet de contrat bois sénéscent à Barles et îlot et arbres isolés du contrat Bois sénéscent d'Auzet

carte de répartition de projet de contrat bois sénescents Barles

Bois sénescents Barles-Saida Auzet

- Limite APPB
- ▲ Arbres éligibles contrat BS auzet parcelles 3 et 4
- ▲ arbres éligibles contrat bois sénescents Auzet

■ IlotSenescAuzetextract

Current

- routes
- ▲ Arbres sénescents ou microhabitats

BIODIVERSITE

BDD Monges finale ASELLIA L93 avec légende perso

- Aigle royal
- Alouette lulu
- Alyte accoucheur
- Argus bleu
- Ascalaphe souffr?
- Aurore commune
- Autour des palombes
- Azur? bleu c?leste
- Azur? bleu-nacr? espagnol
- Azur? commun
- Azur? de l'espargette
- Azur? des coronilles
- Azur? des cytises
- Azur? fr?le
- Azur? osiris
- baguenaudier
- ◆ Barbastelle d'Europe
- Belle-Dame
- Bergeronnette grise
- Buse variable
- C?phale
- Caille des bl?s
- Chamois
- Chardonneret ?l?gant
- Chiroptera sp.
- Chouette chev?che
- Chouette hulotte
- Cicind?le sp.
- Cincle plongeur
- Collier de corail
- Corneille noire
- Coucou gris
- ▲ Couleuvre verte et jaune
- Cranaud commun

- Fadet commun
- Faucon p?lerin
- Fluor?
- Gaz?
- Grand collier argent?
- Grand Corbeau
- Grand Damier
- ◆ Grand rhinolophe
- ◆ Grand Rhinolophe
- ◆ Grand/Petit murin
- Grande Tortue
- Grenouille rieuse
- Grillon des champs
- Grimpeur des jardins
- Hachette
- Hesp?rie de alch?mille
- Hesp?rie de la malope
- Hesp?rie de la mauve
- Hesp?rie des sanguiorbes
- Hirondelle rustique
- ▲ L?zard des murailles
- ▲ L?zard vert
- Leste brun
- Loir
- Loup gris
- Lucine
- M?lit?e des linaires
- M?lit?e des scabieuses
- M?lit?e du m?lampyre
- M?lit?e du plantain
- M?sange ? longue queue
- M?sange bleue
- M?sange charbonni?re
- Mare
- Martinet ? ventre blanc
- Martinet noir
- Merle noir
- Milan noir
- Minioptere de Schreibers
- Moir? de provence
- Molosse de Cestoni
- Morio
- Mulot ind?termin?
- Murin ? moustache
- Murin ? oreilles ?chancr?es

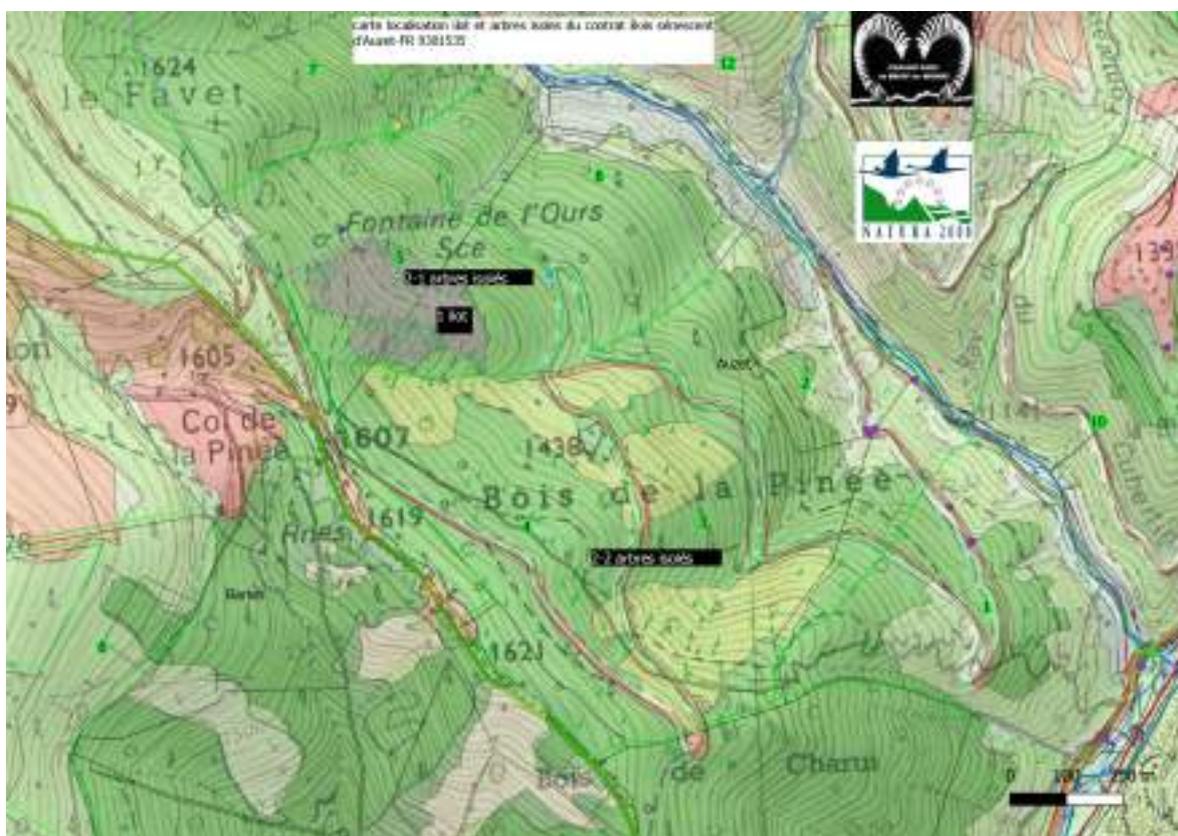
- Orchis militaire
- Orchis moucheron
- Orchis sp.
- Oreillard montagnard
- Oreillard sp
- P?lodyte ponctu?
- Perdrix rouge
- ◆ Petit Rhinolophe
- Petite Nymphé au co
- Petite Tortue
- Petite Violette
- Pi?ride de Duponche
- Pi?ride de la moutard
- Pi?ride du navet
- Pic ?peiche
- Pic noir
- Pic vert
- Pie-gri?che ?corcheu
- Pinson des arbres
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Kuhl
- Pipistrelle de Nathus
- Pipistrelle soprane
- Pivoine
- Pouillot de Bonelli
- Pouillot v?loce
- Punaise comue
- S?rotine bicoloré
- S?rotine commune
- S?rotule
- Sabot de Venus
- Salamandre tachet?e
- Sittelle torchepot
- Tarier p?tre
- Troglodyte mignon
- Vesp?re de Savi
- Vip?re aspic
- Vulcain
- Zyg?ne
- Zygene cendr?e

- Etat conservation 201
- Relevés_Monges_20
 - COMMUNE
 - LimiteSiteN2000 L93

Figure 22: légende des 2 cartes

3 jours de travail ont été nécessaires pour l'étude de faisabilité de ce contrat Natura 2000.

2.1.2. Contrat dispositif favorisant le développement de bois sénescents en forêt communale d'Auzet- le bois de la Pinée (F12i)



Légende carte contr bois sénescents

- Contrat bois sénescents_Auzet
 - arbre_bis_monges_gesec2018
 - LooMareForestiers
 - Limite APPB
 - Modification sembler
 - lot de Senescence
 - arbres contractuels p3-4
 - arbres contractuels p5
- BDD Asella
- BDD_MONGES_FINAL_ASELLIA_LOI
 - Entendu
 - Gîte potentiel ou avéré ou Arbres remarquable
 - Nuit_Ecoule_SM2 BARBASTELLE
 - Point écoute
 - Vie
- waterways
- parcelles triage_region
- FR35_péninêtre
- COMMUNE



Figure 23: trous de pics du hêtre

Contexte du contrat dans le DOCOB, partie 1 actualisé, approuvé le 29/03/2022 :

- ce contrat est une action de gestion répondant à l'objectif de conservation OC 10-1-1- Conserver les vieux arbres riches en cavités
- et l'objectif de conservation OC 10-3 : favoriser le développement de peuplements plus âgés et d'une trame de vieux arbres.
- Priorité 1 du DOCOB, partie 1 actualisé

- espèce d'intérêt communautaires et patrimoniales présentes ou potentiellement présentes

- Barbastelle d'Europe
- Rosalie des alpes
- Pique Prune
- Le Lucane Cerf-volant
- le Carabe de Solier



Figure 24: Barbastelle d'Europe sous écorce de hêtre-R Colombo

Rappels du contexte et du contrat :

- contrat situé sur les parcelles 3, 4, 5 en forêt communale d'Auzet, soumise au régime forestier
- en parcelle 5 : mare de la fontaine de l'ours (point bleu)
- un arrêté de protection de biotope est en cours de création (périmètre violet)
- objectifs conserver les vieux arbres riches en cavités
- favoriser le développement de peuplement plus âgés et d'une trame de vieux arbres.
- favoriser la création d'un capital de micro habitats d'espèces pour les années à venir dans un contexte d'exploitation forestière
- maintien d'un réseau de gîtes potentiels pour les chiroptères forestiers

- îlot de 5 ha, 133 arbres contractualisés en parcelle 5
- 93 arbres disséminés en parcelles 3 et 4

Budget du contrat :

Le budget total du contrat est de 31 825 €
dont 20 % d'autofinancement de la commune
et un versement à la commune de 25 459.99€ dont 53% de FEADER.

Les engagements rémunérés sont :

- maintien des arbres contractualisés sans aucune sylviculture sur les arbres et à l'intérieur de l'îlot, pendant 30 ans (ni coupe, ni taille, ni démasclage...)
- l'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement.

Actions de l'animatrice :

- finalisation du marquage des arbres éligibles qui seront engagés
- finalisation du dossier de demande de subvention
- suivi administratif de l'instruction du contrat

2.1.3. Projet de contrat de chantier lourd de restauration de milieu ouvert par débroussaillage à Auzet (N01Pi)

Contexte et objectifs :

- projet de contrat localisé sur les pâturages d'Auzet
- propriété communale et privée déclarée à la PAC
- pâturage bovin
- forte volonté du groupement pastoral d'ouvrir le milieu
- enrésinement et fermeture du milieu par la myrtille et l'airelle de pâturage formées de pelouses d'intérêt communautaire
- enjeux maintien de l'état de conservation des pelouses d'intérêt communautaire et maintien des places de chant et de l'alimentation du Tétrasyre
- cette action de gestion répond aux objectifs de conservation du DOCOB :
mesure 7-1 préservation des landes à airelles et myrtilles et leur variant à rhododendron
mesure 7-2 limitation de l'extension des Landes à Airelle et Myrtille dans un objectif de préservation des pelouses d'intérêt communautaire (2/3).



Figure 25: Tétrasyre sur mélèze sur secteur anelier



Figure 26: pelouse enrésinée et fermeture par lande à airelles et myrtilles, secteur anelier



Figure 27: pelouse enrésinée et fermeture par lande à airelles et myrtilles, secteur Matou

Actions de l'animatrice :

- étude de faisabilité du contrat Natura 2000 : visite de terrain, localisation débroussaillage, enjeux
- négociation avec le groupement et le conseiller technique du groupement sur la surface, le cahier des charges

Suites données :

- pas de contrat Natura 2000 car les mesures de gestion inscrites au DOCOB sont applicables sur la base d'un plan de gestion pastoral sur l'ensemble de l'unité pastorale. Il définit les localisations des zones à débroussailler et à conserver, les modalités pratiques de débroussaillage, les modalités de

conduite du troupeau...Le plan de gestion pastoral doit aussi intégrer un diagnostic multi-enjeux : usages, intégration paysagère...

- proposition de l'animatrice de réaliser un plan de gestion pastoral à l'échelle des unités pastorales utilisées par le groupement sur la base d'un diagnostic écopastoral
- le diagnostic écopastoral a été demandé par arrêté préfectoral 2018-011-003, délais de réalisation dépassés
- établir un plan de gestion pastoral pour la prochaine programmation de la PAC 2023-2028 avec la MAEC PA_MO01_HE01 prenant en compte les derniers aménagements pour l'amélioration pastorale
- proposition de financer le broyage sur une MAEC localisée en 2021, période de transition entre les 2 programmations. Cette action sera détaillée dans le prochain paragraphe.

2.1.4. étude de faisabilité d'un contrat de débroussaillage sur la Robine sur Galabre

La demande d'étude de la faisabilité d'un contrat Natura 2000 débroussaillage a été transmise par Myette Guiomar, chargée de mission à la réserve géologique de haute Provence.

Le dossier présenté ci après est un extrait de sa présentation.

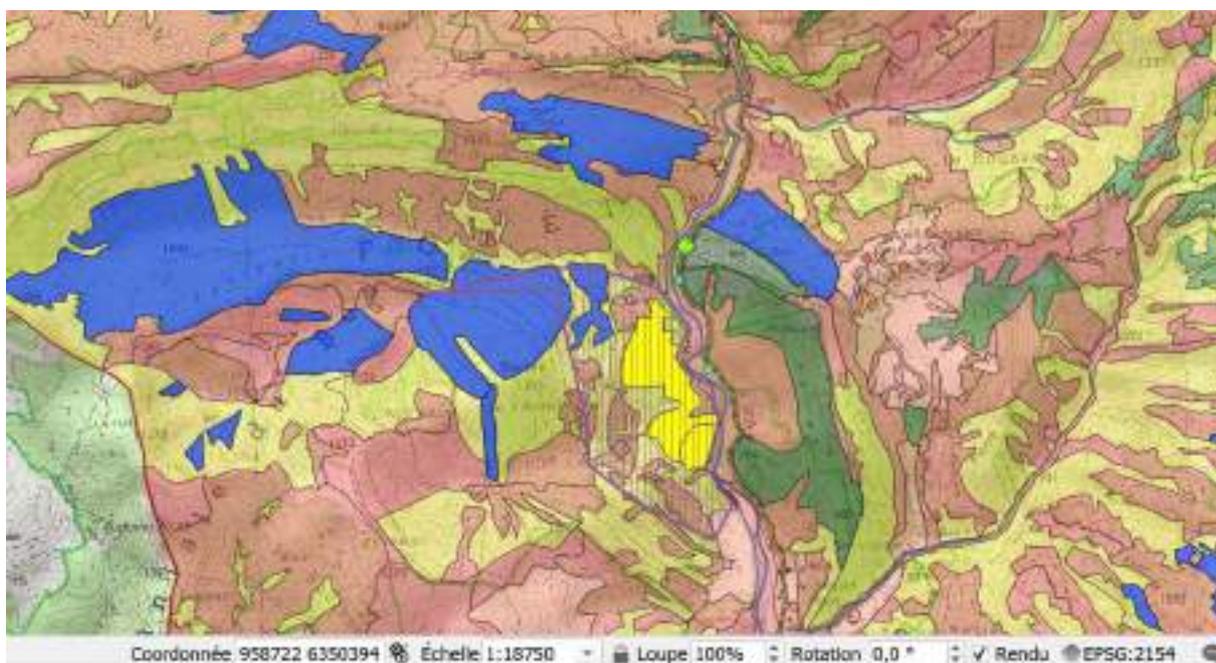
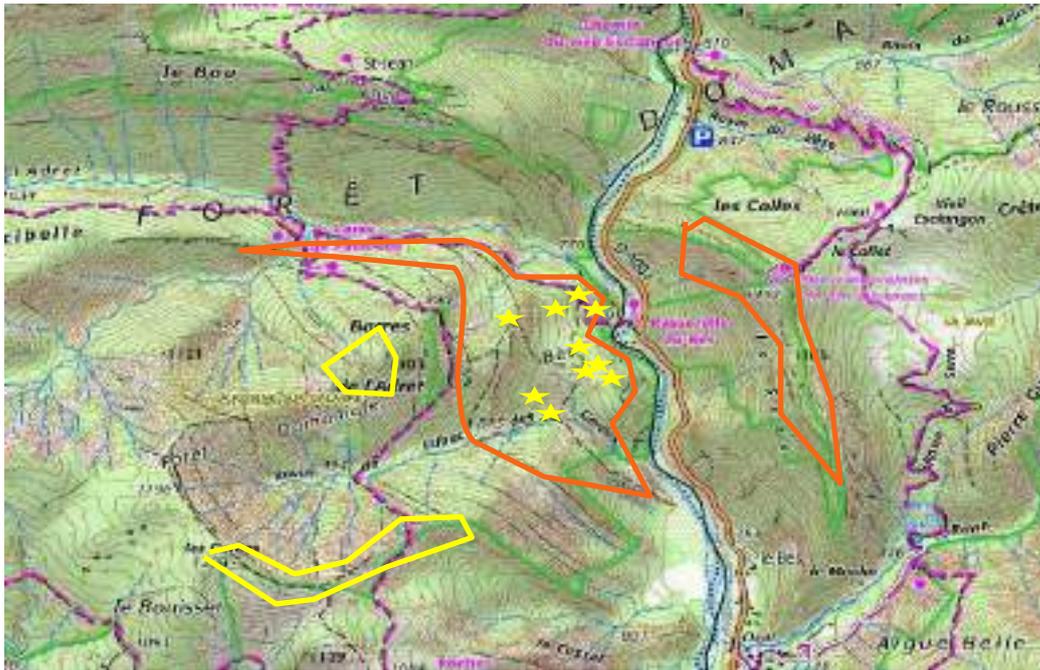


Figure 28: jaune Pelouses sèches concernées par le projet de contrat

Hachuré : zone prospectée par Myette Guyomar

jaune : pelouses sèches semi naturelle en cours d'enrésinement de 9,3 et 1,8 ha.



Dessin 1: En orangé zones parcourues et observation des Pins noirs

En jaune : autres propositions dans le même secteur

Étoiles jaunes espaces encore ouverts en voie de fermeture (photos parcours du 10 10 2021)



Dessin 2: jeunes pins matérialisés

contexte et objectifs :

- pelouses sèches d'intérêt communautaire colonisées par des Pins noirs et des pins sylvestres
- effectuer un chantier de débroussaillage en vue de maintenir les milieux ouverts
- dégager les Genévrier thurifères présents
- conserver des points de vues sur les paysages : lame de facibelle entre autre pour les clues



Dessin 3: point de vue sur les paysages : lame de facibelle et les clues de Barles et pins noirs



Dessin 4: vue général d'un espace ouvert en cours d'embrèvement

reste à faire :

- visite terrain et diagnostic en juin 2023
- rencontre des propriétaires pour négocier le contrat Natura 2000 : probablement l'État, forêt domaniale
- recherche des possibilités de pâturage du secteur en vue de l'entretien du milieu.
- élaboration d'un fiche projet soumise à La région Sud
- appui au propriétaire pour le montage du dossier de demande de subvention
- recherche de financement complémentaire. Par exemple pour des projets liant biodiversité et paysage : le fond vert peut être mobilisé
- suivi administratif et technique du contrat
- étudier aussi la faisabilité technique et financière pour dégager la vue du panorama d'Esclangon en direction des clues.

avérée est l'observation de l'espèce.

Cependant, l'animatrice retient que cette zone de 4 ha peut contenir 99 arbres éligibles :

- 5 arbres identifiés avec un critère d'éligibilité 1
- 83 arbres avec des critères d'éligibilité 2
- 11 arbres avec des critères d'éligibilité 3.

	Signes de sénescence prioritaire	Signes de sénescence non prioritaire
Cas d'éligibilité N°1	<ul style="list-style-type: none"> - Tronc de gros diamètre (Cas général) 	
Cas d'éligibilité N°2	<ul style="list-style-type: none"> - Cavités à terreau ou avec bois carié/ Grosse branche champêtre - Macro-cavité (Diamètre sup à 3,5 cm) - Microcavités (Entre 1 et 3,5cm) - Cavité de pied dans le bois - Décollements d'écorces (Format feuille A4) - Fentes entrant dans le bois (>2cm de profondeur et >15cm de longueur) 	<ul style="list-style-type: none"> - Dendrotelmes (Cavités remplies d'eau temporairement (= ou >10cm de diamètre)) - Plage de bois sans écorce d'une surface supérieure à une feuille A4 à l'exclusion de récentes frotures dut au débardage - Grosse branche brisée ou morte (Diamètre >1/3d diamètre de l'arbre) avec présence d'échardes - Coulée de sève (Différent de résine) - Sporophores de champignons saproxylique ou présence de champignons lignicoles coriaces
		<ul style="list-style-type: none"> - Arbres vivant supportant environ 30% de lierre - Arbre vivant avec 30%de volume de bois mort dans le houppier
Cas d'éligibilité N°3	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de gîte ou d'un site de reproduction d'une espèce 	

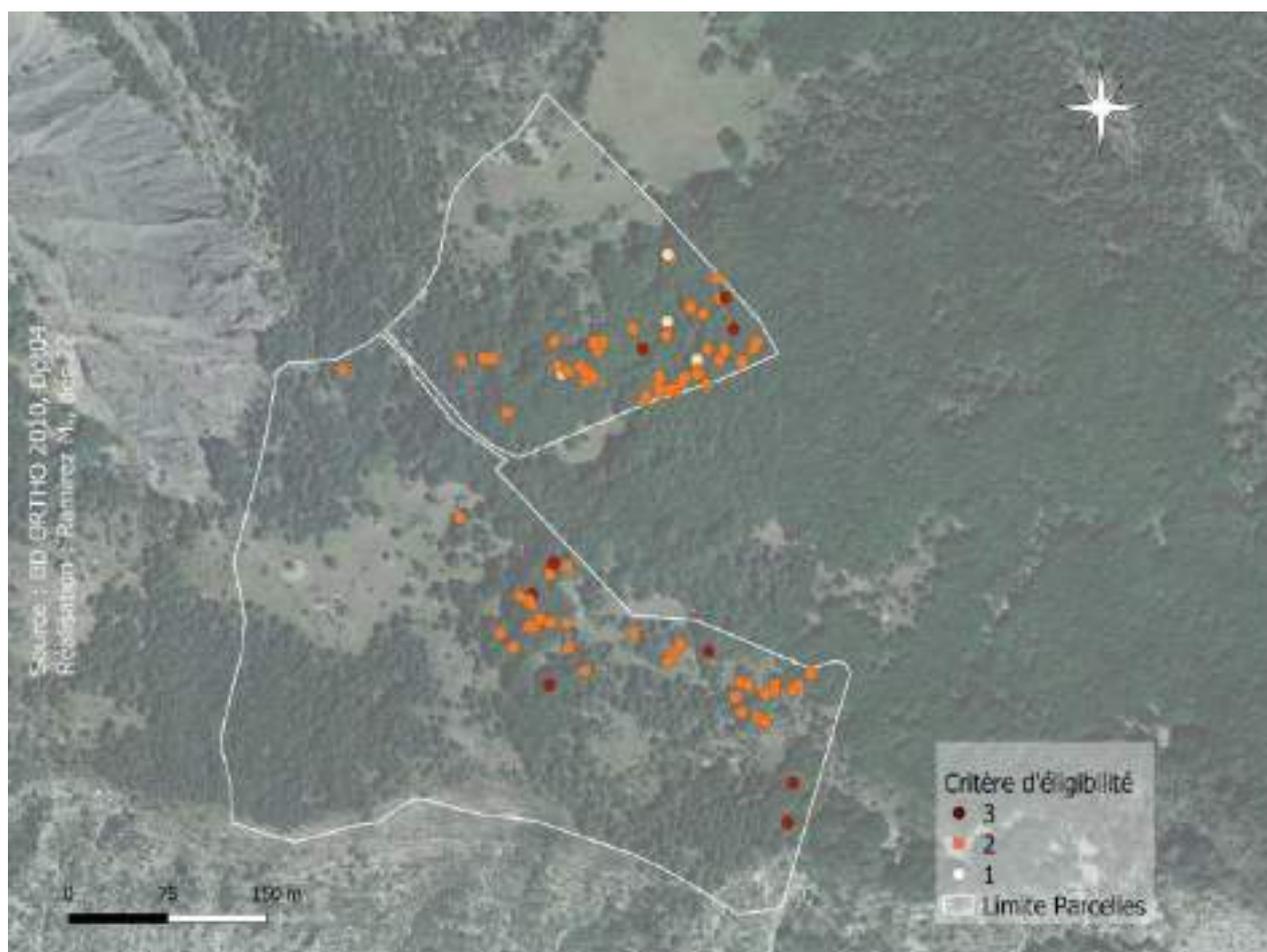


Illustration 3: localisation des arbres selon leur critères d'élégibilité

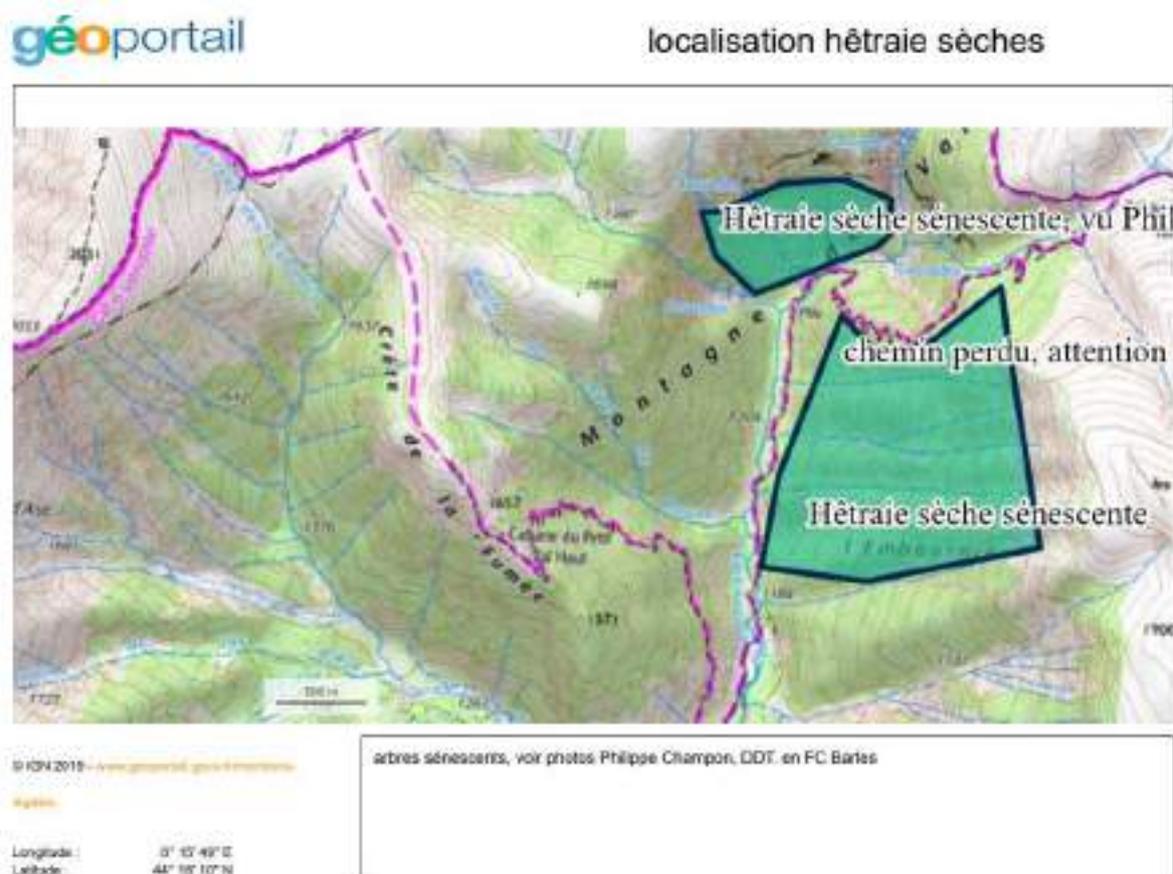
2.1.6. autres études de faisabilité de contrats Natura 2000 et suivis post chantier

4 autres contrats ont occupés la chargée de mission pendant une journée chacun:

- étude de faisabilité d'un contrat de débroussaillage, en vue de restaurer des pelouses sèches sur le secteur de Charui de Barles
- suivi de l'état sanitaire des Genévriers thurifères suite au contrat de débroussaillage lourd en vue de dégager les Genévriers Thurifère (voir bilan année 2020-2021)
- étude de faisabilité d'un chantier de débroussaillage au quartier du Thoron à Tanaron, la Robine sur Galabre
- étude de faisabilité d'un contrat bois sénescents en forêt communale de Barles, lieu dit forêt de Val Haut (localisation ci dessous)

Visualisation cartographique - Géoportail

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>



1 sur 1

16/07/2021 à 09:49

Illustration 4: localisation potentielle en forêt communale de Barles, lieu dit forêt de Val Haut pour un contrat bois sénescents.



Figure 29: Hêtre sénéscent, secteur de l'Embourni, Val-Haut



Figure 30: Hêtre sénéscent, secteur de l'Embourni, Val-Haut

2.1.7. Prise en main sur Qfield

L'application Qfield est une application permettant de créer des projets sur Qgis et de les transférer sur Qfield. Une fois sur le terrain, les données sont récoltées via l'application Qfield et transmises, sans transformation dans Qgis.

Cette prise en main a nécessité 2 jours accompagnés par Roland Jamault, du bureau d'étude Géo éco pour rendre fonctionnel le logiciel Qfield sur une tablette en vue de réaliser des relevés de terrain.

Au total, 13 journées ont été nécessaires pour mettre en œuvre la gestion conservatoire via les contrats Natura 2000.

2.2 Animation des MAEC

2.2.1 L'animation des MAEC

En 2021, toutes les MAEC étaient reconduites mais dans un souci d'efficacité et de simplification de la démarche de contractualisation et afin de répondre aux enjeux écologiques, seul un groupement pastoral a bénéficié de la MAEC maintien de l'ouverture (PA MO 01 HE 04) afin de répondre à l'objectif de maintien de l'état de conservation des pelouses d'intérêt communautaire des pâturages d'Auzet décrit ci-dessus (paragraphe 2-1-3).

Les autres exploitations ont pu contractualiser la mesure plan de gestion pastoral PA MO 01 HE01 et la mesure retard de fauche, et la mesure système PA MO01_SHP2 pour les groupements pastoraux et PA MO02_SHP2 pour les exploitations individuelles.

Les exploitations qui contractualisent les mesures systèmes étaient accompagnées par le CERPAM alors que les MAEC localisées étaient proposées par l'animatrice Natura 2000.

2.2.2 Rappel de MAEC contractualisées par commune en 2021

pour les groupements pastoraux

Commune	Mesures		Surface en ha admissible en 2021	Montant 2021	Feader 75 %	ETAT 25 %
AUZET	PA MO01 SHP2	système herbager et pastoraux en entité collective	254,93	19 800,17	14850,12825	4950,04275
AUZET	PA MO01 HE01	plan de gestion pastoral	419,94	829,84	622,38	207,46
AUZET	PA MO01 HE04	gestion pastorale en milieu réouvert	11	56 863,62	17828,952	5942,984
AUZET	PA MO02 SHP2	système herbager et pastoraux en entité collective	500,56	23 601,40	17701,053	5900,351
BAYONS	PA MO02 SHP2	système herbager et pastoraux en entité collective	206,21	9 722,80	7292,101125	2430,700375
SELONNET	PA_MO01_SHP2	système herbager et pastoraux en entité collective	209,26	9 866,61	7399,95675	2466,65225
SELONNET	PA MO02 SHP2	système herbager et pastoraux en entité collective	73,69	3 474,48	2605,862625	868,620875
VERDACHES	PA MO01 SHP2	système herbager et pastoraux en entité collective	210,42	9 921,30	7440,97725	2480,32575
Barles	PA MO02 SHP2	système herbager et pastoraux en entité collective	353,45	16 665,17	12498,87563	4166,291875

pour les exploitations individuelles et GAEC

Commune	MAEC	nombre d'exploitations	montant sur 2021	surfaces concernées ha
AUZET	retard de fauche	2	1966,3922	16,27
AUZET	plan de gestion pastoral	3	12349,528	163,7
BARLES	plan de gestion pastoral	3	25841,972	342,55
BAYONS	retard de fauche	1	439,9304	3,64
BAYONS	plan de gestion pastoral	1	1568,3976	20,79
La JAVIE	plan de gestion pastoral	1	7227,9064	95,81
LA ROBINE S	plan de gestion pastoral	1	2948,9496	39,09
SELONNET	retard de fauche	1	1793,5624	14,84
SELONNET	plan de gestion pastoral	1	2983,652	39,55

2.2.2. préparation de la campagne MAEC 2023-2027

La campagne de MAEC 2023-2027 a été préparée dès l'année 2022 afin de limiter les contraintes de temps importantes liées à la réalisation des diagnostics écopastoraux et des plans de gestion auxquels sont soumis la plupart des MAEC localisées.

Les actions de l'animatrice ont été :

- suivi technique et scientifique des MAEC 2021, en particulier la MAEC maintien de l'ouverture souscrite par un GP d'Auzet.

- réaliser le bilan quantitatif des MAEC 2015-2021 (paragraphe 2.2.1)

- réaliser des diagnostics éco-pastoraux par exploitation. L'animatrice a été appuyée par une botaniste-écologue sur 2 unités pastorales à enjeux : les pâturages d'Auzet et ceux de Barles pour réaliser des prospections floristiques, dont le but est d'orienter les futures MAEC agro pastorales sur le site.

- monter un stage d'avril à fin août 2022 dont le sujet était « réalisation des diagnostics écopastoraux des espaces agropastoraux du site Natura 2000 à plus forts enjeux »,

- accompagner le stagiaire en licence professionnelle GENA (Gestion agricole des espaces naturels ruraux) afin de réaliser une partie des diagnostics écopastoraux.

- rencontrer les nouveaux exploitants dont les parcelles, non encore déclarées à la PAC nécessitent une ou plusieurs MAEC localisées en vue de répondre à un enjeu de préservation d'habitat ou d'espèces d'intérêt communautaire.

2.2.2.1. Prospections floristiques en vue d'orienter les futures mesures de gestion agro-pastorales au sein du site Natura 2000

Les objectifs de l'étude sont :

- L'évaluation de l'état de conservation des habitats agro-pastoraux localement, à une échelle opérationnelle, par unité cohérente, sur un échantillon.
- La formulation de préconisations de gestion grâce au croisement de ces résultats avec les données d'espèces faune/flore patrimoniales et avec les pratiques pastorales passées et actuelles.

En vue de mettre en œuvre cet objectif, deux sorties sur les alpages du site Natura 2000 FR9301535 Montagne de Val Haut – Clues de Barles – Clues de Verdaches ont été effectuées pour compléter les données recueillies au cours de l'étude sur l'état de conservation des habitats agropastoraux réalisée en 2020.

Cette étude a été réalisée par le Bureau d'étude Odepp. Laurence Foucaut a utilisé ses connaissances et relevés réalisés lors de l'étude actualisation de la cartographie des habitats et des espèces de 2020 pour compléter son analyse des états de conservations et proposer des actions de gestion.

Cette expertise a été financée sur des crédits FEADER et d'État de la convention 2022-2024.

Les secteurs prospectés sont :

- pâturages d'AUZET :

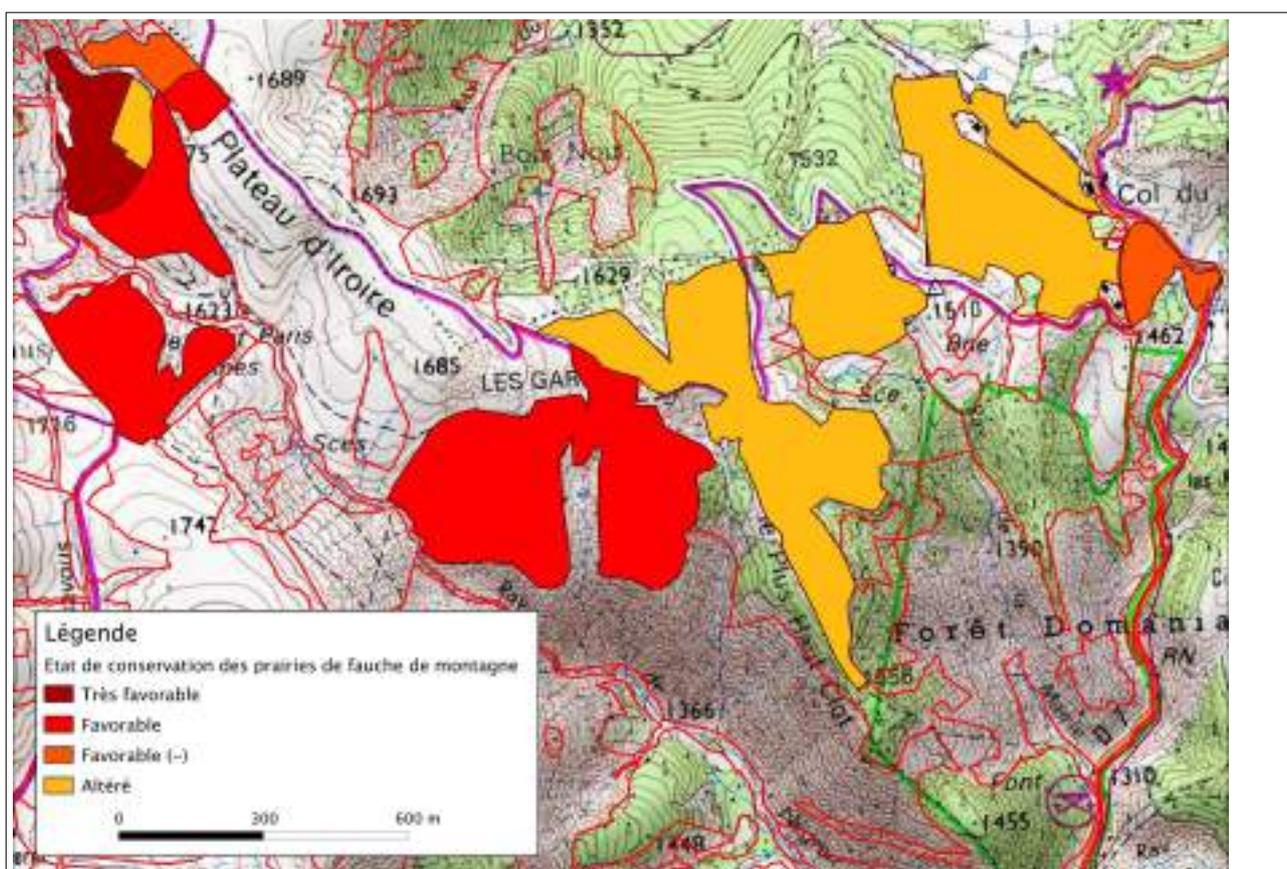
- Prairies de fauche de montagne du Col du Fanget – Plateau d'Iroie
- pentes du mourre Bouchard
- Col de combanière
- les Planes
- Lauzerot : zone humide, et pelouses
- la Bouse, le Lautaret

- les pâturages de BARLES, secteur du Marzenc et du Gaou

Le paragraphe ci-dessous est une synthèse des états de conservation et des prescriptions données par le bureau d'étude Odepp lors de cette étude pour le secteur des pâturages d'Auzet.

La partie sur les pâturage de Barles est un extrait des résultats de cette étude.

a- les pâturages d'Auzet



Cette carte a été réalisée dans le cadre de l'étude de 2020 sur l'actualisation de la cartographie des habitats.

Résultats synthétisés et mesures de gestion préconisées sur les prairies de fauche

- les prairies de fauches situées à proximité des exploitations, sur les secteurs du col du Fanget, de Jean Médou, du Bramafan (ces 2 derniers lieux dit sont proches du village d'Auzet) souffrent d'un excès d'eutrophisation et parfois de rudéralisation.

Il sera préconiser de limiter l'apport du fumure pour maintenir l'état de conservation favorable ou de réhabiliter les prairies altérées.

- les prairies de fauche en état de conservation favorable à très favorable doivent être maintenues en l'état par la poursuite des usages tels que pratiqués, c'est à dire avec un retard de fauche adapté aux conditions météorologique et contexte climatique.

- certaines prairies montrent des faciès à rhinante. La fauche tardive n'est alors pas conseillée car elle favorise son développement. Une fauche précoce doit être répétée tous les 3 à 5 ans.

Certaines prairies de fauche de Barles ont montré ces faciès à Rhinante alors qu'elles ont connu le retard de fauche.

L'exploitante n'a pas souhaiter poursuivre cette MAEC sur la période transitoire 2019-2022 et a donc fauché entre le 1^{er} et le 15 juin.

Un suivi visuel ce ces prairies sera réalisé pour évaluer l'impact de la fauche précoce sur le développement de la rhinante.

- pour des prairies en état de conservation favorable-altérée, piquetées par les myrtilles et airelles, facilement accessibles, une reprise de la fauche pourrait être préconisée, ce qui limiterait probablement la progression de ces sous arbrisseaux.

b- Pentes du Mourre Bouchard à Auzet

Ce secteur connaît un enrésinement très important, associé à une colonisation plus ancienne. Il convient de limiter fortement cette dynamique. Une coupe et broyage des Pins est recommandée.

c- Col de Combanière à Auzet

Les travaux de broyage, sans mise à nue des racines des airelles et myrtilles, dans le cadre de la mise en œuvre de la MAEC gestion pastorale en milieu rouvert en 2021 a mis en évidence la présence d'une espèce patrimoniale à fort enjeu pour la région PACA, la Potentille blanche (*Potentilla alba* L.). qui apparaît très fortement favorisée par l'ouverture des landes. De très nombreux pieds colonisent les zones décapées et montrent de surcroît une forte vigueur.

Un suivi de ce secteur serait tout à fait intéressant à mettre en place en vue d'évaluer la dynamique de l'espèce. Pour ce faire, un transect minimum de 100 m coupant la ligne de plus grande pente pourra être mis en place avec une ligne de points tous les mètres où l'on notera la présence de l'espèce en cas de contact avec une baguette placée perpendiculairement à la ligne.



Figure 31: Potentille blanche

d- les planes et autres zones eutrophisées et rudéralisées, comme le Lauzerot, la bouse, le Lautaret à Auzet

Il convient de ne pas augmenter ces surfaces appauvries.

Les travaux de points d'abreuvement du troupeau ont été finalisés en 2020. Les zones de chaume alentours devront être surveillées afin de vérifier la dynamique d'eutrophisation.

Il est rappelé que cette unité pastorale des pâturages d'Auzet doit faire l'objet d'un diagnostic écopastoral et d'un plan de gestion suite à l'application d'un arrêté préfectoral de 2018.

En 2022, ce diagnostic n'a toujours pas été réalisé. Il apparaît indispensable que cet arrêté préfectoral soit appliqué dès le printemps 2023. L'animatrice relancera les services de l'Etat et l'organisation agricole pour la mise en œuvre du diagnostic éco-pastoral et la réalisation du plan de gestion écopastoral.

e- zone humide de Lauzerot, Auzet

La superficie du bas-marais alcalin s'est réduite suite à la dynamique végétale naturelle :

- le bas-marais acide à *Carex nigra* a progressé au détriment du bas-marais alcalin. Outre *Carex davalliana* qui caractérise le bas-marais alcalin, on y rencontre actuellement *Carex panicea*, *Carex lepidocarpa*, *Equisetum palustre*, *Potentilla erecta*, *Triglochin palustris*. Cependant, *Carex davalliana* notamment apparaît nettement moins abondant que lors de l'étude réalisée en 2019. L'espèce semble avoir été gagnée par *Carex nigra* qui occupe une bonne partie du bas-marais alcalin originel. De plus, la zone de touradons à *Carex paniculata* a progressé au détriment du bas-marais.

En vue de freiner la dynamique végétale du bas-marais, il nous paraît pertinent de ne plus mettre en défens la zone humide du Lauzerot (bas-marais et zone de touradons à *Carex paniculata* associée) au moins pour trois ans. A l'issue de ce laps de temps, on vérifiera l'impact du troupeau bovin sur la dynamique du bas-marais et on reconduira la mesure si celle-ci s'avère favorable.

f- les pâturages de Barles : Marzenc et montagne du Gaou

Le Marzenc

Le versant est du Marzenc est fortement colonisé par les landes à *Vaccinium* ssp. Le pâturage par les bovins n'est guère à même de contribuer à la régression de ces landes. Le versant nord offre un état de conservation favorable associant une ressource pastorale de bien meilleure qualité (cf. relevé 51 pelouses acidiphiles orophiles des Alpes méridionales in annexes du rapport 2020). Au sein des replats du Marzenc, les altérations sont liées principalement à la progression des landes à *Vaccinium* ssp., et à l'envahissement par des espèces sociales comme *Patzkea paniculata* ou encore *Nardus stricta* et de façon moindre par *Brachypodium rupestre*.

Si le pastoralisme offre un impact modéré sur la richesse floristique des pelouses, il ne permet pas à long terme de lutter contre la dynamique naturelle qui conduit à l'ourlification des pelouses par les espèces sociales et à leur envahissement par les sous-arbustes comme les *Vaccinium* ssp, et beaucoup plus marginalement par le Génévrier nain ou encore *Rosa spinosissima*. Ce phénomène est particulièrement marqué au sein du versant nord du lieu dit « Les Clots ». Toutefois, un essai réalisé par le berger sur plusieurs années de parquer les brebis au sommet du lieu dit « Les Clots » a permis des résultats encourageants. Une régression très forte de l'Airelle à petites feuilles et de la myrtille (*Vaccinium uliginosum* et *Vaccinium myrtillus*) a pu être observée dans ce secteur avec une faible implantation des espèces eutrophiles (risque important lorsque le parcage régulier du

troupeau est réalisé) et un retour non négligeable du cortège des espèces agro-pastorales. D'autres tentatives devraient être effectuées ailleurs dans ce secteur en vue de tenter de limiter l'importance des landes à *Vaccinium* ssp. et d'augmenter la diversité du cortège d'espèces agro-pastorales.



Pelouses acidiphiles orophiles riches en espèces sur les pentes d'ubac du Marzenc (commune d'Auzet)



Pelouses acidiphiles orophiles à état de conservation altéré après broyage et décapage des landes à Myrtilles et Airelles, montagne du Gaou (commune d'Auzet).



Pelouses en état de conservation altéré, dominées par les Poacées après décapage et broyage des *Vaccinium* ssp (montagne du Gaou, commune d'Auzet).



Gnavelle polycarpe (*Scleranthus annuus* L. subsp. *polycarpus* (L.) Bonnier & Layens), une espèce annuelle indicatrice du régime de perturbation, qui colonise les sols décalcifiés ou acides. (montagne du Gaou, commune d'Auzet).

Montagne du Gaou, Barles

Ce secteur montre des dégradations importantes particulièrement en contrebas du lieu dit « Les Clots » en bordure de la piste qui mène à la cabane de Val-Haut, entre le replat et la barrière. Les allers et retours récurrents du troupeau qui est parqué le soir dans le creux au sein du replat entraînent de fortes altérations (drailles très prononcées, ouverture du tapis herbacé importante, notamment en raison de la présence d'une barrière qui empêche le troupeau de se déployer sur une plus large surface. De l'autre côté de la barrière, on constate aussi des altérations (présence de drailles) au sein de la pelouse à Fétuque paniculée mais la résistance au piétinement de la Fétuque est plus importante.

En 2020, ce secteur ne montrait pas de telles altérations car le parc de nuit était accolé à la cabane du Grand Val Haut. Face à ces altérations fortes, il apparaît nécessaire de trouver des solutions pour tenter de réduire les dégradations. : changer à nouveau le parc de nuit et le repositionner à proximité de la cabane du Grand Val Haut ou déplacer la barrière pour permettre au troupeau de mieux se déployer lorsqu'il transite de la cabane du Gau à la zone du parc de nuit et inversement. Il faudra cependant se renseigner sur la présence de cette barrière. Pourquoi a-t-elle été installée ? Quel rôle joue-t-elle ?

Discussions autour de la mise en place de nouveaux points d'abreuvement.

Un problème d'abreuvement se pose concernant le troupeau du Gaou. Des impluviums pourraient être installés pour permettre la diversification des zones d'abreuvement. Plusieurs secteurs ont été évoqués. Il pourrait être intéressant de créer un impluvium au sein du grand replat situé sous le Marzenc, par exemple d'un côté ou de l'autre de la piste vers le point 1888. On choisira préférentiellement les pelouses à Fétuque paniculée (*Patzkea paniculata*) ou les nardaies pauvres (monospécifiques) pour implanter l'impluvium. Un autre point d'eau pourrait être aménagé en arrière du point 1872 (au-dessus de « La Croix d'Angle »), en captant une source située en haut du vallon. Cependant, il sera nécessaire de mener de nouvelles prospections floristiques et entomologiques dans ce secteur de façon à vérifier l'absence d'écoulements donnant naissance à des tufs ou à des bas-marais pouvant héberger des espèces patrimoniales ou un cortège floristique ou entomologique diversifié de zones humide, lesquelles sont très rares au sein du site Natura 2000. Tandis qu'un troisième point d'eau pourrait être installé sur la crête qui prolonge le sommet des Tomples. Ce secteur héberge principalement des landes à *Vaccinium uliginosum* et *Vaccinium myrtillus*, à l'exception du sommet lui-même qui héberge une prairie de fauche de montagne montrant des signes d'altération par eutrophisation (cf. relevé 68 Prairies de fauche de montagne pâturées in annexes du rapport 2020). Si cet ouvrage devait être réalisé, le positionnement de l'impluvium devra se faire préférentiellement au sein des landes sur la crête située entre le col des Tomples et le sommet des Tomples, de façon à éviter la destruction de la prairie de fauche de montagne.

2.2.2.2. Montage du stage élaboration des diagnostics agro-pastoraux

L'objet du stage était d'actualiser le diagnostic agro-pastoral du site et de l'enrichir avec des données écologiques pour disposer d'un vrai diagnostic éco-pastoral. Pour quelques une des unités de gestion identifiées un plan de gestion éco-pastoral était demandé.

La méthode proposée était issue du livret technique de la méthode Mil'ouv :

- A l'échelle du site Natura 2000 : Identification, cartographie et description des différentes unités de gestion (UG) et de leur fonctionnement :
 - Pré repérage et pré-description des unités de gestion des exploitations sur la base des documents disponibles à la Chambre d'agriculture, au CERPAM (enquête pastorale de 2014 réalisée par le CERPAM, diagnostics pastoraux communaux...)

- Identification des éleveurs concernés par ces UG ;
 - Vérification et compléments d'informations à recueillir auprès des éleveurs concernés par chaque UG (enquête personnelle et travail de terrain si nécessaire) selon les indicateurs des tableaux 1 et 2 listés ci-après ;
- A l'échelle du site Natura 2000 : Réalisation d'un diagnostic éco-pastoral pour chaque unité de gestion :
 - Recueil des données liées à Natura 2000 pour chacune des unités de gestion (habitats, espèces d'intérêt communautaire). Ce travail se basera sur les études (document d'objectifs, inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire de 2020), sur les bases de données existantes (Base de données régionale Silène faune et flore entre autre) et sur les données recueillies au cours des 3 tournées de terrain avec l'écologue- phytosociologue (ayant réalisé la cartographie des habitats de 2020). Dans la mesure du possible l'état de conservation des habitats et des populations d'espèces animales et végétales sera également noté à l'échelle des UG ;
 - Croisement des données naturalistes avec les données pastorales pour identifier les enjeux sur chaque UG (constat de l'état de conservation des milieux et de la ressource pastorale, identification des problématiques particulières) ;
 - Pour chacun des éleveurs, une fiche diagnostic pastoral sera réalisée. Elle devra être rédigée de manière pédagogique à l'attention de l'éleveur.

L'animatrice s'est confronté à l'abandon du stagiaire après 2 mois de stage. Le stagiaire n'a pas récolté des données de terrain pendant les 2 mois et s'est seulement imprégné de la méthode MIL'ouv.

Cette récolte de données a donc impacté le temps de travail de la chargée de mission. Ainsi, pour optimiser la prise de données, le protocole MILOUV initialement proposé au stagiaire a été abandonnée par l'animatrice.

L'animatrice s'est attachée à réaliser les diagnostics agropastoraux de quelques exploitations.

Ces diagnostics seront poursuivis dès le printemps 2023 pour être soumis aux exploitants concernés par des MAEC prévisionnelles pour 2023-2027.

2.2.2.3. Les diagnostic écopastoraux

Les prises de données pour les diagnostics éco-pastoraux des zones agro-pastorales ont été priorisées en 2021 sur :

- des secteurs non encore prospectés,
- les zones à enjeux fort de présence de biodiversité,
- des habitats caractérisés comme dégradés lors de l'étude de 2020,
- des espaces non encore contractualisés depuis 2013 en MAET-MAEC.

Ces zones sont :

- les pâturages de Barles, secteur du Gaou, et Marzenc, le forest, les Sauvans, Bloude, Le Mas, sous les pâturages de Baran
- pâturages d'Auzet,
- Tanaron, à la Robine sur galabre
- Chabanon, Selonnet

- Bayons : crête de la fumée, crête de val-Haut, les combes

Suites à donner :

Il reste à prospecter en vue de réaliser les diagnostics :

- les pâturages de Barles : secteurs de Baran et sous les 2 cloches, saint clément- les Eyssarts, le Villard, le Château,
- pâturages d'estive, le versant Nord du Blayeul à Barles et Verdaches,
- les pâturages de Blayeul, à Beaujeu,
- les pâturages d'estive de Sauvégreous, la chanau de Bayons et Selonnet,
- les pâturages de la montagne de Val Haut,
- les pâturages d'estive du vieil Esclangon à la Javie

Pour tous les secteurs, les données récoltées pour les diagnostics écopastoraux seront croisées avec les données récoltées lors de l'étude de 2020 sur les états de conservation des habitats pour définir les zones à enjeux et les MAEC à mettre en œuvre en vue de maintenir en bon état de conservation ou restaurer les habitats du site.

Le CERPAM sera mandaté par l'animatrice pour réaliser la partie pastorale des diagnostics et des plans de gestion des mesures localisées 2023-2027. Les MAEC biodiversité sélectionnées sur ce territoire sont :

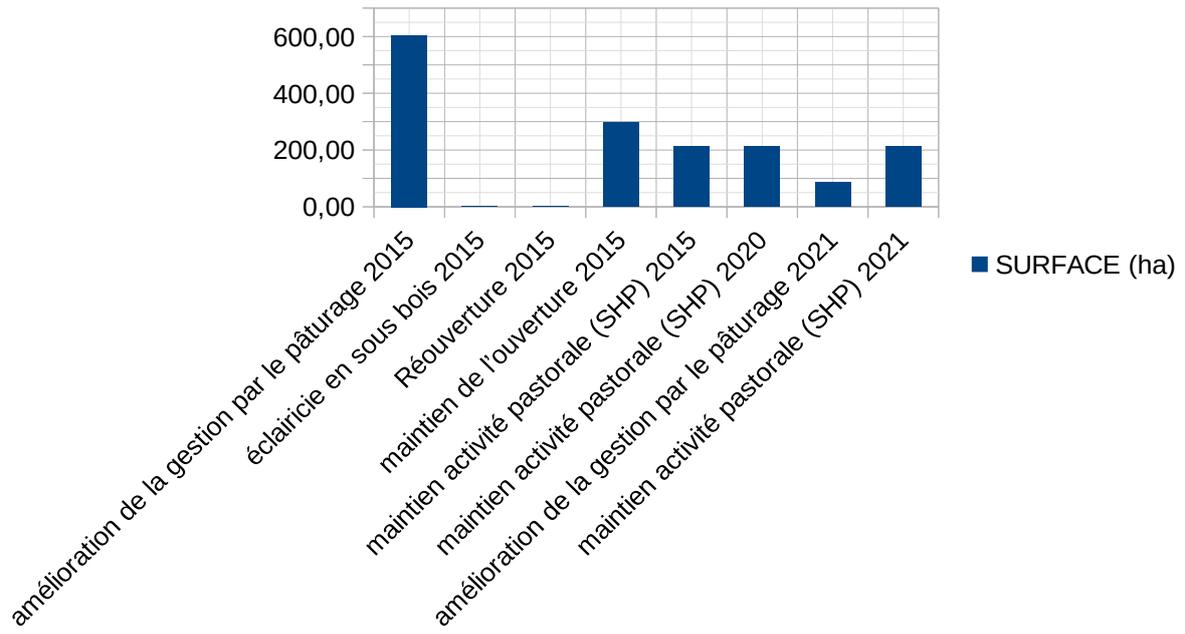
- Surfaces herbagères et pastorales
- Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage
- Création de prairies
- Protection des espèces 1, 2, 3, 4
- Maintien d'ouverture de milieu
- Maintien d'ouverture de milieu – amélioration de la gestion par le pâturage
- IAE (infrastructures agro-écologiques) Ligneux

2.2.2.4. Bilan quantitatif des MAEC 2015-2021 par commune

Des exploitants des 8 communes : Auzet, Barles, Bayons, Beaujeu, la Javie, La Robine, Selonnet et Seyne ont contractualisé entre 2015 et 2021 des MAEC, soit 13 exploitations individuelles et GAEC et 9 GP.

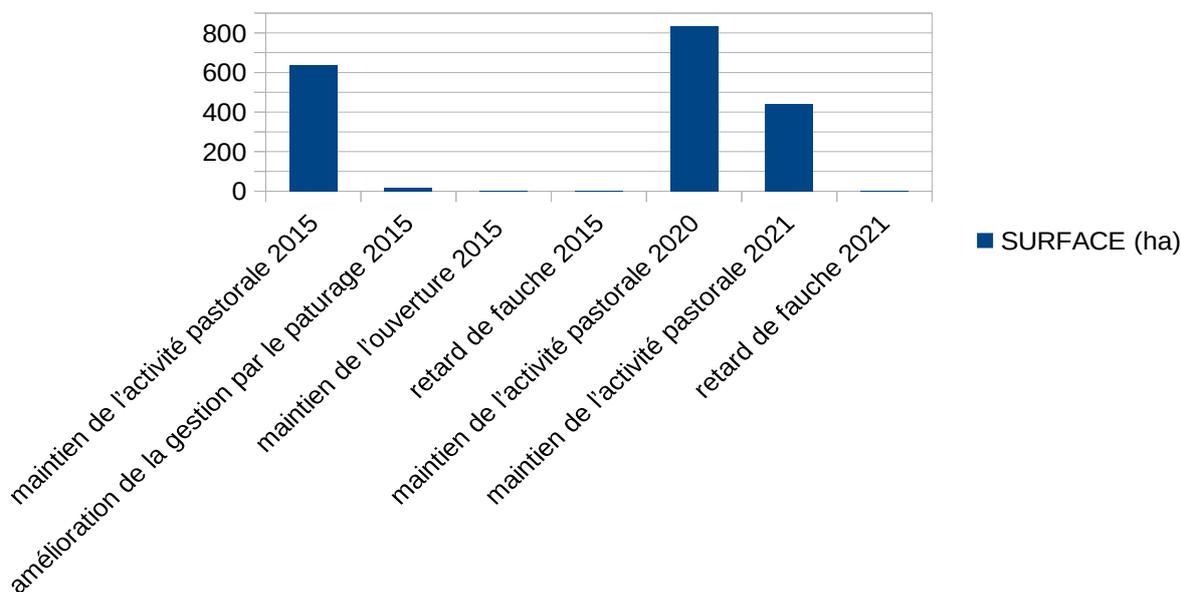
Les graphiques ci-dessous montrent les MAEC engagées chaque année et les surfaces correspondantes.

Surfaces engagées par MAEC entre 2015 et 2021 sur Barles



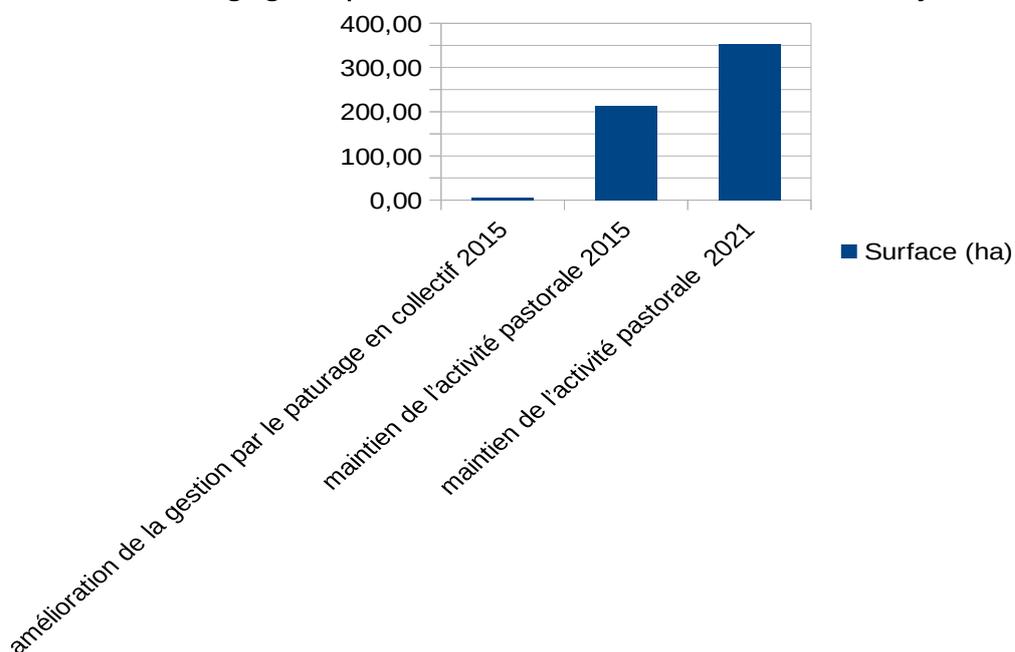
Montant des MAEC engagées : 82 542 € pour 1 individuel, 2 GAEC et 1 GP

Surfaces engagées par MAEC de 2015 à 2021 sur Bayons



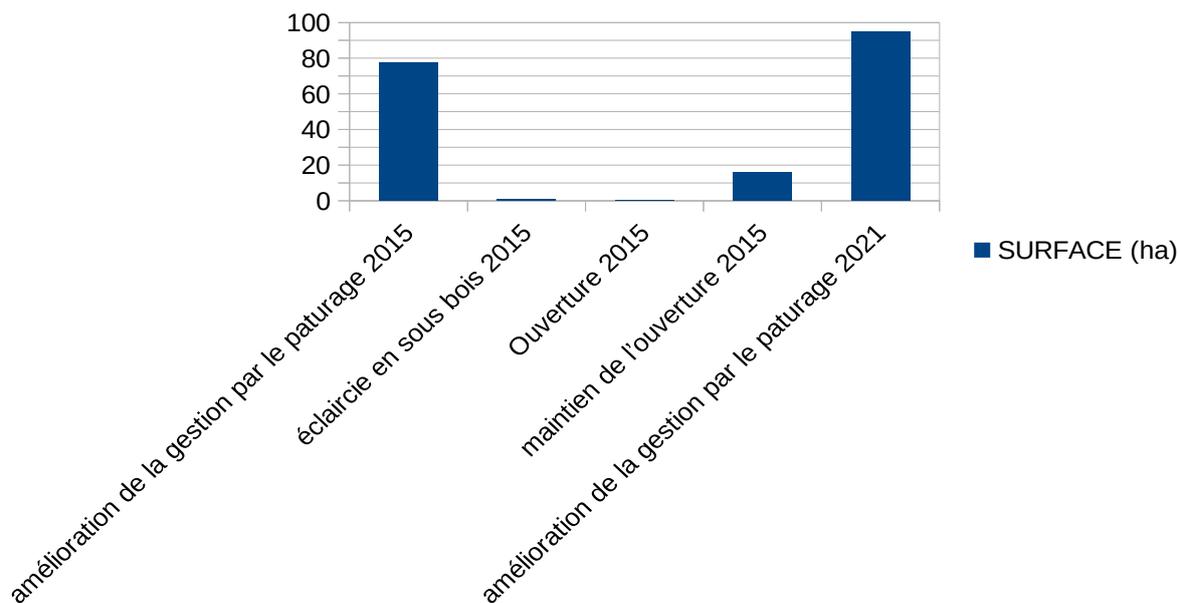
Montant des MAEC engagées : 92 909 € pour 4 GP, 1 GAEC

surfaces engagées par MAEC entre 2015 -2021 sur Beaujeu



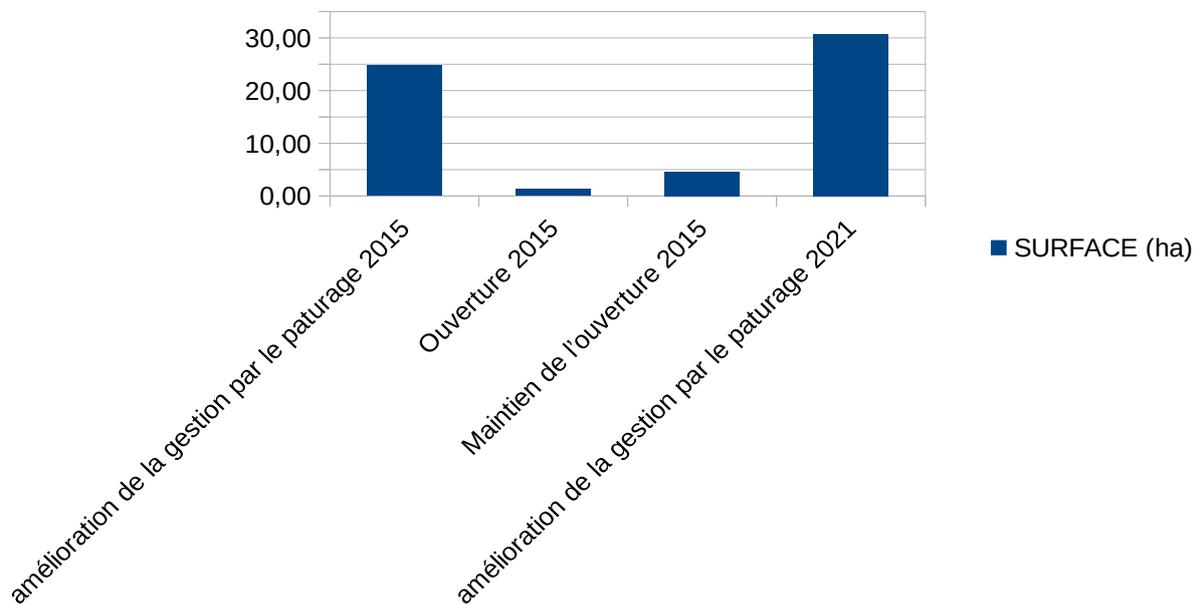
Montant des MAEC engagées : 26 901 € pour un GP

Surfaces engagées par MAEC entre 2015-2021 sur La Javie



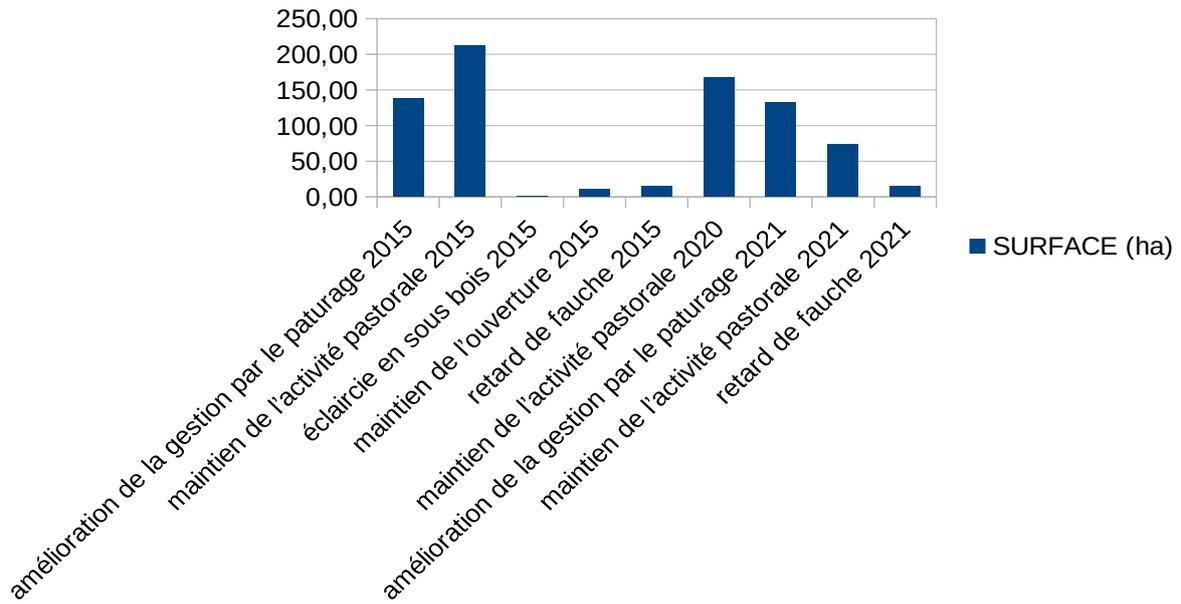
Montant des MAEC engagées : 14 993 € pour 1 individuel

Surfaces engagées par MAEC entre 2015-2021 sur La Robine



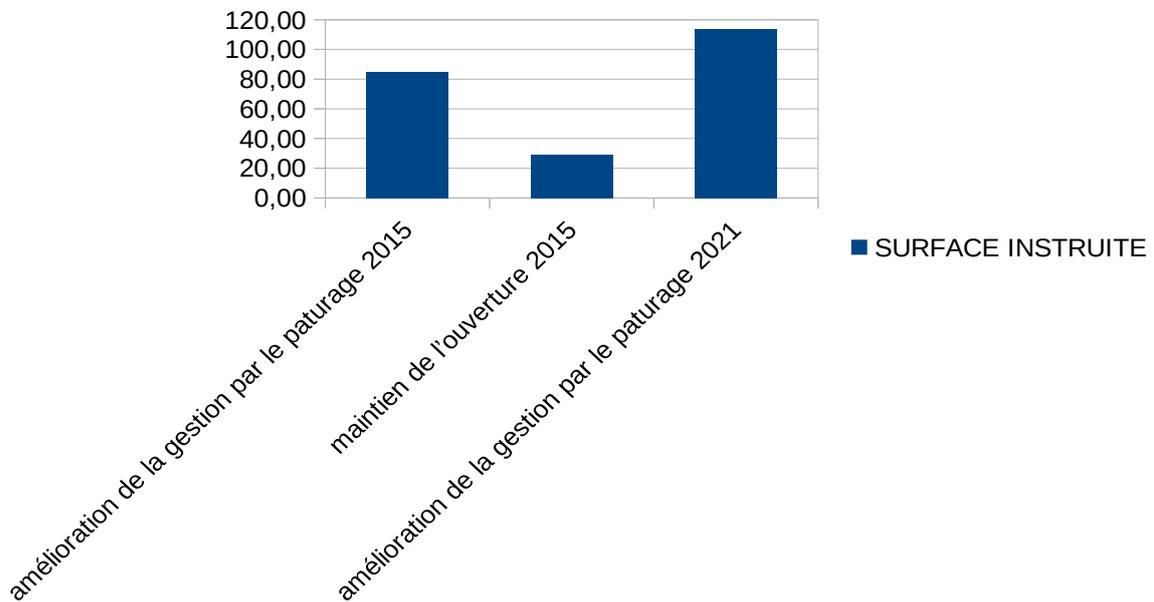
Montant des MAEC engagées : 5 052 €, sur 1 exploitation individuelle

Surfaces engagées par MAEC entre 2015-2021 sur Selonnet



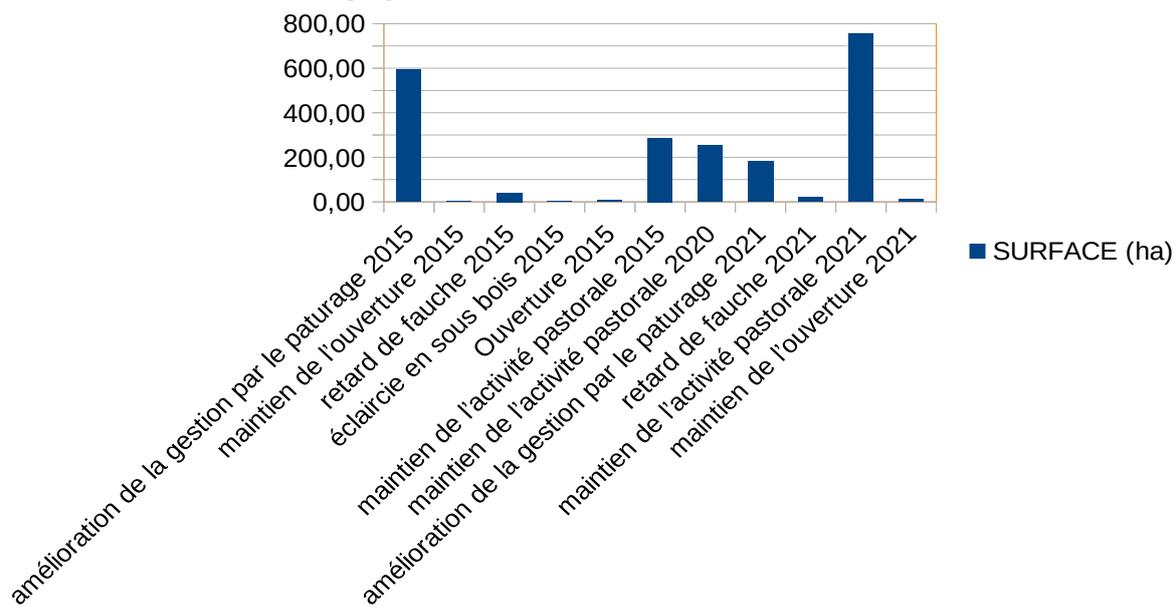
Montant des MAEC engagées : 61 563 € pour 1 GAEC et 2 GP

Surfaces engagées par MAEC entre 2015-2021 sur Seyne



Montant des MAEC engagées : 18 284 € pour 1 GAEC

Surfaces engagées en MAEC entre 2015-2021 sur Auzet



Montant des MAEC engagées : 163 339 € pour 3 individuels, 2 GAEC et 1 GP

2.2.2.6. Bilan 2019-2022 du PAEC-enseignements

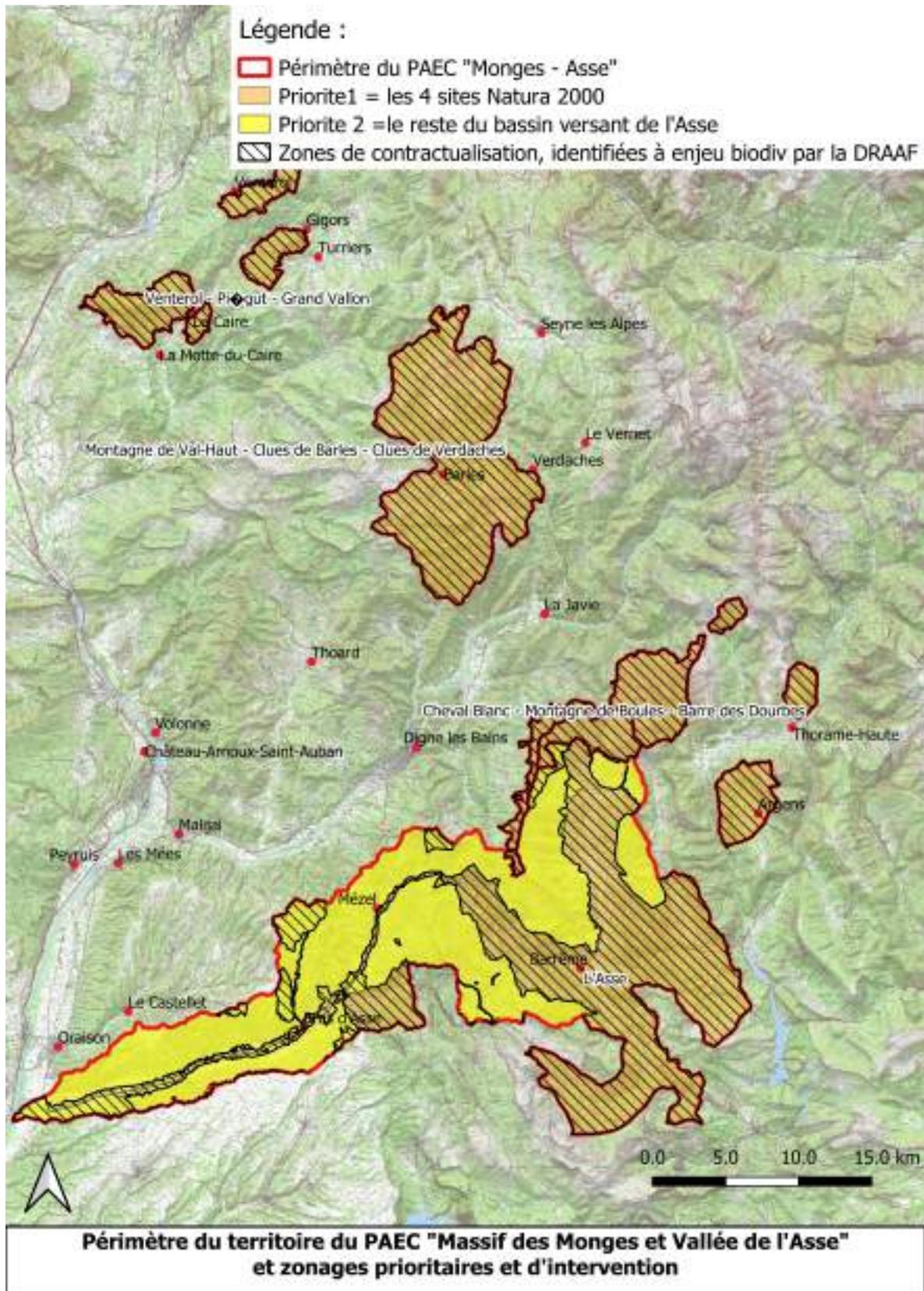
- 46 bénéficiaires pour 105 engagements au total et 2 369 000 euros sur 5 ans, répartis sur les 4 sites Natura 2000.
- Besoin de sensibilisation des éleveurs sur les objectifs environnementaux des MAEC
- Nécessité notamment d'informer les bergers en plus des éleveurs pour les MAEC pastorales
- Nécessité de prioriser les MAEC en fonction des enjeux environnementaux (longue préparation en amont)
- Disposer des informations, règles de paramétrage et cahier des charges longtermes en amont.
- Nécessité de simplifier les périmètres PAEC
- Importance de communiquer sur le PAEC auprès des élus locaux et partenaires techniques.

2.2.2.6. Perspectives MAEC 2023-2027

Pour la période 2023-2027, le PAEC a été déposé en janvier 2023. Le temps nécessaire à son élaboration va impacter la 1ère année de la prochaine convention 2022-2024.

Ci après quelques éléments sur le PAEC, document de cadrage et de programmation des MAEC sur un territoire.

Le PAEC concerné par le site Natura 2000 est le PAEC massif des Monge et vallée de l'Asse.



Présentation du PAEC massif des Monges et vallée de l'Asse

Le PAEC massif des Monges, vallée de l'Asse 2023-2027 a été élaboré conjointement par 2 structures le syndicat mixte du massif des Monges et le syndicat Asse, Bléone, avec un portage par le syndicat mixte massif des Monges.

Sur la précédente programmation, ces 2 syndicats mixtes avaient déjà collaboré sur un territoire plus vaste que celui de ce PAEC (carte ci dessus).

Ces deux structures ont un ancrage territorial marqué grâce à l'animation des sites Natura 2000 depuis 2013 pour le syndicat des Monges et la composition d'un Comité de Pilotage rassemblant tous les ans de nombreux élus, nombreux partenaires techniques, et acteurs locaux.

La mise en œuvre du PAEC sera réalisé :

- par 1/9 ETP, dont 1/4 ETP pour le site Natura 2000 «montagne de Val-Haut- Clues de Barles- Clues de Verdaches »
- sur 6 526 ha
- pour 201 contrats
- pour 56 exploitations

Calendrier prévisionnel :

- 2021-2022 : Bilan de l'ancien PAEC
- 2020-2022 : Etudes de l'état de conservation des habitats agro-pastoraux sur 3 sites Natura 2000
- 2021-2022 : Rencontre des éleveurs sur les exploitations et alpages pour la réalisation des diagnostics agro-pastoraux
- 2022 : Préparation du PAEC (travail sur le périmètre, les mesures, les surfaces à engager, ...)
- 2022 : Elaboration d'un programme prévisionnel de formation (dans le cadre du PAEC),
- 2022-2023 : Préparation et animation des MAEC (choix des MAEC, démarche et proposition auprès des bénéficiaires potentiels, élaboration des cahiers des charges, plans de gestion, ...)
- avril-mai 2023 : dépôt des dossiers
- 2024 : 2ème campagne de contractualisation
- 2023-2028 : Suivi et bilan des engagements

Pilotage et suivi du PAEC

Comité de pilotage :

Le pilotage du PAEC se fera dans le cadre des comités de pilotage des sites Natura 2000 (composition : Préfecture et sous-préfectures, services de l'Etat, Communes, Chambres consulaires, associations, syndicats agricoles, ...)

Les Comités de pilotage sont réunis tous les ans et présenteront un focus sur le PAEC.

Suivi technique et financier :

Seront réalisés :

- Un suivi annuel des dossiers de contractualisation avec les éleveurs et les services de l'état ;
- Un bilan global annuel des engagements ;
- Un bilan financier tous les ans à partir des éléments fournis par la DDT.

Principales caractéristiques du territoire

Le territoire du PAEC Massif des Monges-Vallée de l'Asse est composé des 47 communes de 4 sites Natura 2000 et du bassin versant de l'Asse:

- FR 9301530 « **Cheval Blanc- Montagne de Boules - Barre des Dourbes** »
- FR 9301535 « **Montagne de Val Haut- Clues de Barles - Clues de Verdaches**»
- FR 9301545 « **Venterol – Piégut - Grand Vallon** »
- FR 9301533 « **L'Asse** » et son bassin versant

Ces sites sont localisés au centre du département des Alpes de Haute Provence et couvrent en totalité 78 950 ha.

Identification des espaces naturels à enjeux et à gestion spécifique

Les espaces naturels à enjeux au sein du périmètre du PAEC « Massif des Monges – Vallée de l'Asse » correspondent :

- d'une part aux 4 sites N2000 suivants (48 000 ha) :

- FR 9301530 « Cheval Blanc - Montagne de Boules - Barre des Dourbes» : 19 habitats naturels d'intérêt communautaire et 16 espèces d'intérêt communautaire
- FR 9301533 « L'Asse » : 34 habitats naturels d'intérêt communautaire et 22 espèces d'intérêt communautaire
- FR 9301535 « Montagne de Val Haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches» : 27 habitats naturels d'intérêt communautaire et 18 espèces d'intérêt communautaire.
- FR 9301545 « Venterol – Piégut - Grand Vallon » :16 habitats naturels d'intérêt communautaire et 15 espèces d'intérêt communautaire

Les objectifs de gestion sur les sites Natura 2000 sont le maintien ou la restauration du bon état de conservation de ces habitats, espèces et habitats d'espèces. Pour cela, un des principaux outils est le contrat Natura 2000 ou le contrat agricole (MAEC).

Ces sites étant caractérisés par l'importance des habitats agro-pastoraux ouverts et des surfaces sylvo-pastorales, les MAEC constituent l'un des principaux leviers pour l'intégration des enjeux environnementaux et l'amélioration des pratiques agricoles.

- **D'autre part au bassin versant de l'Asse**, sur lequel 3 202 Ha de zones humides ont été recensées et ont fait l'objet d'un Plan de Gestion Stratégique (PGS).

Principaux enjeux agricoles et environnementaux

Les sites Natura 2000 ont fait chacun l'objet d'une étude de l'évaluation de l'état de conservation des habitats agro-pastoraux. Cette étude a permis de mettre en évidence la valeur des pelouses et prairies :

- Valeur écologique forte : milieux avec une forte richesse spécifique et abritant des espèces d'intérêt communautaire comme par exemple l'Azuré de la Sanguisorbe, la Vipère d'Orsini ;
- Valeur fourragère intéressante : la diversité des types de pelouses et de leurs compositions floristiques contribuent à augmenter la valeur fourragère globale de ces milieux et dans les prairies

humides, les sols riches et fertiles sont garants d'une production qualitative et quantitative importante ;

- Valeur économique : elles permettent le maintien de systèmes agricoles extensifs

Cependant, de nombreuses altérations ont été mises en évidence :

- Ouverture du tapis herbacé liée au surpiétinement et surpâturage;
- Augmentation des zones eutrophisées en lien avec la création des parcs de nuit ou le stationnement des bêtes ;
- Chute de la biodiversité dans les combes liée à des pressions pastorales trop fortes, chroniques, et envahissement par le *Brachypode rupestre* ;
- Fermeture du milieu liée à la dynamique végétale.
- Altération des corridors boisés
- Eutrophisation des milieux ;
- Perte de biodiversité liée à une fauche trop précoce de certaines parties de prairies humides ;
- Mise en culture et ensemencement ;
- Arrêt de la fauche ;

Ces altérations ont été confirmées sur les zones humides dans le cadre de la réalisation des plans de gestion stratégiques en faveur des zones humides de l'Asse et de la Bléone.

Stratégie du PAEC

L'enjeu principal de ce PAEC est un enjeu de biodiversité.

Pour y répondre, 2 périmètres de priorité ont été définis :

- Priorité 1 : Les 4 sites Natura 2000 car la majorité des habitats agro-pastoraux sont d'intérêt communautaire et abritent une riche biodiversité.

L'enjeu biodiversité étant identifié sur tous les sites Natura 2000, tout le territoire en priorité 1 sera ouverte à la contractualisation MAEC.

- Priorité 2 : Les zones hors site Natura 2000 (bassin versant de l'Asse) qui abritent de nombreuses zones humides (intégrées dans un plan de gestion stratégique).

Le périmètre de priorité 2 est estimé à 30 000 ha mais les zones d'interventions seront limitées aux zones humides identifiées par l'enjeu biodiversité, soit 1000 ha.

Les MAEC Biodiversité retenues :

- Gestion des roselières
- Préservation des milieux humides
- Surfaces herbagères et pastorales
- Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage
- Création de prairies
- Protection des espèces 1, 2, 3, 4
- Maintien d'ouverture de milieu
- Maintien d'ouverture de milieu – amélioration de la gestion par le pâturage

- IAE Ligneux
- IAE Mares

Nombre de campagnes : 2

Formation :

- l'opérateur du PAEC répondra au prochain appel à projet pour le financement du montage des **formations obligatoires destinées aux exploitants lors de la contractualisation des MAEC.**
- Les formations des exploitants seront réalisées durant les 2 premières années de contractualisation.

Trois types de formation seront mis en place, à destination des agriculteurs ayant contractualisé les MAEC suivantes :

Formation 1 :

- Surfaces herbagères et pastorales,
- Amélioration des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage,
- Maintien de l'ouverture,
- Maintien de l'ouverture et amélioration de la gestion par le pâturage.

Formation 2 :

- Gestion des roselières,
- Préservation des milieux humides,

Formation 3 :

- Création de prairies
- Protection des espèces
- Entretien durable des infrastructures agro-écologiques

Budget prévisionnel et plan de financement sollicité

Les études réalisées sur les sites Natura 2000 afin de connaître l'état de conservation des habitats agro-pastoraux ainsi que le plan de gestion stratégique des zones humides de l'Asse ont permis de :

- Cibler et prioriser les surfaces à engager
- Prioriser les actions à mettre en place en fonction de l'efficacité des MAEC et des enjeux.
- Et ainsi budgétiser au mieux la période PAC 2023-2027 du PAEC :

- **572 461,67 €/ an**
- **2 862 308,35 € pour 5 ans**
- **sur 2 campagnes 2023 et 2024**
- **6 526,30 ha**
- **56 exploitations concernées**
- **201 MAEC contractualisées**

Indicateurs et suivi du PAEC

Suivi technique des exploitations et des secteurs engagés en MAEC tous les 2 ans ou à mi-parcours selon les MAEC et au cas par cas (tourné des surfaces engagées pour évaluer la mise en œuvre et ou la faisabilité des mesures).

Liste des indicateurs :

- nombre d'exploitations engagées
- surfaces engagées
- budget annuel et total
- respect des engagements et des cahiers des charges

Lors de ces suivis, les difficultés rencontrées seront évaluées avec les éleveurs de façon à pouvoir adapter les plans de gestion.

L'effet et l'impact des MAEC est difficilement appréciable sur des pas de temps très courts, chronophage et nécessite des financements particuliers. Néanmoins, durant l'engagement des suivis d'habitats et/ou d'espèces seront réalisés, éventuellement avec l'appui de structures extérieures (CBNA) au cas par cas et selon l'importance des enjeux.

Suites à donner sur 2023-2024 :

- suite du paramétrage des mesures
- rédaction des notices de territoire et des MAEC
- finalisation de la réalisation des diagnostics écopastoraux
- rédaction des diagnostic écopastoraux, en collaboration avec le CERPAM
- montage des dossiers MAEC : négociation des MAEC à contractualiser
- rédaction des cahiers des charges spécifiques par mesure et par exploitant
- réalisation des plans de gestion écopastoraux
- répondre à l'AAP formations
- monter les formations à destination des exploitants
- organiser et animer les formations

21 journées ont été consacrées à cette mission de gestion par la contractualisation de MAEC.

2.3

Animation de la charte Natura 2000

Aucune action de promotion et/ou d'animation à la charte (adoptée lors du Copil du 22 juillet 2014) n'a été engagée en 2021-2022.

Aucune promotion n'est envisagée du fait de la suppression de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en cas de signature de la charte.

2.4

financiers

Animation pour la gestion avec d'autres outils

Aucune action de gestion avec d'autres outils financier n'a été mise en œuvre.

2.5

Animation foncière

Aucune animation foncière n'a été réalisée : pas de besoin identifié à ce jour.

3 Évaluation des incidences des projets

9 projets ont été portés à la connaissance de l'animatrice dont 2* projets ont un impact positif sur la biodiversité :

projet-aménagement	porteur	commune	Aménageur ou maître d'ouvrage	Temps passé (h)
Escalade et concertation pour les aménagements de la clue du Péouré et la clue de Barles	Département-Service Environnement, Agriculture, Forêt, Itinérance et Sports de Nature	La Robine sur Galabre, Barles	ASPTT, CAF, CT FFME	7
Aménagement du site géologique pas d'oiseaux	Département-Réserve géologique	La javie	Département	4
Aménagement d'une traine pour l'accès au site de l'ardoisière	Commune	Barles	Commune accompagnée par l'UNESCO Géoparc de Haute Provence	6
*Mise à jour de l'inventaire ZNIEFF	CEN	Beaujeu et La Javie	CEN	2
*Extension réserve géologique de haute provence	Département Réserve géologique de haute provence	Barles	BE PIB et asellia écologie	1
Antenne relais Bouygues télécom	Bouygues télécom	La Javie-Esclangon	SPIE	2
Urbanisme : installation d'une serre tunnel sur périmètre de protection site inscrit	Exploitant agricole	Barles	inconnu	7

Actions de l'animatrice :

- participation à une action d'information et de sensibilisation destinée aux fédérations d'escalade, organisée par le Département, en vue de la rédaction du plan des activités de pleine nature
- répondre aux sollicitations des porteurs de projets privé, collectivités et administrations pour des porter à connaissance des enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire et patrimonial : visites sur place, transmission de la synthèse des enjeux, prescriptions en vue de limiter l'impact du projet-aménagement
- participation à la sortie de terrain sur le Blayeul dans le cadre de la mise à jour ZNIEFF

3-1- Escalade et concertation pour les aménagements de la clue du Péouré

L'animatrice a été sollicitée par le département, service Environnement, Agriculture, Forêt, section Itinérance et Sports de Nature pour une intervention en vue d'informer et sensibiliser des fédérations de la pratique de l'escalade et aménageurs sur l'impact de la fréquentation et des aménagements sauvages de nouvelles voies sur la préservation de la biodiversité.

Didier Freychet, correspondant aigle royal a aussi été invité à présenter les enjeux liés à l'aigle royal et les conséquences du dérangement sur la reproduction, physiologie et le comportement de l'espèce.

Myette Guiomard partirait également à la réunion pour présenter les impacts de l'extension de la réserve géologique de Haute Provence.

Étaient présents :

- CT FFME 04
- Club alpin français
- ASPTT Digne -Escalade

Objectifs de la réunion d'information pour l'animatrice :

- Faire prendre conscience aux usagers et équipiers de falaises que cette activité a un impact et qu'il est de leur responsabilité de s'en inquiéter. L'objectif n'est pas d'empêcher la pratique mais de la localiser, la limiter en fonction des zones à enjeux.

- Contacter l'animatrice en vue de proposer des recommandations en cas de maintenance des équipements : date intervention par exemple et apport des dernières connaissances présentes d'espèces

Si les projets sont soumis à évaluation d'incidence comme l'équipement : apport d'éléments pour compléter le formulaire par l'animatrice.

- Faire participer les grimpeurs, équipiers à une meilleure connaissance des espèces présentes car les habitats de falaise sont peu accessibles Inventaire participatif et suivi des espèces patrimoniales

- Travailler, en concertation à un petit livret de connaissance et reconnaissance des espèces patrimoniales.



*Illustration 5:
Falaises calcaires
supraméditerranéennes
à subalpines du
Sud-Est*

Lors de la réunion, l'animatrice a présenté le site Natura 2000 et la biodiversité liée aux falaises.

Les espèces endémiques



Illustration 6: la Joubarde du calcaire



Dessin 5: Saxifrage à feuille en languette

les espèces végétales et animale protégées



Illustration 7: Primevère marginée



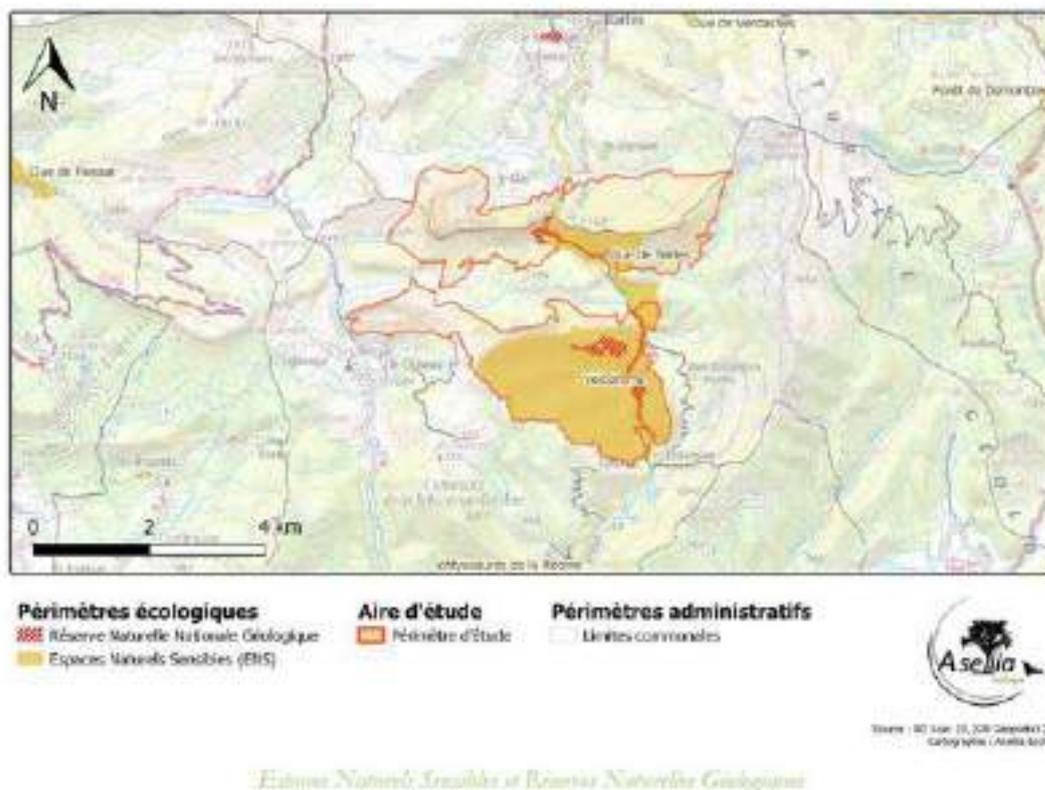
Illustration 8: Petit t rhinolophe

Ces espèces utilisent les infractuosités des falaises et les grottes de falaises.

3.2. Les autres projets portés à la connaissance de l'animatrice:



Figure 32: piste Barles accès à l'ardoisière



4 jours ont été nécessaires pour mener la mission de conseil aux porteurs de projets et aux collectivités dans leurs démarches d'évaluation d'incidence.

4. les inventaires et suivis scientifiques

Les suivis scientifiques ont occupé 4 % du temps de travail de l'animatrice. Les suivis réalisés suite à des contrats Natura 2000 ne sont pas intégrés dans cet item. Il sont développés dans le paragraphe contrat.

Le seul suivi scientifique mené en régie par l'animatrice est le suivi des gîtes de mise bas de Petits et Grands rhinolophes.

Dans la cadre d'un projet tutoré avec des BTS GPN du lycée d'Aix Valabre, des étudiantes ont réalisé un inventaire et une cartographie des arbres favorables aux coléoptères saproxyliques et pour des gîtes à chauves-souris. Quelques éléments de restitution de cette étude sont présentés dans le paragraphe 2.1.5.

3.1 Les suivis en régie : suivis des colonies de mise bas de Petits et Grands Rhinolophes

L'étude d'Asellia de 2014 recommandait des suivis des colonies de reproduction de ces deux espèces liées aux bâtis. Depuis 2018 l'animatrice suit ces gîtes annuellement.

Seules les colonies situées sur la commune de Barles ont été visitées au printemps-été 2021, soit 4 gîtes. L'historique depuis 2014 est décrit ci-dessous.



Figure 33: Gîte de mise bas avant rénovation à Barles



Figure 34: Petit Rhinolophe

Barles 1 : potentialité des gîtes très forte

date	espèce	Nombre individus	commentaires
juillet 2014	PR	35 individus dont 15 jeunes	Lors de l'étude d'Asellia écologie
juin 2018	PR	7 adultes	
août 2018	PR	4 femelles + 4 petits dans les ailes	La grange est continuellement fréquentée car elle est le lieu de stockage de matériel agricole
2019 et 2020			pas de visite de ce gîte car la propriétaire n'a pas été joignable. Ce gîte a dû être abandonné car les aménagements en espace à vivre en 2018 ne le rendait plus accessible
juillet 2021			pas de visite car gîte abandonné. Projet de construction d'un bâtiment agricole pouvant accueillir la colonie.
2022	Pas de suivi du bâtiment agricole pouvant être utilisé comme gîte de substitution car il n'a pas été construit		
Perspective 2023			Bâtiment agricole pas construit. Report de la colonie quelque part. Visite du bâtiment en 2023 s'il a été construit.

Barles 2

date	espèce	Nombre individus	commentaires
2014	GR	1 femelle+1 jeune	
2018	le propriétaire réticent a été rencontré avec difficulté : pas de présence de <i>Petit</i> ni de <i>Grand Rhinolophe</i> . La grange était en cours de rénovation. Cependant, un abri accessible favorable à l'installation des <i>Rhinolophes</i> a été identifié mais pas visité		
2020	l'abri identifié comme favorable lors de l'expertise de Roland Jamault en 2019 ne présente aucune trace de présence ni de passage de chauves souris. La grange en cours de rénovation en 2018 n'est plus accessible. Le propriétaire déclare ne pas avoir vu de chauve souris pendant les travaux.		
Depuis 2020	ce gîte potentiel n'est plus visité. Seule une enquête auprès du propriétaire évaluera la fréquentation de ce gîte potentiel.		

Barles 3 : potentialité du gîte très forte

date	espèce	Nombre individus	commentaires
2014	PR	20 adultes et 15 jeunes	
août 2017	PR	20 individus	sans distinguer les adultes des jeunes
septembre 2018	PR	2 individus	visite tardive, Le propriétaire en a toujours vu minimum 10 individus sur la période
juin 2020	PR	12 individus	pas de distinction des jeunes et des adultes
	Pas de projet d'aménagement dans un futur proche. Un des propriétaires souhaiterait aménager le cabanon en maison à l'avenir.		
Juillet 2021	PR	10 dont 4 jeunes	visite du haut du petit bâtiment agricole : 0 Petit rhinolophes ; le bas du cabanon jamais visité
Juillet 2022	PR	2	Vue à travers la fente de la porte car pas possibilité de récupérer les clés.

Barles 4 : gîte en dehors du site, potentialité forte

date	espèce	Nombre individus	commentaires
2014		13 adultes et 3 jeunes	
août 2018		10 individus	
juin 2020		8 individus	Il semble que quelques individus ont été oublié dans le comptage car il se cachaient dans un séchoir
juillet 2020		10 individus, sans distinction des jeunes et des adultes	
l'hiver 2019	la poutre centrale de la charpente a été changée et traitée. Aucun impact sur la colonie en 2020 n'a été constaté		

Juillet 2021		13 individus sans distinction des jeunes des adultes	
Juillet 2022		13 individus sans distinction des jeunes et des adultes	Le propriétaire a bricolé dans la grange et a fait du bruit

Barles 4 : nouveau site, ruine en cours de restauration

Été 2020 : colonie de Petits rhinolophes dans une ruine à Barles, identifiée par Julien Baret (bureau d'étude Biodiv) à l'été 2020.

Juillet 2021 : visite de la partie haute, très inaccessible : Traces de Loirs probablement mais pas de Rhinolophes.

Juillet 2021 : 3 grands rhinolophes surpris lors de la visite de la partie basse de la ruine et envol des Grands Rhinolophes.

Juillet 2022 : aucun rhinolophe

Gîte à l'extérieur du site, à Beaujeu

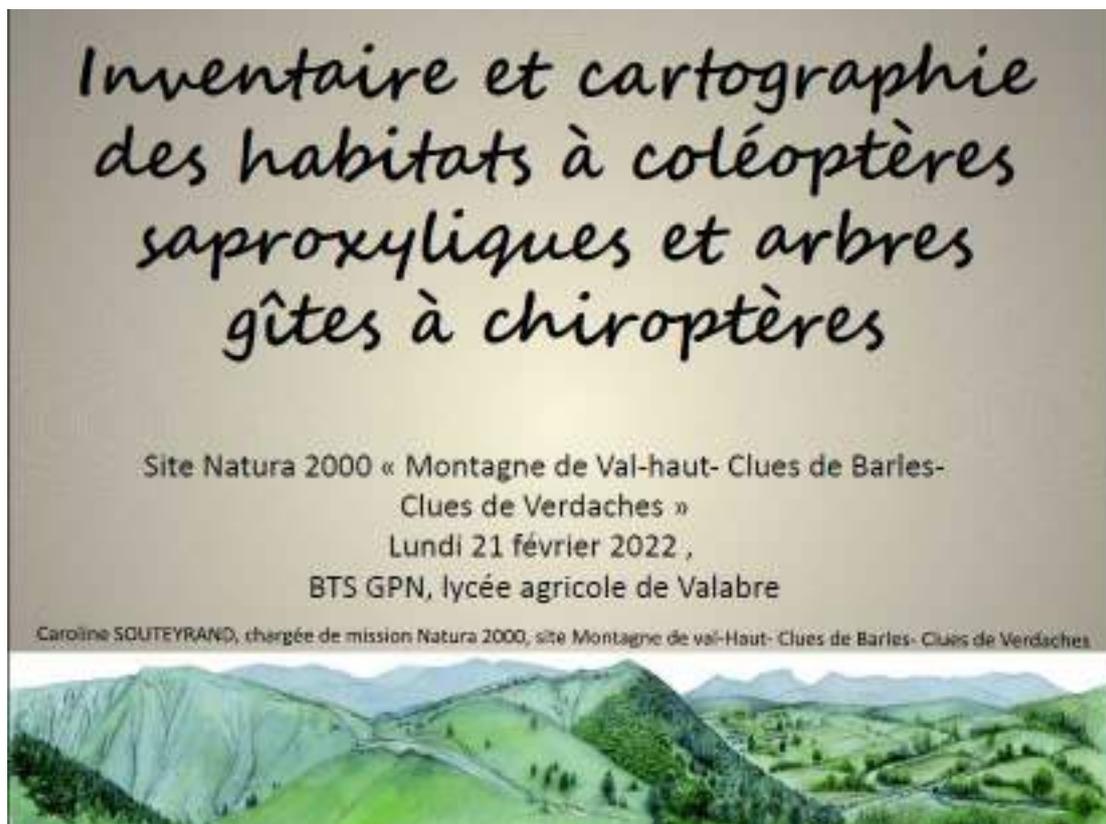
En 2014, en limite Est du site, sur la commune de Beaujeu, Raphael Colombo avait inventorié un gîte dans une grange avec 7 Rhinolophes et dans une cave 1 grand rhinolophe et 2 petits Rhinolophes dont le potentiel est important. La cave n'est visible qu'au 1/3 avec la lampe.

Depuis 2019 plus de visite.



Figure 35: guano de chauves souris partie basse de la ruine de Barles

4.2. inventaire et cartographie des habitats favorables aux coléoptères saproxyliques et arbres gîtes à chauves-souris



Voir paragraphe 2

4.3. Etude sous traitée

Pas d'étude sous traitée en 2021-2022.

4.4. perspectives études et suivis en régie et - ou sous traités

4.4.1. étude pour la Recherche d'arbres gîtes potentiels et de gîtes fréquentés par la Barbastelle et autres chiroptères forestiers

Objectifs visés par l'étude.

Cette étude vise à recenser des arbres gîtes potentiels et fréquentés par la Barbastelle d'Europe et autres chiroptères forestiers.

Le détail de cette étude programmée pour le printemps-été 2023 est détaillé en annexe 8 du présent document.

Ses résultats seront présentés dans le bilan 2022-2023.

4.4.2. Le projet coléoptères saproxyliques du Conservatoire espaces naturels

Les animatrices des sites Natura 2000 des Monges ont été contactées par le CEN 04 pour participer au projet coléoptères saproxyliques, retenu par le MNHN, porté par le CEN Occitanie, en partenariat avec les CEN PACA et Haut de France, l'école de Purpan, l'INRAE Dynafor, l'ONF, et l'IGN.

Les objectifs du volet suivi sont :

- le déploiement opérationnel de méthodes innovantes pour la détection et le suivi des coléoptères saproxyliques de la DHFF
- la mise en place des bases d'un réseau de surveillance des espèces à l'échelle nationale.

Pour répondre aux objectifs du volet connaissance, le CEN propose d'améliorer les connaissances des populations de ces espèces.

L'animatrice de ce site Natura 2000 a transmis une couche cartographique des habitats forestiers du site favorables à la présence des coléoptères saproxylophages, basé sur l'étude d'Aselia écologie de 2014.

Le volet conservation répond au but final de cette étude de constituer une trame de vieux boisements ou de boisements en libre évolution favorables au coléoptères saproxyliques.

La DREAL n'a pas retenu cette étude comme prioritaire pour le site Natura 2000 et elle ne sera donc pas financée sur 2022-2024. Cette action est reportée pour la prochaine convention.

Pour mémoire, à l'échelle du site Natura 2000, 2 études ont inventoriés les espèces de coléoptères DHFF :

- l'étude sur les chiroptères et les vieux boisement sur 3 site Natura 2000, d'Asellia écologie de 2014
- bilan des connaissances, inventaire et cartographie de 2 coléoptères d'intérêt communautaire *Stephanopachys linearis* et *S. substriatus* à l'échelle régionale de 2015.

Aucune des ces 2 espèces favorisées par les micro-habitats d'écorces affaiblies par des chocs et non cicatrisées ne sont présentes sur le site Natura 2000.

Cette absence sur le site ne signifie pas que ces espèces ne sont pas présentes mais que leurs micro-habitats n'ont pas été prospectés car possiblement cantonnées à des micro-habitats rares, peut être éphémères et donc difficiles à repérer.

Une étude complète cette liste, celle du projet d'extension de la réserve géologique au cours de la laquelle le Pique Prune aurait été retrouvé (étude réalisée par Asellia écologie).



Illustration 9: Stephanopachys substriatus_Yoan Braud

4.4.3. Suivis proposés en perspectives 2019-2020 et non réalisés et autres suivis chiroptères

Les visites et suivis concernés sont :

- Suivi de la colonie de reproduction de Barbastelle découverte à Selonnet, en limite de site, par Roland Jamault.
- visite des gîtes hivernaux potentiels : mines polymétalliques de Barles, caves voûtées du hameau de vaux,
- visite des gîtes de PR et GR en limite Est du site, commune de Beaujeu , non visité depuis 2019.
- visites des gîtes de swarming potentiels dans la cave voûté à proximité du gîte retrouvance d'Auzet et hors site, sur la commune sur la Robine sur Galabre dans une cave d'un bâtiment prochainement en cours de rénovation.
- vite hors site, le Vernet, habitation, espèce à déterminer

4.4.4. le bas marais alcalin



Figure 37: *Pumilla alpicola*
(Maillet des Alpes)



Figure 36: défens du bas marais alcalin de lozerot à Auzet



Figure 38: *Decticelles des bruyères*

Le défens du bas marais alcalin en place entre 2015 et 2020 dans le cadre de MAEC sera suivi. Le défens a été enlevé par les éleveurs en 2020. Le défens abrite 2 espèces d'intérêt patrimoniale Decticelle des bruyères et Maillets des Alpes présentes dans le défens.

Les scientifiques du site et des experts seront mobilisés pour conseiller et accompagner l'animatrice sur ce suivi. Si l'enjeu est suffisant et des financements disponibles, ce suivi pourrait être sous-traité et concernera les espèces floristiques, les mollusques, orthoptères, Lépidoptères.

La mission de suivis et d'étude a occupé 4 jours de l'animatrice.

Au vue du temps de travail trop peu investit sur les suivis scientifiques et au vue des nécessités de suivis décrits ci dessus, l'animatrice devrait libérer du temps d'animation sur cet item lors de la prochaine convention 2022-2024.

Cependant, vu la charge de travail nécessaire à l'animation des MAEC (25 exploitations, 93 mesures prévisionnelles), le montage et le suivi de l'étude Barbastelle (annexe 8), le suivi du montage des animations sur le Fanget et Charui et le montage et l'animation sur les chiroptères anthropophiles

(développé dans le paragraphe suivant) et la mise en œuvre de la communication et en particulier l'élaboration et la diffusion de la feuille d'information, il va être compliqué d'augmenter le temps de travail sur les suivis scientifiques pour 2022-2024.

4 Information, communication, sensibilisation

Ce champ d'activité a mobilisé 5 jours, en particulier pour mener la balade à thème dans le cadre du festival invenTerre.

5.1. Festival InvenTerre

■ 10h | Connaissez-vous le Genévrier porte-encens ?

RDV à la cabane du brusco CD 900, sortie nord de la clue de Barles (St Clément)

Avec Caroline Souteyrand, chargée de la gestion du site Natura 2000 « montagne de Val-Haut-Clues de Barles-clues de Verdaches ».



Espèce du bassin méditerranéen, le Genévrier thurifère pousse très lentement dans les pentes rocheuses et falaises calcaires chaudes des Alpes du Sud. Une glande située au dos de ses feuilles en écailles lui a valu l'autre nom de « porte-encens ». Partez à sa découverte en compagnie de Caroline Souteyrand.

Durée : demi-journée
Prévoir chaussures de randonnée pédestre et pique-nique tiré du sac.

■ 10h | Des arbres devenus minéraux !

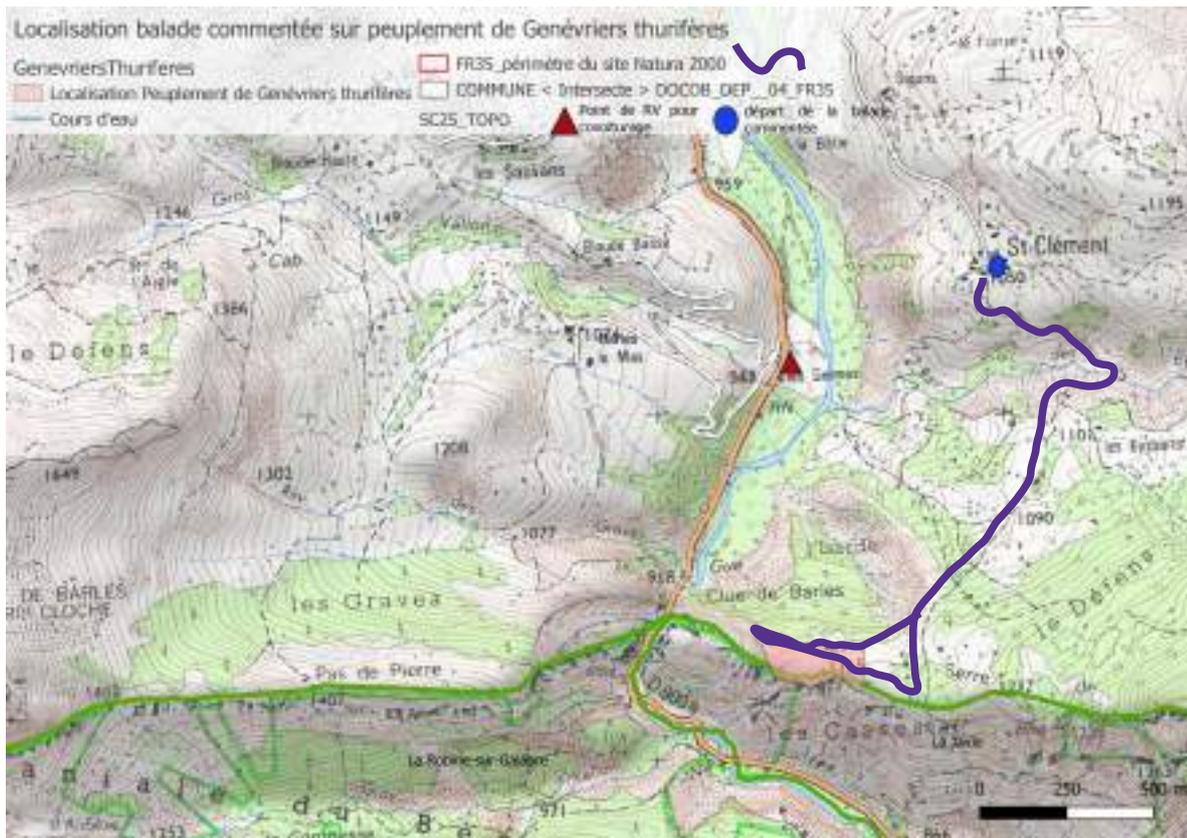
RDV à la cabane du brusco CD 900, sortie nord de la clue de Barles (St Clément)

Avec Myette Guilomar, géologue

Il existe dans certaines vallées de Provence Alpes Agglomération des restes d'arbres fossilisés. Des témoins du climat passé dans le territoire. Depuis plus de vingt ans la Réserve géologique de haute Provence et des chercheurs de l'Université d'Aix-Marseille, étudient les restes subfossiles de peuplements forestiers qui se sont succédé de -11000 ans environ à nos jours : une belle histoire naturelle et humaine.

Durée : demi-journée
Prévoir chaussures de randonnée pédestre et pique-nique tiré du sac.

Le festival InvenTerre, sur le thème de la forêt et l'adaptation aux changements climatiques, organisé par Provence Alpes agglomération s'est déroulé du 28 septembre au 23 octobre 2021 (affiche inauguration en annexe 9).



L'animatrice a créé une balade commentée au départ de départ du sentier de saint Clément à Barles jusqu'au peuplement de Genévriers thurifères au Serre de la croix au dessus de la cluse de Barles .

A l'occasion d'arrêts sur le paysage de la rive droite du Bès, ont été présentés les habitats naturels, les aménagements et les activités humaines en interaction avec les habitats et les espèces : prairie de fauche, pelouses alpine et subalpine et les pelouses sèches riches en orchidées, les éboulis, les falaises, le matorral arborescent à genévriers thurifères sur les pentes de la cloche de Barles (stations primaires).

A l'arrivée au peuplement de Genévriers thurifères, ont été abordés :

- le genévrier thurifère, espèce relictuelle, témoin d'une période climatique plus froide et plus sèche. Son écologie, son adaptation dans les grandes crises climatiques et sa capacité d'adaptation au réchauffement climatique en cours.
- Approche socio-économique historique si possible et changement /adaptation des relations homme-nature
- la faune, la flore spécifique et patrimoniale,
- l'état de conservation de l'habitat naturel et les enjeux



- le contrat Natura 20000 en vue de favoriser la régénération des Genévriers thurifères, les suivis scientifiques

Myette Guimar de la réserve géologique de Haute Provence proposait une intervention sur des arbres devenus minéraux.

La synergie entre ces 2 interventions a été appréciée par les participants. La chargée de mission Natura 2000 pourrait à nouveau envisager une association similaire sur ce même thème ou d'autres, avec la réserve géologique de Haute Provence ou d'autres gestionnaires d'espaces naturels ou acteurs de développement du territoire.

La balade sur le genévrier thurifère et sur les arbres devenus minéraux, intégrée au programme (<https://www.festival-inventerle.com/programmation/programme-complet/>) a été suivie par 15 personnes le 3 octobre 2021.

5.2. Communication / Animation auprès des scolaires : intervention auprès des BTS gestion et protection de la nature

L'unique intervention auprès de scolaire s'est déroulée auprès d'étudiants de 1ère année en BTS gestion et protection de la nature le 15 septembre 2021.

Cette intervention est la seconde destinée à ces étudiants de BTS GPN du lycée agricole d'Aix-Valabre.

L'animatrice a répondu à la demande du professeur et orienter une présentation sur la gestion des habitats et des espèces. Le diaporama présente la démarche Natura 2000, la diversité biologique du site et les mesures de gestion mise en œuvre ou pouvant être mise en œuvre en vue de maintenir le bon état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

La poursuite du lien avec les enseignants de ce BTS a permis de proposer un second sujet de projet tutoré sur 2021-2023 sur un inventaire et une cartographie des habitats à coléoptères et gîtes à chauves-souris (quelques éléments sont présentés dans le paragraphe étude en régie).

5.3. les autres actions de communication et de sensibilisation

5.3.1- Création / mise à jour d'outils de communication, media : le site internet Natura 2000

Sur les sites Internet Natura 2000 départemental et des Monges, ont été mis en ligne :

- synthèse de l'actualisation de l'inventaire et de la cartographie des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire : « De nouveaux habitats et espèces d'intérêt communautaire sur le site "montagne de Val-Haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches" »

<https://massif-des-monges.n2000.fr/actualites/de-nouveaux-habitats-et-especes-d-interet-communautaire-sur-le-site-montagne-de-val-haut>

- le tome 2 partie 1 du DOCOB actualisé sur les sites internet Natura 2000 départemental et celui des Monges : <https://alpes-de-haute-provence.n2000.fr/sites-des-alpes-de-haute-provence/les-sites-natura-2000-des-alpes-de-haute-provence/montagne-de-val>

- mise en ligne d'une étude sur le site de « venterol-Piegut-Grand vallon » : Nouvelles modalités de gestion forestière, favorables à la Barbastelle d'Europe

<https://massif-des-monges.n2000.fr/actualites/nouvelles-modalites-de-gestion-forestiere-favorables-la-barbastelle-d-europe>

L'animatrice a également travaillé avec un prestataire sur le logiciel Dupral, pendant 2h, en vue d'améliorer l'esthétique du site.

Quelques améliorations ont pu être faites mais il reste encore à :

- insérer un bandeau à l'onglet d'accueil

- actualiser certains articles :

- la présentation du syndicat des Monges. Un groupe de travail interne au syndicat des Monges sera créé pour avancer sur l'actualisation de ces pages

- Les enjeux du site « montagne de val-Haut- Clues de Barles-Clues de Verdaches » prenant en compte les nouveaux enjeux sur les milieux forestiers, les nouveaux habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés lors de l'étude de 2020.

- Les Habitats d'intérêt communautaire et prioritaire des 3 sites

- actualiser des menus du haut du bandeau:

- les sites animés par le syndicat : carte interactive à insérer

- Le réseau Natura 2000

- Participez

Il faudra également poursuivre la mise en ligne des actualités des sites et poursuivre la formation de l'animatrice sur l'utilisation de Dupral et accéder à un accompagnement par l'OFB, administrateur des sites internet Natura 2000. Malgré plusieurs sollicitations de l'OFB, l'animatrice n'obtient pas de réponse depuis 2022.

5.4. Perspectives information, communication, sensibilisation

5.4.1. Sensibilisation-information des propriétaires et usagers des bâtiments

Cette sensibilisation des propriétaires et usagers de bâtiments fait suite à l'étude-expertise sur les gîtes de mise bas de Petits et grands rhinolophes, menée en 2018 par Roland Jamault de Géo-Eco et au constat que la diminution des effectifs de ces espèces anthropophiles (ainsi que les petits et grands murins) est en partie due à la rénovation complète des bâtiments sans prise en compte des chauves-souris ou à l'inverse l'effondrement de ces bâtis.

La préservation d'un "noyau dur " de colonies de reproduction constitue un pré-requis indispensable au maintien des espèces, que viendront compléter des actions visant à préserver les corridors de déplacements, les habitats de chasse et à conforter le réseau de gîtes.

Cette animation doit permettre :

◦ de prévenir, le cas échéant, la destruction des gîtes ;

• d'aider les propriétaires et usagers à mieux prendre en compte la présence des chauves-souris dans leurs projets de rénovation et d'entretien du bâti ;

◦ d'identifier au besoin des aménagements permettant de préserver les colonies ou de restaurer le potentiel des gîtes ; et pour cela proposer un conventionnement aux propriétaires et/ou usagers ;

- de solliciter l'autorisation des propriétaires/usagers des bâtiments pour permettre un suivi pluriannuel des colonies (conventionnement)

contenu et déroulé de l'animation

sous la forme d'une information et d'ateliers

- 1 intervenant sur une conférence

- 1 intervenant sur la construction de gîte de substitution et-ou de micro-enregistreur de chauves-souris

Le montage de cette action est prévue pour l'automne 2013 et sa mise en œuvre dépendra du budget encore disponible. Son coût est de 1 600 € sans les matériaux nécessaires à la réalisation des nichoirs et de micro.

Une participation financière des participants pourra être demandée et ou des financements complémentaires pourrait permettre la gratuité de cette animation.

5.4.2. réalisation d'une feuille d'information annuelle Natura 2000 sous format papier et numérique

Contexte :

La communication sur les actions, projets en faveur de la biodiversité dans le cadre de Natura 2000 à destination du grand public, habitants du site, usagers, utilisateurs de milieux (forestiers, agriculteurs, chasseurs...) est importante pour que chaque groupe d'acteurs aient la même information et ainsi éviter les incompréhensions ou la circulation de fausses informations.

La communication permet aussi de faire la promotion de Natura 2000 et de sa démarche.

L'information aide à une meilleure appropriation des actions, de la démarche et favorise les possibilités de sensibilisation, de contacts en vue de futurs contractualisation, de mise en œuvre des actions de gestion.

Contenu et démarche :

1-Réalisation d'une maquette modulable d'une feuille d'information papier et numérique

2- impression de la feuille d'information : nombre fonction du budget

3- diffusion dans boites aux lettres par prestataire selon budget ou par réseau local

et mise en ligne de la feuille d'information numérique

diffusion de la feuille d'information numérique par la CDM via une mailing liste

cibles : Grand public et usagers du site, acteurs du réseau

objectifs :

L'objectif principal est l'appropriation de la démarche N 2000 dont la base est la concertation et la contractualisation. Communiquer sur la non mise sous cloche mais plus sur le volontariat et la gestion.

Méthode et diffusion de cet outil/points relais

Feuille numérique : Site internet N 2000 des 3 sites animés par le syndicat des Monges+ mailing liste.

Feuilles d'information papier : dans les boîtes aux lettres des habitants diffusées par un prestataire et les offices de tourisme.

Le calendrier de réalisation prévoyait :

- janvier 2023 : élaboration de la maquette et impression A4 ou A3 RV
- février – mars 2023 : diffusion feuille d'information papier et numérique

Budget prévisionnel : 750 € selon devis graphisme et distribution de 2021.

Cette action sera mise en œuvre si le budget le permet. La priorité de l'utilisation du budget jusqu'à fin juin 2023 est au financement des déplacements de la chargée de mission en vue de répondre à la mise en œuvre des MAEC 2023-2027.

5.4.3. Participation à la nuit de la chauve souris le 01/07/2023

L'animatrice souhaiterait organiser une animation à l'occasion de cette nuit dont la date est annuellement fixée.

Un prestataire pourra être recherché afin d'animer la soirée sur la base d'une conférence, le visionnage d'un film et d'une sortie nocturne. L'exposition sur les chauves-souris, mutualisée aux 3 sites des Monges sera installée pour l'occasion.

A cette occasion, le livret sur la rénovation du patrimoine bâti en faveur des Chiroptères, conception du livret par FNE04/GCP pourra être diffusé s'il est disponible.

Il comprendra :

- Sommaire et intro ;
- Rappels sur les chauves-souris (exemple : ne mangent pas l'isolation, font 1 petit par an maximum, etc) et les différentes espèces qui pourraient être rencontrées en bâti ;
- Diagnostic d'un bâtiment à rénover : est-il utilisé par les chauves-souris ou favorable aux chauves-souris (sous la forme d'une clé décisionnelle) ?
- Financements possibles type subvention et labellisation
- Période de réalisation des travaux à respecter
- Les aménagements intérieurs : sanctuarisation d'un lieu destiné aux chauves-souris, entrée pour les chauves-souris mais anti-pigeons et anti-intrusion, augmentation des températures d'une pièce, gestion des déjections, etc.
- Les aménagements extérieurs : corridors écologiques type haies, arbres, pollution lumineuse
- Remerciements (couverture intérieure)
- Financeurs (couverture extérieure)

5.4.4. La fête de la nature : les animations sur le Fanget-Négron et Charui, à Auzet



La fête de la nature se déroule du 24 au 29 mai. Ce sera l'occasion d'expérimenter les animations, montées par la Fontaine de l'ours sur Fanget-Négron et Charui, sur la commune d'Auzet.

Ce projet d'animation fait suite au stage d'un étudiant en BTS GPN en 2021. Ce stage a permis de poser les bases d'une animation, de construire des partenariats avec des intervenants, d'engager la concertation avec les élus et techniciens chargés du développement des activités de pleine nature et du tourisme sur le site, d'élaborer des outils pédagogiques et d'expérimenter auprès des scolaires (CM1 et 3eme) ces 2 animations.

L'objectif local est :

- d'avoir un outil d'information, de sensibilisation, d'éducation à la préservation de la BD.
- qu'il soit transmissible à des accompagnateurs, animateurs nature, d'éducation à l'environnement, animateurs N 2000
- à destination du grand public (familles particulièrement) et

des scolaires.

- conforter la concertation avec les élus et techniciens des collectivités concernées et les établissements scolaires (Lycées de Digne, collège Borrelly, écoles de Seyne, de Barles, de Le Brusquet).

- mobiliser certains acteurs locaux, comme les éleveurs du site, naturalistes, forestiers

Positionnement par rapport aux enjeux de conservation du site et contexte du projet

L'animation se déroulera sur deux secteurs, soit en formule associée, soit séparée : le site de Négron-le Fanget à Auzet et le site de Charui, à cheval sur la commune de Barles-Auzet.

Le site de Négron -Fanget, Auzet

Le site du Fanget est un foyer d'accueil avec petite restauration, et location de matériel pour la randonnée raquette et ski de fond. Il dispose de 2 parcours de ski de fond, 6 itinéraires raquettes balisés, 3 parcours d'orientation et un foyer d'accueil. Sont également présents des itinéraire de randonnée, de ski de fond, de randonnées raquette et pédestre.

La piste qui mène au plateau de Négron traverse un hêtraie : Présence d'un BD ordinaire, d'oiseaux forestiers et de milieux ouverts, chamois et d'intérêt communautaire : Tétralyre, Isabelle de France.

Plus haut en altitude, accessible par une piste, le plateau de Négron est le support d'une activité agricole : fauche de prairies de fauche, pâturage de pelouses alpines d'intérêt communautaire, façonnée depuis des siècles par les activités humaines.

Objectifs de l'animation :

- Objectifs généraux : Sensibiliser aux habitats, à la faune-flore d'intérêt communautaire et à Natura 2000
- Objectifs spécifiques : Sensibilisation à la biodiversité de milieux ouverts et pastoraux
- Types d'approche : Scientifique, sensorielle, ludique,
- dans le contexte agricole : interaction activités humaines-paysage et biodiversité
- Lien avec les programmes scolaires : SVT, Histoire-Géographie

Approche N 2000 :

- contrat MAEC : approche ethnologique, relation pratique-paysage-participation préservation de la biodiversité
- prairies de fauche
- pâturage et prédation
- sensibilisation chiens protection



Illustration 10: Tracé du sentier de l'animation du col du Fanget au plateau de Négre.



Illustration 11: différents habitats concernés par l'animation

Les outils disponibles sur place :

Ces outils pourront servir de support d'échanges lors des animations :

- Tétras-Lyre : panneaux de sensibilisation à la préservation de l'espèce, porté par de la Fédération régionale des chasseurs de PACA (annexe 9).

Plusieurs panneaux, au sein du site et en périphérie ont été installés : au col du fanget/Chabanon, au Clot Ginoux sur Bayons.

La chargée de mission de la fédération de chasse a également animé une sensibilisation auprès du Club alpin français de Haute Provence en novembre 2022. Elle a rassemblée

- la biodiversité ordinaire : jeux de piste sur un itinéraire ponctué de photographies de Roger Isoard, et de panneaux, porté par Provence Alpes agglomération

Les panneaux portent sur :

1. Histoire du Fanget

2. Pinède sylvestre : sabot de vénus, gîte pour chauve-souris forestière, isabelle. Habitats d'intérêts communautaires avec les vieux arbres sénescents. Gestion de l'exploitation forestière et conciliation avec le milieu naturel.

3. Natura 2000 : la démarche et les missions

4. Les prairies de fauche : Inter-action entre agriculture et biodiversité

5. Lecture de paysage : une espèce par habitat

6. Tétras Lyre

7. Pic noir - Chouette de Tengmalm ou importance des arbres sénescents : coléoptère forestier, insectes xylophages.

L'animatrice a collaboré à la relecture de ces outils.

Site de Charui

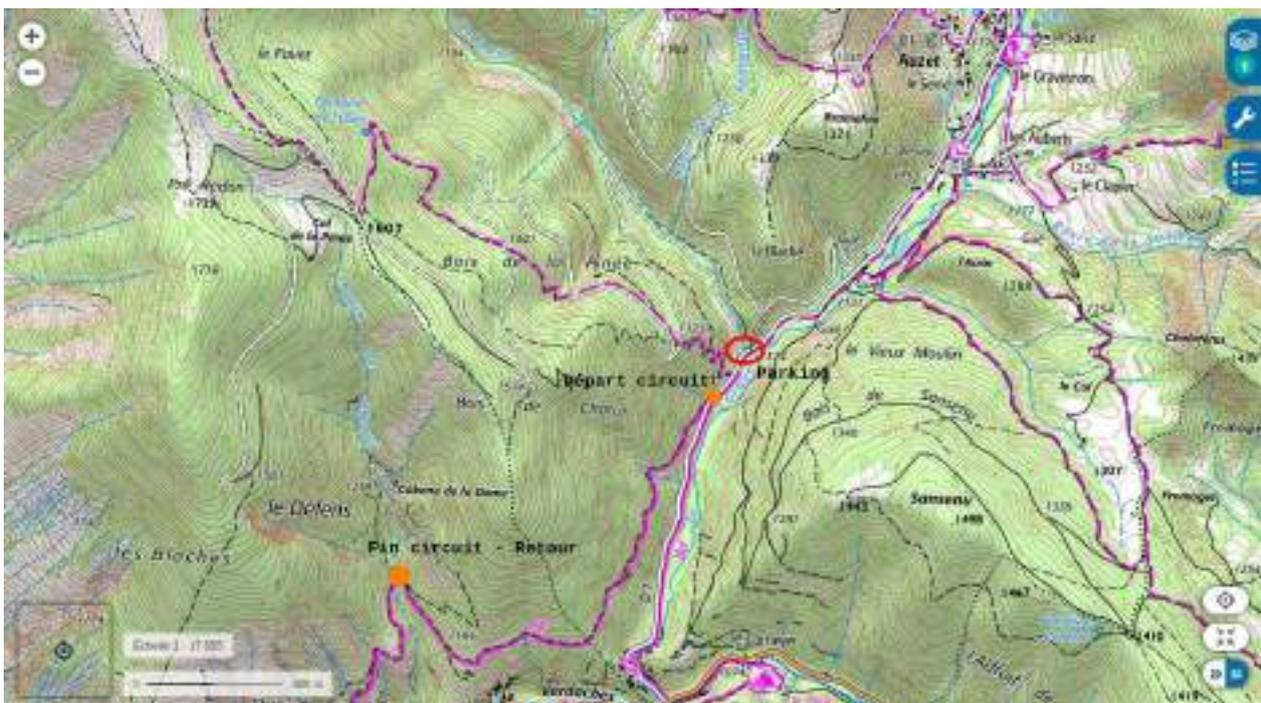


Illustration 12: itinéraire du sentier de Charui, Barles

Objectifs :

- Objectifs généraux : Sensibiliser aux habitats, à la faune-flore d'intérêt communautaire et à Natura 2000
- Objectifs spécifiques : Sensibilisation à la biodiversité forestière (arbres remarquables, Chiroptères, Coléoptères, Orchidées forestières)
- Types d'approche : Scientifique, sensorielle, ludique
- Lien avec les programmes scolaires : SVT, Histoire-Géographie

Habitats traversés :

- Forêt mésophile de Pins sylvestres
- Hêtraie neutrophile
- chênaie
- secteur avec gros arbres et sénescents, zones humides

Approche N 2000 :

- pelouse d'intérêt communautaire, contrat Natura 2000 débroussaillage
- vieux bois : contrats Natura 2000 forestiers,

La fontaine de l'ours travaille actuellement à plusieurs scénarii d'animation sur ces 2 secteurs. Ils seront présentés lors du COPIL 24/02/23 et discutés avec les membres du COPIL afin d'alimenter le choix du scénario retenu.

5 jours ont été consacrés à cette mission de sensibilisation, communication.

6. Gouvernance du site, actualisation du DOCOB et vie du réseau

Cette mission comprend l'organisation du COPIL, la réalisation et la rédaction des documents préparatoires aux réunions et leur diffusion, la rédaction du bilan d'activité et de la réunion de cadrage préalable à l'animation et la vie du réseau Natura 2000.

6.1. COPIL et bilan d'activité

Le COPIL de présentation du bilan d'activité de la 2eme année d'animation s'est déroulé le 11/02/2022 et la rédaction du bilan d'activité, la préparation du COPIL, la tenue du COPIL, la diffusion du compte rendu et des documents associés ont impacté la troisième année de la convention.

Cette action d'animation de la gouvernance du site (COPIL) est la plus chronophage.

Le second item pour lequel le temps de travail est important est l'actualisation du Document d'objectifs.

6.2. Actualisation du DOCOB



L'actualisation du DOCOB a impacté l'année 2021-2022 et a occupé 25 jours de l'animatrice.

En janvier 2022, le DOCOB a été approuvé par les scientifiques du Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature (CSRPN), et par l'instance de gouvernance locale lors du COPIL du

11/02/2022 et l'arrêté Préfectoral de validation du DOCOB a été signé le 29/03/2022 (annexe 6).

Le DOCOB actualisé a été diffusé auprès des commune du site par la DDT.

La DREAL doit encore le mettre en ligne sur le site <https://side.developpement-durable.gouv.fr/> pour le rendre disponible à tous.

Il est consultable sur le site Natura 2000 de la DDT départemental : <https://alpes-de-haute-provence.n2000.fr/sites-des-alpes-de-haute-provence/les-sites-natura-2000-des-alpes-de-haute-provence/montagne-de-val>

Lien [Docob t2_valhaut_MAJ 2022.pdf](#)

Cette mission d'actualisation du DOCOB doit être complétée par une partie 2 du tome 2 (volet opérationnel) afin d'intégrer les nouveaux enjeux ayant émergés lors de l'étude de 2019 sur la cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire, en particulier sur les habitats pastoraux. Cette partie 2 prendra aussi en compte les enjeux sur les milieux humides et les forêts riveraines.

Les actions définies dans le DOCOB partie 2 tome 2 feront l'objet d'une concertation, avec des groupes de travail émanent du COPIL.

Le calendrier de ces groupes de travail a été repoussé à un moment ultérieur plus favorable puisque le temps de travail de l'animatrice dans les 2 ans à venir sera concentré sur la mise en œuvre, le suivi du PAEC à travers la contractualisation des MAEC et le programme d'action validé par la DREAL et décrit dans les paragraphes étude et sensibilisation.

Le choix des MAEC inscrites dans le PAEC 2023-2027, les localisations des possibles engagements se basent sur les résultats de l'étude de 2019. Ainsi, des actions de gestion mises en œuvre pourront répondre aux objectifs de conservation des habitats agropastoraux.

De ce fait, l'intérêt de l'actualisation du DOCOB, partie 2 du tome 2 pourra être discuté avec les instances de gouvernance et les scientifiques si les MAEC 2023-2027 ont permis d'atteindre le maintien en bon état ou la restauration des habitats agropastoraux.

L'impact des MAEC sur les habitats naturels devra donc être évalué. Du temps de travail de l'animatrice et-ou des prestations d'experts écologue pourraient être financées en vue de répondre à ces évaluations.

La prochaine convention qui débutera en 2025 pourra intégrer des suivis de ces impacts afin d'envisager des réorientations dans les MAEC 2023-2025 et celles à engager sur la programmation 2029-2034.

6.3. Réunion de cadrage préalable à l'animation (RCPA) – convention 2022-2024

La RCPA s'est tenue 28/01/2022, en présence de la DREAL en vue de préparer la convention 2022-2024.

La préparation de la RCPA implique de faire le bilan quantitatif et qualitatif des 3 années de la convention et de travailler sur un prévisionnel d'actions pour la prochaine convention.

Ce prévisionnel d'action, définit le temps de travail par action. Il est discuté avec la DREAL et prend en compte le bilan des conventions précédentes.

Après la validation de ce prévisionnel d'actions par la DREAL, des fiches projets présentant chaque action est soumis à la DREAL qui valide définitivement l'action et son budget (exemple de fiche action : Recherche d'arbres gîtes potentiels et de gîtes fréquentés par la Barbastelle et autres chiroptères forestiers, en annexe 8).

Les actions validées par la DREAL suite à la RCPA et à la transmission des fiches projet sont :

- expertise éco-pastorale en vu de réaliser les diagnostics écopastoraux préalables au MAEC 2023-2027
- amélioration des connaissances sur la Barbastelle : inventaire des arbres gîtes
- animation- sensibilisation sur les secteurs du Fanget et de Charui
- animation sur les chiroptères anthrophophiles

L'action étude coléo-saproxylique, portée par le CEN d'un montant estimatif de 26 200 € sur 2 ans est reportée sur la convention de 2025.

La réalisation d'un atlas cartographique pour l'actualisation du DOCOB a été abandonnée. Des crédits spécifiques à la révision des DOCOB financeront cette action si les instances de gouvernance locale (COFIL), régionale (Région Sud) et la DREAL le décident.

Cette RCPA est aussi l'occasion de négocier les budgets et le montage financier, selon les contraintes budgétaire de la DREAL (paragraphe 7). La convention 07/2022-12/2024 est de 2,5 ans.

6.4. Vie du réseau

Cette action rassemble la participation de l'animatrice à des réunions de COFIL d'autres site Natura 2000, journée des animateurs, réunion des réseaux de veille sur la biodiversité.

En 2021-2022, aucune régionale du réseau Natura 2000 n'a eu lieu.

Seule une rencontre des animateurs s'est déroulée le 14/12/2021. Les points abordés étaient :

- mise à jour de la liste départemental EIN
- MAEC 2022 et perspectives MAEC 2023-2027
 - présentation des projet de PAEC du 04

- procédure service agricole de la DDT pour le suivi et la validation des dossiers
- interprétation des cahiers des charges
- retours sur les contrôles et points de vigilance.

47 jours ont été nécessaires à cette mission, principalement dédiée à l'actualisation du DOCOB et à la préparation la RCPA et du budget prévisionnel de la convention 2022-2024 .

7. Gestion financière, formation et divers

Cette mission comprend le montage du budget prévisionnel convention 2022-2024, le suivi du budget et la transmission du suivi des dépenses à Valérie-Claude Sourribes, les demandes de devis et les achats, les auto-formations sur l'utilisation de Qfield et le site internet (logiciel Dupral), les points avec le Président du syndicat des Monges et autres actions diverses comme l'archivage, les dépannages informatiques.

7.1. montage du budget prévisionnel 2022-2024

Début 2022 a été la période de montage du budget prévisionnel 2022-2024 et la négociation de l'utilisation des reliquats de budget de la convention 2019-2022.

Convention 2019-2022

La DREAL informait l'animatrice de la fin de la programmation FEADER et donc d'une enveloppe budgétaire très contrainte. Aussi, toutes les actions prévisionnelles 2019-2022 ne pouvaient se mettre en œuvre et une hiérarchisation des actions a dû être proposée par l'animatrice.

La priorité 1 a été donnée au financement des diagnostics éco-pastoraux, nécessaires au choix des prochaines MAEC, et donc la gratification d'un stagiaire pour réaliser une partie des ces diagnostics a été validée.

Le reste de budget de fonctionnement sur la fin de cette convention 2019-2022 a permis de compléter le matériel de terrain de l'animatrice : achat d'une paire de jumelle, d'une lampe grand portée et ses filtres pour les suivis chiroptères et observation des coléoptères saproxyliques, d'une tablette pour la prise de donnée sur le terrain et équipée de Qfield.

Convention 2022-2024

Les actions prévisionnelles sur cette période ont été négociées et validées selon les contraintes financières de la DREAL, financements complémentaires aux subventions FEADER.

Le cofinancement FEADER-DREAL finance les salaires et les études.

Les études sélectionnées sont :

- expertise éco-pastorale : 1 650 €
- amélioration des connaissances sur la Barbastelle : inventaire des arbres gîtes : 4000 €
- animation- sensibilisation sur les secteurs du Fanget et de Charruis : 2200 €
- animation sur les chiroptères anthropophiles : 1600 €.

L'animatrice souhaitait acquérir un micro enregistreur, comme évoqué lors du précédent bilan, afin d'être autonome et non dépendante d'un calendrier d'utilisation mutualisé du micro acquis par la DDT pour effectuer certains suivis chiroptères.



Illustration 13: Ultramic de Dodotronic



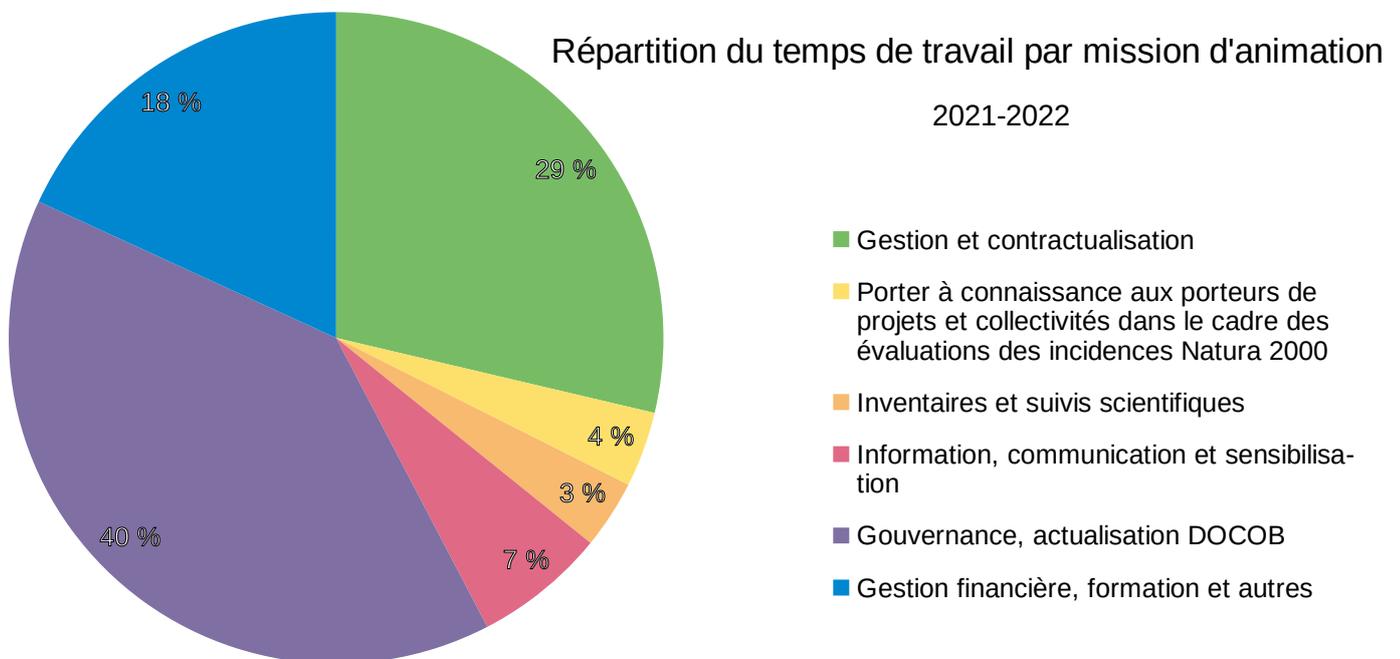
Figure 39: formation acoustique chiroptère chez Roland Jamault Géo éco

L'autre avantage serait également d'appliquer la formation acoustique financée par la DDT pour les chargées de mission en 2020 et 2021.

Une opportunité de montage d'un microphone-enregistreur à ultrason, accompagné par un prestataire, est envisagée sur 2023 dans le cadre de l'animation sur les chiroptères anthropophiles que l'animatrice a prévu d'organiser.

Au total, ce sont 21 jours de travail effectués sur cet item, particulièrement employé au montage du budget prévisionnel.

8. Synthèse qualitative et quantitative du temps de travail et des missions sur 2021-2022



En 2021-2022, les actions d'animation ont été principalement dédiées à la mission de gouvernance et d'actualisation de DOCOB, avec 40 % du temps de travail (47 jours).

La gestion et la contractualisation ont occupé 29 % du temps de travail, soit 34 jours, principalement pour l'animation des contrats agricoles de gestion via les MAEC : suivis technique et administratif, montage des MAEC 2021-2022, le montage du stage diagnostic écopastoral et l'encadrement du stagiaire sur cette mission et la réalisation des diagnostics écopastoraux pour la mise en œuvre des MAEC 2023-2027.

La gestion financière a occupé aussi une part importante du temps de travail, soit 21 jours en vu de monter le budget prévisionnel 2022-2024.

7 % du temps de travail de l'animatrice a couvert la mission d'information, de communication et sensibilisation, sur la préparation et l'animation sur le Genévrier thurifère pour le festival Inventerre.

Et enfin, à part à peu près égale, le porté connaissance dans le cadre des EIN, et les inventaires et suivis scientifiques ont utilisé respectivement 4 et 3 % du temps de travail.

9. Bilan quantitatif triennal

Le tableau et graphiques ci après représentent un bilan triennal qualitatif du temps de travail par mission et montre l'importance de certaines missions en fonction des années.

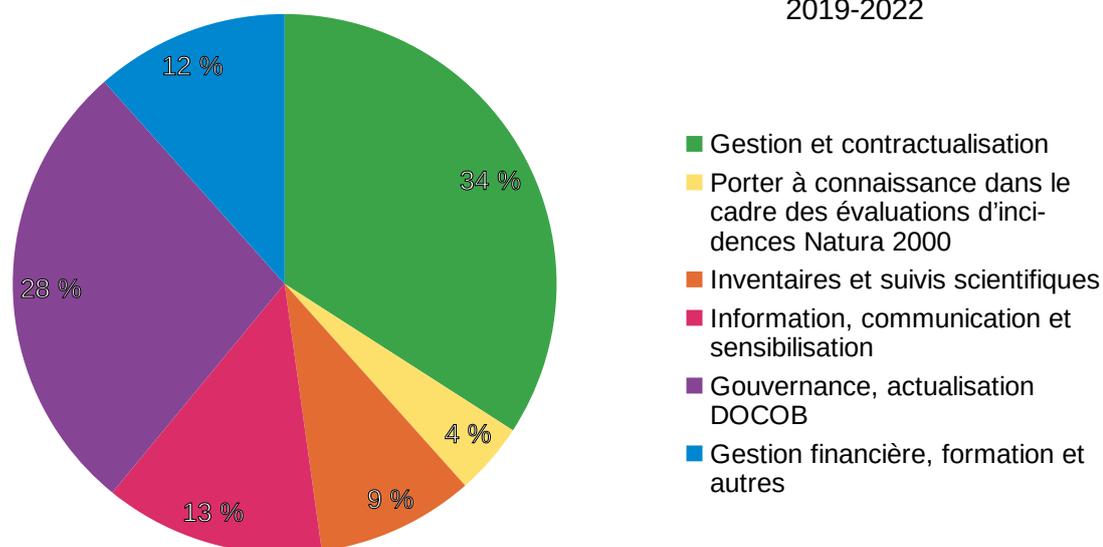
Toutes les années connaissent un temps de travail similaire pour le porté à connaissance des évaluations des incidences.

Les périodes charnière de changement de convention nécessitent d'orienter le temps de travail sur la préparation d'un prévisionnel d'actions et de budget prévisionnel. Ainsi les items gouvernance et gestion financière sont les plus chronophages.

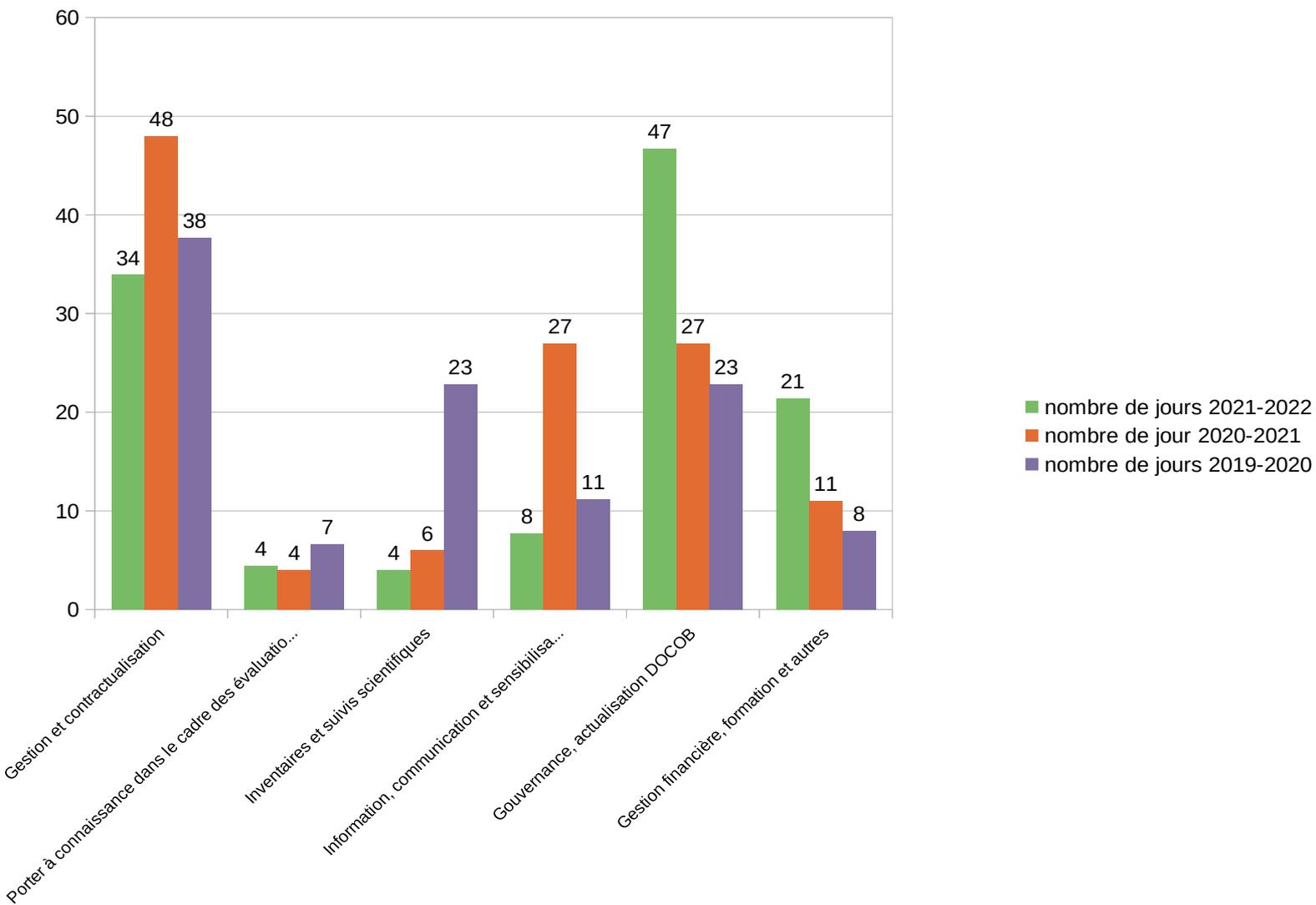
Chaque année, la mission de suivis souffrent d'un manque de temps, alors que les suivis réalisés dans le cadre des contrats Natura 2000 sont eux, par période mieux investit.

Répartition du temps de travail par mission

2019-2022



analyse quantitative					
missions	nombre de jours 2021-2022	nombre de jour 2020-2021	nombre de jours 2019-2020	nombre total de jours 2019-2022	mission principale selon l'année
Gestion et contractualisation	34	48	38	120	contrat Bois sénescents d'Auzet et suivis des contrats de gestion : GT, mare
Porter à connaissance dans le cadre des évaluations d'incidences Natura 2000	4	4	7	15	stable mais en baisse depuis années COVID, à comparer sur autre convention 2016-2019
Inventaires et suivis scientifiques	4	6	23	33	étude carto habitats et espèces végétales
Information, communication et sensibilisation	8	27	11	46	panneau GT+ élaboration outil sensibilisation, Geoffrey
Gouvernance, actualisation DOCOB	47	27	23	97	actualisation du DOCOB, validé en mars 2022
Gestion financière, formation et autres	21	11	8	40	BP avenant convention 2019-2022 et BP convention 2022-2024
analyse qualitative					
Importance 1	actualisation DOCOB	contrat bois sénescents d'Auzet et suivi des contrats	contrat bois sénescents d'Auzet et faisabilité contrat bois sénescents Barles et mise en place des suivis sur contrat	contrats mare, GT, bois sénescents d'Auzet et MAEC	
Importance 2	MAEC 2023-2027 : préparation diag écopastoraux	panneau GT et montage d'une animation de sensibilisation	accompagnement et suivi carto des habitats naturels	Actualisation DOCOB	
Importance 3	Préparation BP convention 2022-2024	actualisation DOCOB	préparation de la RCPA en vue de la nouvelle convention 2022-2024	panneau GT et animation en vue de sensibiliser à la BD e	
Importance 3				élaboration BP 2022-2024	

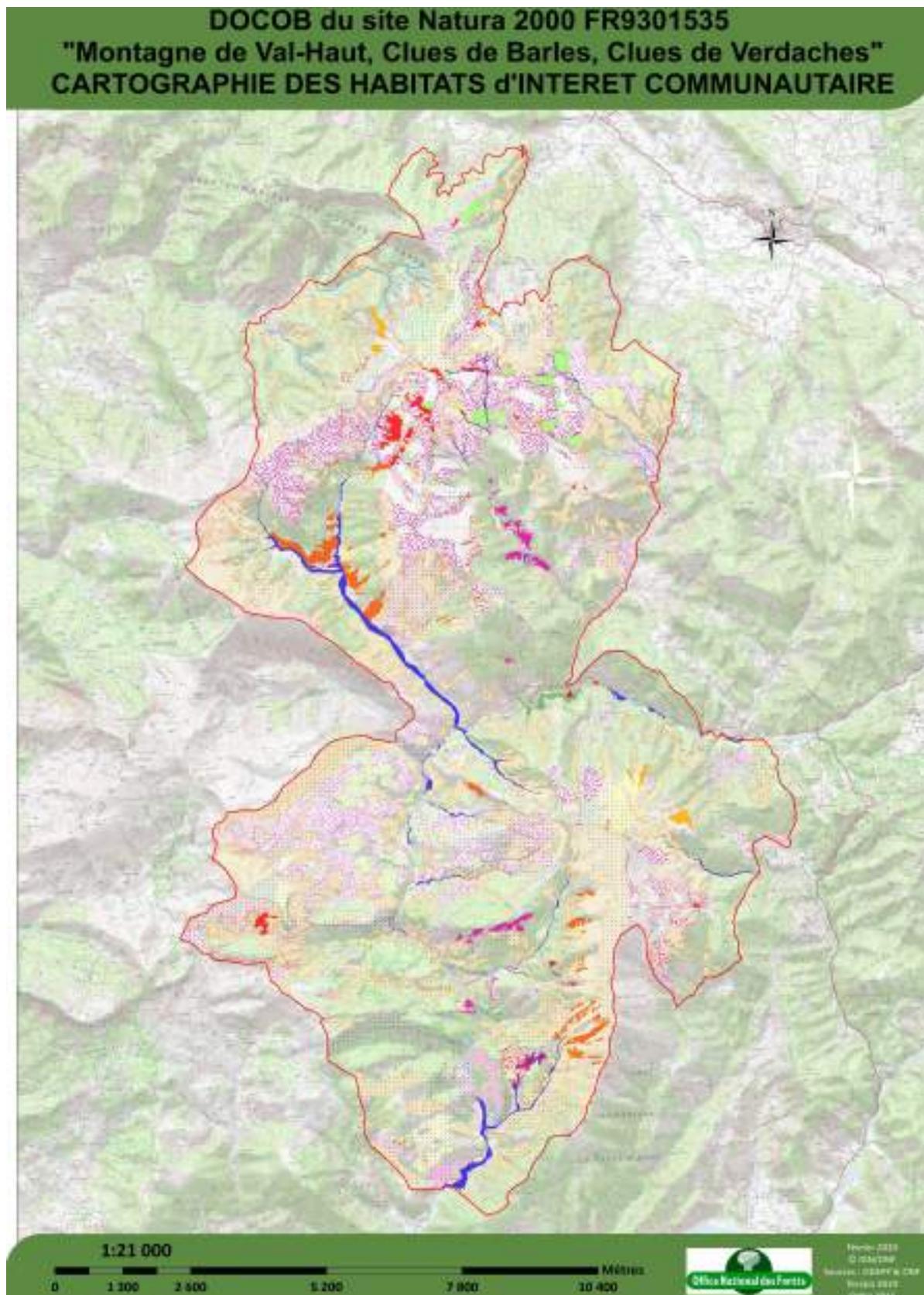


10. annexes

10.1. Annexe 1 : Les habitats d'intérêt communautaire

CODE EUR27	Prio EUR	HABITAT
		Habitats d'eaux douces
		Eaux courantes
3240		Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>
		Landes et fourrés tempérés
4060		Landes alpines et boréales
4090		Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux
		Fourrés sclérophylles (matorrals)
		Fourrés subméditerranéens et tempérés
5110		Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)
5130		Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires
		Matorrals arborescents méditerranéens
5210		Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.
		Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles
		Pelouses naturelles
6110	*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i>
6170		Pelouses calcaires alpines et subalpines
		Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement
6210	*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)
6230	*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
		Pelouses mésophiles
6510		Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
6520		Prairies de fauche de montagne
		Tourbières hautes, tourbières basses et bas-marais
		Bas-marais calcaires
7230		Tourbières basses alcalines
		Habitats rocheux et grottes
		Éboulis rocheux
8120		Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>)
8130		Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
		Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique
8210		Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
8220		Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
		Forêts
		Forêts de l'Europe tempérée
9150		Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>
9180	*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>
		Forêts riveraines
92A0		Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>
91E0		Forêt alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>
		Forêts de conifères des montagnes tempérées
9430	*	Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (* si sur substrat gypseux ou calcaire)

10.2. Annexe 2 : carte de localisation des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire



10. 3. Annexe 3 : légende de la carte des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire

FR931535 Cartographie des habitats d'intérêt communautaire LEGENDE

Légende

- FR931535_HABITATS_PONCTUEL 3220 Forêts rocheuses alpinees avec végétation climatophylle
- FR931535_HABITATS_LINEAIRE 3180 Eau oligo-mésohalines calciques avec végétation benthique à Chara sp.

COMPLEXE

- • OUI

BOIS ET FORETS

- 9150/ 41.10/ Hêtres calcicoles médio-européens de l'Apennin à Fagion
- 9180/ 41.4/ Forêts de pin, éboulis ou rochers du Tilo-Aconit à Pinétes calcicoles montagnardes à subalpines riches en mousses et en lichens, des Alpes et du Jura
- 91E0/ 44.2/ *Forêts de hêtres
- 9250/ 44.18/ Forêts de résineux à Baldéjère
- 9260/ 44.5/ Forêts de résineux riches en mousses et lichens
- 9400/ 42.4/ Forêts montagnardes et subalpines à Pinus sylvestris (*) et sur substrat gypseux ou calcique
- 9650/ 34.7/ *Forêts ombrophiles de Juniperus sp.

EAU ET ZONES HUMIDES

- 3220/ 24.2/ Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée
- 3260/ 24.2/ Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos
- 7220/ 54.2/ Tourbières basses calciques à Carex paniceus/Forêts à Carex cespéus

LEGENDE

- 8120/ 81.2/ Eboulis calcicoles subalpines à alpins à éléments moyens des Alpes
- 8120/ 81.2/ Eboulis calcicoles montagnards à subalpins à éléments fins des Alpes et du Jura
- 8120/ 82.5/ Forêts calcicoles supra-méditerranéennes à subalpines de Sud-Est
- 8130/ 31.8/ Forêts de résineux calcicoles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Balkanisme p.p.)
- 8130/ 81.3/ Forêts calcicoles supra-méditerranéennes et thermophiles
- 8140/ 82.1/ Forêts calcicoles supra-méditerranéennes à mésoméditerranéennes, des Alpes du Sud et du Massif central méridional
- 8140/ 82.1/ Forêts calcicoles subalpines à alpines des Alpes
- 8140/ 82.1/ Forêts calcicoles montagnardes à subalpines riches en mousses et en lichens, des Alpes et du Jura

LANDES, PELOUSES ET PRAIRIES

- 4060/ 31.4/ Landes subalpines acido-philiques hautes à Rhododendron ferrugineum
- 4060/ 31.4/ Landes subalpines secondaires d'adret des Alpes et des Pyrénées à Genista nivalis
- 4060/ 32.6/ Landes des montagnes méditerranéennes ou exposition chaude à Genista nivalis des Alpes méridionales
- 4060/ 31.7/ Landes et pelouses alpiniques méditerranéennes-mésoméditerranéennes des Alpes méridionales
- 5110/ 31.8/ Forêts calcicoles supra-thermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Balkanisme p.p.)
- 5110/ 31.8/ Forêts calcicoles supra-thermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Balkanisme p.p.)
- 5130/ 31.8/ Forêts calcicoles à Juniperus communis sur landes ou pelouses calciques
- 5210/ 32.1/ Matorral submontagnard à Juniperus nana/Forêts méditerranéennes sur sols fertiles
- 6170/ 36.1/ Pelouses à Elytra nigrescens des vallées ombreuses
- 6170/ 36.1/ Pelouses de combes à neige calciques
- 6170/ 36.2/ Pelouses calcicoles orophiles méso-therophiles des Alpes sur sols peu évolutés
- 6170/ 36.4/ Pelouses calcicoles orophiles méso-hygrophiles des Alpes
- 6170/ 36.4/ Pelouses calcicoles orophiles méso-hygrophiles des Alpes
- 6170/ 36.4/ Pelouses calcicoles orophiles méso-therophiles des Alpes sur sols peu évolutés
- 6170/ 36.4/ Pelouses calcicoles montagnardes riches et thermophiles des Alpes subalpines sur sols meubles instables
- 6210/ 31.8/ Forêts méditerranéennes sur sol fertile à Pelouses seches semi-catalanes et forêts d'embroussaillage sur calciques (Festuco-Brometalia)
- 6210/ 34.3/ Pelouses sèches semi-catalanes et forêts d'embroussaillage sur calciques (Festuco-Brometalia)
- 6230/ 36.3/ * Forêts de résineux à Pinus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes et des zones submontagnardes de l'Europe continentale
- 6310/ 38.2/ Forêts de résineux de haute altitude (Abies alba, Larix laricina)
- 6320/ 38.3/ Forêts de résineux de montagne

* habitat prioritaire



10.4. Annexe 4 : Les espèces d'intérêt communautaire, inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats

Code - nom scientifique	Nom vernaculaire	statut
Mammifères		
1303 - <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Reproduction concentration
1304 - <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> *	Grand Rhinolophe *	Reproduction et concentration
1307 - <i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	concentration
Myotis myotis**	Grand Murin	Non inscrit au FSD
1308 - <i>Barbastella barbastellus</i> *	Barbastelle d'Europe*	concentration
1310 - <i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreiber	concentration
1352 - <i>Canis lupus</i>	Loup	résidente
Reptiles		
1298 - <i>Vipera ursinii</i>	Vipère d'Orsini	Non retrouvée
Poissons		
1163 - <i>Cottus gobio</i>	Chabot	résidente
6147 - <i>Telestes souffia</i>	Blageon	résidente
Invertébrés		
1065 - <i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	résidente
1083 - <i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf volant	résidente
1084 - <i>Osmoderma eremita</i>	Pique-prune	résidente
1087 - <i>Rosalia alpina</i>	Rosalie alpine	résidente
1088 - <i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	résidente
6170 - <i>Actias isabellae</i>	Isabelle de France	résidente
6199 - <i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	résidente
Plantes		
1474 - <i>Aquilegia bertolonii</i>	Ancolie de Bertoloni	résidente
1902 - <i>Cypripedium calceolus</i>	Sabot de vénus	résidente

* espèce nouvelle découverte lors de l'étude 2014, ASELIA écologie, non inscrite au FSD initial

** espèce non encore inscrite au FSD

18 espèces annexe 2, 17 espèces animales, 1 espèce végétale

10.5. Annexe 5 : espèces d'intérêt communautaire, inscrites à l'Annexe 4 de la Directive habitats et autres espèces importantes

Invertébrés

<i>Maculinea arion</i>	Azurée du serpolet	Annexe 4
<i>Papilio alexanor</i>	Alexanor	Annexe 4
<i>Parnassius apollo</i>	Apollon	Annexe 4
<i>Parnassius mnemosyne</i>	Semi apollon	Annexe 4
<i>Proserpinus proserpina</i>	Sphinx de l'épilobe	Annexe 4
<i>Saga pedo</i>	Magicienne dentelée	Annexe 4
<i>Zerynthia polyxena</i>	Diane	Annexe 4
<i>Carabus solieri Dejean</i>	Carabe de solier	Espèce protégée

Mammifères

<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot	
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Annexe 4
<i>Hypsugo savii</i>	Vesper de Savi	Annexe 4
<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin	Annexe 4
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton	Annexe 4
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	Annexe 4
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de natterer	Annexe 4
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	Annexe 4
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de nathusus	Annexe 4
<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'alcaethoe	Annexe 4
<i>Plecotus macrobullaris</i>	Oreillard montagnard	Annexe 4
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Lesler	Annexe 4
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Annexe 4
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Annexe 4
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Annexe 4
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	Annexe 4, non inscrit au FSD
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	Annexe 4
<i>Myotis brandtii</i>	Murin de Brandt	Annexe 4

Reptiles et amphibiens

<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert	Annexe 4
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard de murailles	Annexe 4
<i>Timus lépidus (reptile)</i>	Lézard ocellé	Protection nationale, non inscrit au FSD
<i>Alytes obstetricans (amphibien)</i>	Crapaud accoucheur	Annexe 4, non inscrit au FSD
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	Liste rouge
<i>Pumilla alpicola (mollusque)</i>	Maillet des alpes	protégé

Plantes

<i>Asperula rupicola</i>		<i>Lathyrus nissolia</i>
<i>Astragalus depressus subsp. depressus</i>		<i>Lilium bulbiferum var. croceum</i>
<i>Avenula versicolor subsp. praetutiana</i>		<i>Orchis tridentata</i>
<i>Bromus pannonicus subsp. monocladus</i>		<i>Orlaya intermedia</i>
<i>Campanula alpestris</i>		<i>Saxifraga callosa subsp. callosa</i>
<i>Carex alba</i>		<i>Seseli annuum subsp. carvifolium</i>

<i>Cirsium morisianum</i>		<i>Teucrium lucidum</i>
<i>Dianthus deltoides</i>	Œillet delta	
<i>Epipguium aphyllum</i>	Epipogon sans feuille	Liste rouge
<i>Ibéris nana</i>	Cobeille d'argent de can- dolle	Liste rouge
<i>Crepis pygmaea</i>		
<i>Cruciata pedemontana</i>		
<i>Epipactis leptochila</i>		
<i>Euphorbia hyberna subsp. canutii</i>		
<i>Euphorbia taurinensis</i>		
<i>Juniperus thurifera</i>		
<i>Ibéris nana</i>		Protection national non inscrite au FSD
<i>Lathyrus nissolia</i>		
<i>Orchis tridentata</i>		
<i>Orlaya intermedia</i>		
<i>Teucrium lucidum</i>		
<i>Euphorbia hyberna subsp. Canutii</i>		
<i>Saxifraga callosa subsp. callosa</i>		
<i>Seseli annuum subsp. Carvifolium</i>		
<i>Lilium bulbiferum var. croceum</i>		

10. 6 Annexe 6 : arrêté préfectoral de validation du DOCOB



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
SERVICE ENVIRONNEMENT ET RISQUES

Digne-les-Bains, le 29 MARS 2022

Pôle Environnement et Risques
Affaire suivie par : Sébastien RAMSAY
Tél : 04 92 30 55 84
Mél : sebastien.ramsay@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2022-088-002
portant modification de la note de service préfectorale du 15 novembre 2004
approuvant le document d'objectif du site Natura 2000 FR9301535 -
Montagne De Val Haut - Clus De Barles - Clus De Verdaches

LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Vu la directive européenne n° 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L414-2 et R414-8 à 414-11 ;

Vu la loi n°2001-4 du 3 janvier 2001 portant habilitation du Gouvernement à transposer par ordonnances des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 novembre 2001 relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation des zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique Natura 2000 ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 juin 2010 désignant le site Natura 2000 « Montagne De Val Haut - Clus De Barles - Clus De Verdaches » comme zone spéciale de conservation (ZSC) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2006 fixant la composition du Comité de Pilotage NATURA 2000 pour le site « Montagne De Val Haut - Clus De Barles - Clus De Verdaches ».

Vu la note de service préfectorale du 15 novembre 2004 approuvant le document d'objectif (DOCOB) du site FR9301535 - Montagne De Val Haut - Clus De Barles - Clus De Verdaches.

Considérant l'avis du comité de pilotage du site « Montagne De Val Haut - Clus De Barles - Clus De Verdaches » du 11 février 2022, favorable à l'intégration des nouveaux objectifs de conservation (OC 10 à OC 13) dans le DOCOB.

Considérant l'avis favorable de M Gilles Cheylan, rapporteur scientifique pour le CSRPN, en date du 31 janvier 2022

Considérant l'avis favorable de M Daniel Vallauri, rapporteur scientifique pour le CSRPN, en date du 8 février 2022

Sur proposition de la Directrice Départementale des Territoires des Alpes de Haute-Provence ;

Direction Départementale des Territoires
Avenue De Montzey - CS 10217 - 04002 DIGNE LES BAINS CEDEX
Tél : 04 92 30 25 00 - mél : ddt@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
- les sites d'ouverture au public de B.N.A 11h30 w. l'après midi sur rendez vous. d'information sur internet
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> - Twitter @Pref404 - Facebook @Préf des Alpes de Haute-Provence
24/05/2017, Service des COORDONNÉS EXTERIEURS MOUJES/DIT/PT/2022/02/24 Clus de Barles/AR modif DOCOB Val Haut/002

1/2

ARRÊTE :

Article 1 :

Le Document d'Objectifs (DOCOB) de la ZSC « Montagne De Val Haut - Clues De Barles - Clues De Verdaches », approuvé par la note de service préfectorale du 15 novembre 2004, est modifié comme suit :

Dans le tome 2, Partie III STRATEGIES ET PROPOSITIONS D'ACTION sont ajoutées les Objectifs de Conservation suivants :

OC 10 : préserver et accroître les surfaces de vieux bois

OC 11 : promouvoir des pratiques sylvicoles favorables à la biodiversité

OC 12 : maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des habitats des chauves-souris anthropophiles

OC 13 : Préserver et consolider les corridors écologiques entre les colonies des chauves-souris anthropophiles

Le détail des Objectifs de Conservation et des mesures qui les composent est fourni en annexe de cet arrêté.

Article 2 :

Le présent arrêté est transmis aux mairies des communes dont le territoire est en tout ou partie inclus dans la ZSC « Montagne De Val Haut - Clues De Barles - Clues De Verdaches » ;

Article 3 :

Cet arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa publication au recueil des actes administratifs :

- par recours gracieux auprès de la Préfète des Alpes de Haute Provence,
- par recours hiérarchique adressé au Ministre de la Transition Écologique (l'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être elle-même déférée auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois),
- par recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE 22-24, rue Breteuil 13281 MARSEILLE CEDEX 06.

La juridiction administrative peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4 :

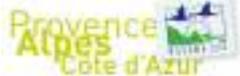
Le Secrétaire Général de la Préfecture, la Directrice Départementale des Territoires des Alpes de Haute-Provence, la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et affiché dans toutes les communes par les soins des maires.

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général



Paul-François SCHIRA

10.7 Annexe 7 : fiche projet Recherche d'arbres gîtes potentiels et de gîtes fréquentés par la Barbastelle et autres chiroptères forestiers

Fiche projet	Etude Natura 2000	
--------------	--------------------------	---

A transmettre par mail à votre correspondant DREAL et DDT/M + copie à jean-marc.salles@developpement-durable.gouv.fr
Utilisez le dernier modèle de fiche, disponible sur : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/aide-methodologique-pour-les-operateurs-et-a7736.html>

Cette fiche est à renseigner par l'animateur du DOCOB (une fiche par projet d'étude) le plus en amont possible, avant de s'engager dans la rédaction d'un cahier des charges et la demande de pré-devis à des prestataires. Elle permet de faciliter les échanges techniques avec la DREAL/DDT, sur les aspects scientifiques ainsi que budgétaires (anticipation des besoins).

Avant de renseigner la fiche projet, il est recommandé d'échanger par mail ou téléphone avec votre correspondant DREAL et/ou DDT pour refaire le point sur les études prioritaires pour le site. Les enjeux par habitat/espèce figurant dans le DOCOB sont une base de réflexion importante, mais ceux-ci peuvent évoluer au fil du temps, surtout lorsque le DOCOB a plus de 10 ans.

Rappel : le financement de l'étude est conditionné au versement des données brutes dans SILENE. Une attestation SILENE devra accompagner la demande de paiement du solde.

Fiche renseignée par (NOM Prénom; structure) :	SOUTEYRAND Caroline, syndicat mixte du massif des Monges
Version et date :	v1_03/02/2022
DOCOB concerné :	Montagne de val-Haut-Clues de Barles-Clues de Verdaches
Date d'échéance de la convention d'animation N2000 :	07/2022-12/2024

Libellé indicatif de l'étude :	Recherche d'arbres gîtes potentiels et de gîtes fréquentés par la Barbastelle et autres chiroptères forestiers
Zone d'étude et surface :	
Habitats / espèces, ou compartiments biologiques concernés :	Barbastelle d'Europe et autres espèces de chiroptères forestiers
Période envisagée pour la campagne de terrain :	Juin, juillet, août 2023
Durée envisagée de l'étude :	3 mois
Tout ou partie de l'étude sera-t-elle réalisée en régie par l'animateur ou des agents de sa structure ?	Non
L'étude est-elle ciblée principalement sur des parcelles concernées par des contrats N2000 ou des MAEC ?	non
Présente-t-elle une synergie avec d'autres études passées ou en cours, N2000 ou autre, dans le site ou avec d'autres sites alentour ? Si oui lesquelles (titre + date) :	Oui, cette étude est le prolongement de l'étude sur les chiroptères et la recherche de vieux boisements sur les 3 sites des Monges réalisée en 2014, rapport de 2015 et l'étude de Géo Eco de 2018 sur la recherche d'arbres gîtes potentiels et occupés par la barbastelle et autres chiroptères forestiers
Présente-t-elle une synergie avec d'autres politiques publiques (PNA, SCAP, TVB, LIFE, Contrat de rivière, etc.).	non

Plan de financement prévisionnel envisagé

	Montant	%	Commentaires
Europe FEADER	2120	0,53	
Etat	1880	0,47	
Structure animatrice (autofinancement)			
Autre (préciser)			
TOTAL HT	4000	100	

Rappel : financement public au taux de 100% hors taxes => la TVA n'est pas prise en charge.

Argumentaire synthétique pour justifier la pertinence de l'étude au regard des enjeux de conservation du site :

Objectifs visés par l'étude.

Cette étude vise à recenser des arbres gîtes potentiels et fréquentés par la Barbastelle d'Europe et autres chiroptères forestiers.

Positionnement par rapport aux enjeux de conservation du site.

Cette étude n'est pas intégrée dans une action du DOCOB initial car la Barbastelle d'Europe est une espèce nouvelle pour le site, non inscrite avant 2014 au FSD. Cette étude est inscrite dans le DOCOB en cours de validation pour répondre à l'objectif de conservation OC 10-2 : rechercher et cartographier d'autres secteurs de vieux arbres et poursuivre les inventaires des insectes saproxylophages et de la barbastelle. Cet objectif de conservation de priorité 1 a été défini sur la base de l'inventaire et la cartographie des chiroptères des 3 sites et la recherche des vieux boisements réalisée en 2014 par Asellia écologie (porté par le syndicat des Monges).

Cette étude a montré une forte présence de la Barbastelle (voir carte ci après). Elle a été contactée 54% des nuits réalisées sur le site avec une moyenne de 3,5 contacts par nuit.

L'étude conclue à une reproduction très probable et un enjeu très fort.

L'intérêt de rechercher les arbres gîtes potentiels et fréquentés est d'envisager la création d'îlots de sénescence : objectif OC 10 -3 (favoriser le développement de peuplements plus âgés et une trame de vieux bois) du DOCOB actualisé et en cours de validation par le CSRPN et le 11/02 par le COPIL et de créer un réseau d'arbres gîtes.

De plus, cette étude permettrait de répondre également à l'objectif OC 11-1 : favoriser la prise en compte de la Barbastelle et autres espèces d'intérêt communautaire et patrimonial dans la gestion sylvicole.

Contexte de l'étude.

Au sein du site, 8 secteurs très favorables à la présence d'arbres gîtes ont été identifiés, sur la base de l'étude d'Asellia de 2014 et des prospections de la chargée de mission : (1) **le bois de la Pinée**, à Auzet, (2) la **hêtraie des Blâches**, à Barles-Auzet, (3) le **Serre de Rangin**, commune de Barles, (4) la **chênaie** de Charui à Barles, (5) le **Défens** à Barles-Saint Clément, (6) **l'Embourni**, commune de Barles, (7) la **hêtraie du bois de Charui**, à cheval sur les communes de Barles et d'Auzet et (8) la **hêtraie du bois de Facibelle** sur la commune de la Robine sur Galabre.

1- Le **bois de la Pinée est situé** en forêt communale soumise à Auzet. Cette zone abrite plusieurs arbres remarquables et une densité de vieux hêtres dépérissants. La Barbastelle est bien présente (nuit d'écoute localisée par une étoile rouge).

Une mare forestière favorisant l'abreuvement des espèces de chiroptères forestières a été créée en 2018, un contrat bois sénescence est en cours de montage sur les parcelles forestières ONF 3, 4 et 5, avec un îlot parcelle 3 où est située la mare. Le reste de la parcelle 3 est englobé dans un projet d'APPB.

Ce secteur ne sera pas prospecté en priorité car il a été parcouru par Roland Jamault de GEO-ECO en 2018. Aucun gîte de Barbastelle n'a été trouvé.

Cependant, le DOCOB en cours d'actualisation prévoit un suivi des gîtes potentiels de la Barbastelle suite à la mise en œuvre du contrat bois sénescence.

Seront donc prospectés en priorité les cinq autres secteurs sur Barles.

2- Le 1er est la **hêtraie des Blâches**, à Barles-Auzet. Ce secteur en communal soumis a été prospecté lors de l'étude de 2014 sur les chiroptères et les vieux boisements (portés par le syndicat des Monges). La Barbastelle a pu être enregistrée dans cette hêtraie calcicole (9150) et l'étude précise une forte présence de gîtes potentiels (pins sylvestre dépérissants, écorces décollées, arbres remarquables).

L'aménagement forestier est en cours de validation par la commune.

Il est hiérarchisé priorité 2 et sera donc prospecté lors de la prochaine convention 2024-2027.

3- Serre de Rangin,



Le 2d secteur est le **Serre de Rangin**, commune de Barles, propriété privée et communal soumis. Cette zone est une hêtraie neutrophile à gros spécimens et largement ponctuée de Pins sylvestres à trous et écorces décollées. Ce secteurs semble très favorable à la présence de gîtes arboricoles.

Un projet de contrat bois sénescence pourrait être envisagé avec la commune, avec une communication appropriée sur un secteur où la commune réhabilite un sentier d'accès à une ardoisière. L'aménagement forestier est en cours de validation par la commune.

Il est hiérarchisé priorité 2 et sera donc prospecté lors de la prochaine convention 2024-2027.

4- la chênaie de Charui



Un 3eme secteur est la **chênaie de Charuis**. Une activité importante de la Barbastelle a été enregistré en 2013 (20 fois sur une nuit d'écoute), le Petit Rhinolophe et l'Oreillard sont également présents. Ce pré bois de forêt claire renferme de nombreux arbres de très gros diamètres, plutôt dispersés.

Des gîtes potentiels pourraient être trouvés.

Asellia identifie de nombreux milieux rocheux, clairières et micros zones humides, extrêmement intéressantes d'un point de vue biologique et en font l'une des vieilles forêts les plus atypiques et favorables du massif. Selon la « notation naturalité », elle obtient une note assez faible de 16 car, bien que futaie irrégulière en diamètre et en hauteur, elle reste une forêt adulte mais en phase de croissance. De plus, les arbres de gros diamètre étant dispersés et non majoritaire, sa surface terrière est relativement faible (7). D'un point de vue biologique, c'est l'une des forêts les plus riches du massif.

Concernant les coléoptères, le Lucane (*Lucanus cervus*) a été observé sur la zone et une donnée bibliographique d'*Osmoderma eremita* est connue à proximité.

Un projet d'animation à destination du grand public et des scolaires fait l'objet d'une fiche projet.

Ce secteur est privé et une forte volonté de la propriétaire de laisser vieillir ses bois rend la contractualisation d'un contrat bois sénéscent très encourageant.

Seul freins, la propriétaire doit faire réaliser son plan simple de gestion.

Cette propriétaire possède aussi des parcelles sur le secteur bois de Charui, parcelles localisées aussi à Barles. L'habitat est une hêtraie neutrophile que l'animatrice va prospecter pour évaluer l'intérêt d'un contrat bois sénéscent dès le printemps 2022.

ce secteur est hiérarchisé priorité 1 et sera prospecté en 2023



5- le défens de saint Clément à Barles

	<p>Le 4eme secteur est le Défens à Saint clément, commune de Barles. Ce secteur a été identifié comme favorable aux chiroptères forestiers et coléoptères saproxilyques depuis 2017. Il présente de beaux hêtres sénescents.</p> <p>Cette hêtraie calcicoles est privée dont une partie en hachuré verte dans la carte ci-dessous est soumise à un plan simple de gestion qui prévoit sur ce secteur de laisser vieillir la hêtraie. La prospection se concentrerait donc sur le secteur bas et privé de la hêtraie calcicole soumise à plan simple de gestion.</p> <p>Ce secteur a été analysé à l'occasion des études pour l'extension de la réserve géologique en 2020. les résultats sur les enregistrements des chiroptères doivent encore être téléchargés sur SILENE ou demande à Asellia écologie.</p> <p>Le propriétaire serait favorable à contrat bois sénescents.</p> <p>Ce secteur est hiérarchisé priorité 1 et sera prospecté en 2023.</p>
--	--

6- l'Embourni-Val-Haut

	<p>Le 5eme est le secteur de l'embourni-val haut prospecté en partie par la chargée de mission en 2020 et a permis d'identifier de vieux hêtres.</p> <p>Ce secteur sur la parcelle ONF 10 est une hêtraie calcicole (9150) et sur la parcelle 11 une hêtraie neutrophile.</p> <p>La présence de hêtres sénescents pourrait favoriser la présence d'arbres gîtes de la Barbastelle.</p> <p>Un contrat bois sénescents serait favorable.</p> <p>L'aménagement forestier est en cours de validation par la commune.</p> <p>Ce secteur est hiérarchisé priorité 2 et ne sera prospecté qu'en 2024-2027</p>
---	--

7- la hêtraie du bois de Charui,

Ce secteur est situé à cheval sur les communes de Barles et d'Auzet.

Cette hêtraie neutrophile appartient à un syndicat de propriétaire. Un plan simple de gestion prévoit une exploitation prochaine.

Ce secteur non encore prospecté par la chargée de mission et non inventorié dans l'étude d'Asellia de 2014, le sera au printemps 2022 sur les parcelles de la propriétaire de la chênaie de Charui.

Si le diagnostic du printemps identifie des arbres sénescents et des arbres favorables comme gîtes à Barbastelle, le secteur sera prospecté pour la recherche d'arbres gîtes par un prestataire en 2023 si les financements le permettent.

Ce secteur est hiérarchisé 1-2 car l'éventuel futur contrat bois sénescents serait contractualisé par la propriétaire de la chénaie de Charui, favorable à laisser vieillir ses propriétés forestières, créant ainsi un réseau d'îlots et ou d'arbres sénescents isolés sur une unité forestière constituée de 2 essences.

8- Hêtraie du bois Facibelle

Situé sur la commune de la Robine sur galabre, au lieu dit le Forest, la hêtraie du bois de Fascibelle est une hêtraie calcicole du céphalanthero fagion (9150) en forêt domaniale,. Elle a été étudiée par Asellia écologie en 2014. Elle présente une diversité moyenne en essence, avec au delà du hêtre, du chêne pubescent, du pin mais également de l'érable, et une diversité de milieux (milieux humides et rocheux). La présence de gros boisements morts sur pied et au sol, ainsi que les nombreux microhabitats particulièrement intéressants lui permettent d'obtenir une bonne notation IBP (26/50). Néanmoins, celle-ci ne présente aucun très gros bois.

Elle obtient une notation naturalité moyenne (22) grâce à sa structure en futaie irrégulière en diamètre et en hauteur, son stade de maturation et sa forte valeur de surface terrière (25).

D'un point de vue biologique, aucun coléoptère protégé n'a pu y être inventorié et il semble y avoir eu un problème de micro lors de la nuit d'enregistrement chiroptère, empêchant de conclure sur les espèces fréquentant la zone.

Aucun enregistrement de Barbastelle n'a été enregistré à proximité de ce secteur.

Ce secteur ne sera pas prospecté en priorité. IL est noté priorité 2

Cartes synthétiques.

Zones hêtraies des Blaches, Serre de Rangin, Chénaie de Charui

Hêtraie des Blaches : habitat de Hêtraie du Céphalanthero fagion (9150) : 17,6 ha

Serre de Rangin : habitat de Hêtraie neutrophile des Alpes méridionales (41.174) : 16,6 ha

Chénaie de charrui : habitat bois occidentaux de Quercus pubescence : (41.711) : 16 ha

10.8.annexe 8 : affiche inauguration festival InvenTerre



Violaine DEMARET
Préfète des Alpes-de-Haute-Provence

Renaud MUSELIER
Président de la Région Provence Alpes-Côte d'Azur
Président délégué de Régions de France

Eliane BAREILLE
Présidente du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence

Patricia GRANET-BRUNELLO
Présidente de Provence Alpes Agglomération
Maire de Digne-les-Bains

Ont le plaisir
de vous inviter à l'inauguration de la

8^e édition
Inventerre
festival de la biodiversité 

« la forêt qui cache l'arbre »

MARDI 28 SEPTEMBRE

18 h 30 : Inauguration en présence de
Rob Hopkins invité d'honneur

19 h : Restitution de l'inventaire naturaliste
des forêts remarquables du territoire

 **Centre Culturel René-Char à Digne-les-Bains**

Provence Alpes Agglomération | Tél. 04 92 61 66 71
inventerre@provencealpesagallo.fr | www.festival-inventerre.com

**provence
alpes** agglo



**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**
LE DÉPARTEMENT

10.9. annexe 9 : panneau sensibilisation dérangement du Tétrás-Lyre

PROTÉGEONS ENSEMBLE LE TÉTRAS-LYRE
PROJECT BLACK GROUSE

VOUS ENTREZ DANS UNE ZONE OÙ LA NATURE EST SENSIBLE.
Le col du Fanget est l'entrée d'une zone Natura 2000, merci de respecter la biodiversité remarquable qui s'y trouve, notamment le Tétrás-Lyre.

LA NATURE EST UNE RICHESSE, AGISSONS ENSEMBLE !

L'hiver je cherche de la neige fraîche pour faire un igloo.

DANS MON IGLOU, JE SUIS AU CHAUD ET EN SÉCURITÉ
(aider ma zone refuge à protéger)

SI VOUS ME DÉRANGEZ, JE STRESSE ET JE M'ÉPUISE
(dérangement à éviter avec attention)

Quand je suis dérangé je cherche à aller ailleurs et je perds la piste.

LES BONNES PRATIQUES A ADOPTER

- Respectez les balisages et restez sur les itinéraires prévus à cet effet. Respect markings.
- N'essayez pas d'approcher les oiseaux. Do not try to approach birds.
- Si vous approchez d'une zone de tranquillité, respectez-la et ne la traversez pas. Respect protected areas, don't walk through them.

NE PAS DÉRANGER LE TÉTRAS-LYRE

provenance Alpes 0808 OGM

